

# Les lois sur la durée du travail

## Sources conservées aux Archives nationales

- I. La loi de 1919 sur la journée de huit heures
- II. La loi de 1936 sur la semaine de quarante heures

### Inventaire de F/22/2187-2242

établi par  
Patricia GILLET,  
*conservateur en chef*  
et  
Patrick LAHARIE,  
*chargé d'études documentaires principal*

### Inventaire de F/22/2243-2317

établi par  
Yvonne POULLE,  
*conservateur en chef honoraire*

complété par la réédition des inventaires de  
F/22/401-428

par Étienne GUILLEMOT et Suzanne CLÉMENCET-VITTE

et

C.A.C., versement 760121, articles 380-433 et 505-508  
par Maurice HAMON

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
Loi du 23 avril 1919 .....	5
sur la journée de huit heures.....	5
F/22/2243-2244 Préparation.....	5
F/22/2245-2317 Application. ....	5
F/22/2245-2246 Généralités.....	5
F/22/2247-2314 Dossiers classés par branche professionnelle.....	6
F/22/2315 Application en Alsace-Lorraine.....	22
F/22/2316-2317 Application dans les colonies.....	22
Loi du 21 juin 1936 .....	23
sur la semaine de quarante heures.....	23
F/22/2187. Préparation.....	23
F/22/2188-2191 Collections de décrets.....	23
F/22/2192-2242 Application. Généralités.....	34
F/22/2192-2195 Généralités. 1936-1939.....	34
F/22/2196-2236 Dossiers classés par branche professionnelle.....	35
F/22/2237-2238. Récupération de mortes-saisons, heures perdues, jours fériés. — Régimes uniformes.....	44
F/22/2239-2240. Défense nationale. — Services publics.....	44
F/22/2241. Observations et réclamations relatives à l'application de la loi. — Documentation.....	45
F/22/2242. Aménagements du champ d'application de la loi. 1938-1939.....	45
 Annexe I	
F/22/401 à 428 Tiré à part de l'État sommaire des versements des Ministères et des Administrations qui en dépendent, Tome III, fascicule 2, pages 251 et 252.....	46
 Annexe II	
Centre des Archives contemporaines	
Versement 760121, art. 380-433 et 505-508.....	48
I – Loi du 21 juin 1936 dite "Loi des quarante heures".....	48
II – Décrets d'application de la loi du 21 juin 1936 .....	49
 Annexe III	
Présidents du Conseil, ministres et secrétaires d'État chargés du Travail en exercice de novembre 1917 à juin 1936.....	68
 Index général.....	71

# INTRODUCTION

## Historique du fonds

Le 1<sup>er</sup> juillet 1939, le ministère du Travail verse aux Archives nationales un ensemble de dossiers relatifs à la loi du 23 avril 1919 instaurant la journée de huit heures. Classés dans la sous-série F/22, et décrits dans *l'État sommaire des versements des ministères et des administrations qui en dépendent* (tome III, fascicule II, 1957), ces documents ont longtemps constitué la seule ressource disponible sur le sujet.

Il faut attendre les années 1970 pour que les services intéressés<sup>1</sup>, pressés par un déménagement, se déchargent sur la Cité interministérielle des archives, aujourd'hui Centre des Archives contemporaines (C.A.C.), à Fontainebleau, de "40 sacs" qui, après classement et inventaire, s'avéreront concerner divers aspects de la réglementation du travail : durée du travail (loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures), travail de nuit, repos hebdomadaire et jours fériés, repos des femmes en couches et des femmes allaitant leurs enfants, statuts ou régimes spéciaux. Ce fonds, provisoirement coté TR 11050-11160 et devenu le versement 760121, a fait l'objet d'un répertoire rédigé par Maurice Hamon.

Cependant, les lois de 1919 et de 1936 n'ont pas encore livré toutes les arcanes de leur élaboration et de leurs modalités d'application, car les caves du ministère recèlent bien d'autres archives qui sont délivrées petit à petit, sans ordre ni méthode apparents, et entrent rue des Francs-Bourgeois entre 1977 et 1980<sup>2</sup>.

## Historique de l'inventaire

Cet ensemble de documents aux arrivages successifs, au contenu mal défini et qui couvrait des périodes chronologiques étendues, intéressait *a priori* deux services des Archives nationales, la section du XIX<sup>e</sup> siècle et celle du XX<sup>e</sup>. Faute de reconnaissance préalable, il n'a pu dans un premier temps être attribué globalement, ni définitivement.

Un premier repérage a été engagé pour le compte de la section du XX<sup>e</sup> siècle par Yvonne Poulle, qui en a extrait et répertorié les archives relatives à la loi de huit heures, sans aboutir toutefois à une cotation définitive.

Peu après, et pour le compte cette fois de la section du XIX<sup>e</sup> siècle, Danis Habib et Patrick Laharie ont identifié dans les cartons restants les dossiers émanant d'autres secteurs d'activité du ministère. Ce récolement a révélé l'importance quantitative des papiers suscités par la loi de quarante heures. Chacun des deux services, l'un par la réalité du travail engagé, l'autre par la responsabilité qui lui incombe statutairement sur les archives postérieures à 1914<sup>3</sup>, se trouvait dès lors impliqué et la nécessité d'une entreprise commune s'est naturellement imposée.

Les archives de la loi de juin 1936, reconnues comme majoritaires, ont d'évidence fait l'objet des premiers dépouillements exhaustifs.

### *Les archives de la loi de quarante heures*

Notre inventaire comprend deux parties essentielles.

La présentation dans l'ordre chronologique, de septembre 1936 à octobre 1938<sup>4</sup>, des originaux des décrets d'application de la loi de juin 1936, a été l'occasion de détailler les secteurs professionnels considérés, révélant parfois des activités ou des regroupements de métiers pour le moins inattendus. Les dossiers d'application qui viennent ensuite ont confirmé et enrichi ce constat. Ils sont eux-mêmes proposés suivant l'ordre alphabétique des professions visées.

Leur structure d'origine, constamment respectée par l'Administration, a été naturellement conservée. Elle comporte neuf rubriques : 1. texte de l'avis publié au *Journal officiel* ; 2. circulaires adressées aux organisations patronales et ouvrières et aux inspecteurs du Travail ; 3. réponses des organisations patronales ; 4. réponses des organisations ouvrières ; 5. Commission mixte ; 6. Conseil

<sup>1</sup>. Il s'agit alors du 2<sup>ème</sup> bureau de la sous-direction des Relations et Conditions de Travail, elle-même rattachée à la Direction générale du Travail et de l'Emploi, anciennement, et jusqu'en 1957, "Direction du Travail".

<sup>2</sup>. En cinq livraisons ainsi décrites dans le registre d'entrées de la section "contemporaine" (aujourd'hui "du XX<sup>e</sup> siècle") : février 1977, "80 cartons (retraites paysannes et ouvrières, loi des huit heures, loi sur les assurances sociales)" ; 11 mai 1977, "13 sacs et 7 cartons (conventions collectives)" ; 28 juillet 1977, "23 liasses, 2 cartons, 8 sacs (Caisses d'allocations familiales)" ; 4 juillet 1978, "145 cartons "vieux" (loi de huit heures, travail à domicile)" ; 20 octobre 1980, "80 cartons " anciens " et 8 " Dimab "".

<sup>3</sup>. En effet, la section "du XX<sup>e</sup> siècle" a en charge les fonds publics de la période 1914-1958.

<sup>4</sup>. Des décrets ont été pris jusqu'au 31 décembre 1938, mais ces derniers ne figurent pas dans le fonds sous forme d'originaux.

national économique ; 7. avant-projet et projet de décret ; 8. texte du *Journal officiel*, ampliatiions. 9. divers, sans suite.

En dépit de son intitulé peu explicite, cette dernière et neuvième rubrique contient fréquemment des correspondances nourries de la part des professionnels concernés, qui conduiront éventuellement le ministère à proposer des amendements au décret ou des aménagements à la loi. Elle est parfois accompagnée de dossiers non numérotés constitués en particulier de rapports des inspecteurs du travail, de demandes de révision de décret et surtout de documents intitulés "ordres du jour", qui sont au vrai des transmissions par les préfetures de demandes, souvent argumentées, présentées à l'issue de réunions.

Ainsi, et par-delà l'aspect strictement réglementaire de ces archives, les prises de position constantes, dûment motivées, parfois désespérées, des acteurs en cause, patrons ou ouvriers, offrent un panorama d'ampleur de la situation de l'industrie et de l'artisanat sur tout le territoire français, entre le Front populaire et l'entrée en guerre. Elles rendent extraordinairement vivants les revendications, les doutes et les espoirs d'un monde du travail confronté aux évolutions de la Société.

Cependant, le constat rassurant de la cohérence intrinsèque des dossiers s'est rapidement doublé de la conscience de leur caractère lacunaire : bien des secteurs professionnels pourtant pointés par les textes manquaient à l'appel ou n'étaient que partiellement représentés ! Et les pièces absentes se trouvaient au C.A.C.

Devant l'impossibilité, matérielle et structurelle, de rassembler physiquement ces deux composantes d'un seul et même fonds, il nous a paru profitable de restituer leur cohésion intellectuelle en éditant, en annexe de notre propre travail, le répertoire préparé pour le C.A.C. par Maurice Hamon.

#### *Les archives de la loi de huit heures*

Dans la logique de cette démarche, il nous a semblé que tout chercheur s'intéressant à la durée du travail ne pourrait que tirer bénéfice de la réunion dans un unique corpus de l'intégralité des ressources archivistiques disponibles aux Archives nationales (C.H.A.N. et C.A.C.). Il fut donc décidé d'adjoindre à l'ouvrage, outre les quelques références relatives aux "huit heures" signalées par le déjà ancien *État sommaire...*, l'inventaire entrepris par Yvonne Poulle sur la loi d'avril 1919.

L'état d'avancement de son travail nous laissait toute latitude pour en harmoniser la présentation avec celle que nous avons adoptée pour les archives de la loi de quarante heures : nous avons en conséquence refondu le plan de classement préexistant et modifié l'agencement interne des analyses, sans intervenir toutefois sur leur contenu (typologie, dates extrêmes).

\*

L'instrument de recherche finalement élaboré restaure ainsi la cohérence de ces éléments disparates et matériellement dispersés : les archives de la loi de huit heures, mises au jour par deux versements inégaux et très éloignés dans le temps, celles de la loi de quarante heures, littéralement éclatées entre deux lieux de conservation, le tout pourvu de descriptions assurément partielles, conçues à des époques différentes, par des auteurs différents et à des niveaux d'analyse différents.

Pour mieux les réunir et tenter de renforcer leur harmonisation, nous les avons assorties d'un index global, en prenant soin de différencier les deux lois. Chaque profession mentionnée peut de la sorte y faire l'objet de références aux dispositions de 1919 : [8 h] ou à celles de 1936 : [40 h], les premières renvoyant à l'inventaire d'Yvonne Poulle (et à travers celui-ci, à l'*État sommaire...*<sup>5</sup>), les secondes à notre propre répertoire (et à travers celui-là, au répertoire de M. Hamon<sup>6</sup>).

C'est évidemment par cet index que le chercheur disposera des accès les plus appropriés aux différentes composantes du fonds désormais reconstitué, en même temps que d'une vision cavalière qui, tout comme la lecture attentive des analyses, lui confirmera la singulière richesse de ces archives au destin tourmenté.

Patricia GILLET et Patrick LAHARIE  
Mars 2003

<sup>5</sup>. Le cas échéant, l'inventaire d'Yvonne Poulle signale en effet les références complémentaires contenues dans l'*État sommaire...*, lui-même réédité dans le présent ouvrage.

<sup>6</sup>. Le cas échéant, notre inventaire signale en effet les références complémentaires contenues dans le répertoire du versement 760121 du C.A.C., lui-même réédité dans le présent ouvrage.

# Loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures<sup>7</sup>

*Cet inventaire a été préparé par Madame Yvonne Poulle, conservateur en chef honoraire.*

*Partant de l'état manuscrit qu'elle avait dressé, nous avons, tout en respectant ses analyses, remanié le plan de classement des dossiers, pour l'harmoniser avec celui que nous avons établi pour la loi de quarante heures.*

## F/22/2243-2244 Préparation

### F/22/2243.

☞ Dossier préparatoire : avis des Chambres de Commerce et des associations, 1919 ; travaux parlementaires, avril 1919.

*Cf. aussi Annexe I, F/22/401.*

☞ Documentation : application de la loi du 2 août 1919 sur la journée de huit heures dans la marine marchande, 1919-1930.

F/22/2244. Documentation (suite) : durée du travail à l'étranger (Italie, 1919-1927 ; Belgique, 1920-1927).

*Cf. aussi Annexe I, F/22/402-403.*

## F/22/2245-2317 Application.

### F/22/2245-2246 Généralités

#### F/22/2245.

☞ Questions écrites, 1919-1936 ; circulaires, 1919-1922 ; application dans les services publics, 1924-1932.

*Cf. aussi Annexe I, F/22/404-407.*

#### F/22/2246.

☞ Problèmes d'application : incidences sur la semaine anglaise (circulaire du 26 octobre 1923) et sur les récupérations (6 circulaires de 1920 à 1925) ; paiement des heures supplémentaires, 1923-1926 ; compétence des tribunaux jugeant les infractions à la loi, 1925-1926 ; régime spécial des petits établissements (circulaires du 30 juin 1921) ; application dans les ateliers familiaux (tissage de Lyon, taille de pierres précieuses et tournerie du Jura), 1925-1929 ; enquête sur les conditions de travail dans les hôtels, les théâtres et les hôpitaux (circulaires du 5 mai 1934).

☞ Divers, 1933-1936.

<sup>7</sup>. Voir également l'Annexe I.

## **F/22/2247-2314 Dossiers classés par branche professionnelle**

### **Dossiers d'application classés par branches professionnelles**

☞ *Alimentation* : voir *Industries alimentaires*.

☞ *Ameublement* : voir *Bois, ameublement et tableterie*.

☞ *Assurances* : voir *Banques, assurances et bureaux privés*.

### **F/22/2247-2248. Banques, assurances et bureaux privés.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

#### **F/22/2247.**

Banques.

1923, 27 juillet (préparation et décret) ;

1926, 5 juin (préparation et décret) ;

1935, 2 mars (extension aux sociétés d'épargne et de prévoyance : préparation et décret), 1<sup>er</sup> avril (banques d'Amiens : décret).

#### **F/22/2248.**

Assurances.

1923, 27 juillet (préparation et décret).

Bureaux et services administratifs privés.

1924, 16 août (préparation, décret et application) ;

1933, 24 décembre (décret).

### **F/22/2249-2251. Bâtiment et Travaux publics.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

#### **F/22/2249.**

1920, 5 août (régions libérées : préparation, décret et application) ;

1924, 11 février (préparation et décret).

#### **F/22/2250.**

1934, 28 février (préparation et décret), 19 septembre (heures supplémentaires, préparation : arrêté), 23 novembre (heures supplémentaires : décret).

#### **F/22/2251.**

1935, 29 mars (prorogation des textes précédents : préparation et décret).

☞ Répartition inégale des quarante-huit heures de travail :

1932, 21 avril (Nord, Pas-de-Calais, Somme : arrêté), 28 juin (Rennes, Ille-et-Vilaine : décret), 7 octobre (Villefranche-sur-Saône, Rhône : arrêté) ;

1933, 28 janvier (Bouches-du-Rhône : décret), 30 avril (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle : décret), 23 novembre (Loire [Montbrison, Roanne] : décret) ;

1934, 29 janvier (région orléanaise : décret) ;

1935, 4 août (Nantes, Loire-Atlantique : décret), 7 septembre (région lyonnaise : décret), 7 septembre (Haute-Savoie : décret) ;

1936, projets (Ille-et-Vilaine [Dinard, Rennes, Saint-Malo]).

☞ Divers :

1924-1934 : décisions forfaitaires pour la région parisienne ;

1930, 1<sup>er</sup> août (régions inondées : décret), 1<sup>er</sup> avril (application aux constructions métalliques : circulaire) ;

1931 : dérogations pour l'Exposition coloniale ;

1935, 15 janvier (suppression des récupérations pour intempéries : circulaires).

**F/22/2252. Blanchisserie-teinturerie.**

1926, 19 août (préparation et décret, 1920-1926).

*Cf. aussi Annexe I, F/22/409.*

**F/22/2253-2255. Bois, ameublement et tableterie.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi Annexe I, F/22/413-415.*

**F/22/2253.**

Bois.

1929 (projet de décret unique) ;

1925, 13 août (préparation et décret, 1919-1925).

**F/22/2254.**

Bois (suite).

1926, 31 juillet (préparation et décret, 1925-1926) ;

1935, 20 mars (préparation et décret, 1925-1935).

Ameublement.

1921, 19 mars (préparation et décret, 1919-1921) ;

1934, 27 janvier (plumes et duvets : préparation et décret, 1932-1934) ;

1935, 20 mars (préparation et décret, 1934-1935).

**F/22/2255.**

Tableterie.

1925, 25 mai (préparation et décret, 1919-1925) ;

1927, 11 août (couronnes funéraires, 1927) ;

1929 (préparation des soies de porc : projet de décret) ;

1935, 20 mars (préparation et décret, 1934-1935).

**F/22/2256-2257. Boucheries et charcuteries.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

**F/22/2256.**

Boucheries et charcuteries. Vœux et avis (notamment Marseille, Bouches-du-Rhône), 1919-1927.

Boucheries.

1925, 24 avril (Lyon, Rhône : préparation, décret et application, 1929-1931) ;

1931, 15 août (Bordeaux, Gironde : préparation, décret et application [concerne aussi les charcuteries], 1929-1931) ;

1932, 23 mars (Meuse [Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Saint-Michel, Verdun] : préparation et décrets [comprend aussi le décret de 1935, 21 août]) ;

1933, 27 janvier (Paris : décret et application, 1933-1935), 9 juillet (Le Havre, Seine-Maritime : préparation et décret) ;

1934, 7 décembre (Vienne, Isère : préparation et décret) ;

1935, 21 août (Meuse [Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Saint-Michel, Verdun] : voir 1932, 23 mars) ;

1938, 5 septembre (Saint-Quentin, Aisne : préparation et décret [concerne aussi les charcuteries]).

☞ Régime uniforme :

1935, 13 septembre (Meuse [Bar-le-Duc, Commercy, Verdun] : décret).

☞ Projets divers :

1929-1930 (Nancy, Meurthe-et-Moselle).

**F/22/2257.**

Charcuteries.

- 1927, 26 avril (Lyon, Rhône : préparation, décret et application, 1927) ;
  - 1930, 14 mai (Seine : préparation, décret et application, 1929-1933) ;
  - 1932, 21 mai, puis 1935, 26 août (Meuse [Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Saint-Michel, Verdun] : préparation et décrets) ;
  - 1933, 9 décembre (Vienne, Isère : préparation et décret) ;
  - 1935, 5 septembre (Marseille, Bouches-du-Rhône : décret).
- ☞ Régime uniforme :
- 1935, 16 septembre (Meuse [Bar-le-Duc, Commercy, Verdun] : décret).

**F/22/2258-2262. Boulangeries et pâtisseries.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

**F/22/2258-2259. Boulangeries.**

F/22/2258

☞ Vœux, 1919-1929.

- 1929, 12 mai (Seine-et-Oise : préparation et décret, 1927-1929 ; application [concerne aussi le département de Seine-et-Marne], 1929-1936), 14 novembre (Seine-et-Marne : préparation et décret).

F/22/2259

- 1930, 14 mai (Nord : préparation, décret et application), 21 septembre (Côte-d'Or : préparation et décret), 30 septembre (Marseille, Bouches-du-Rhône : préparation, décret et application) ;
  - 1931, 18 avril (Lyon, Rhône : préparation et décret), 18 mai (Meuse : préparation et décret) ;
  - 1932, 9 janvier (Nantes, Loire-Atlantique : décret), 19 août (Hérault : préparation, décret et application), 17 novembre (Bordeaux, Gironde : préparation, décret et application) ;
  - 1933, 27 janvier (Haute-Garonne : préparation, décret et application), 28 janvier (Seine-Inférieure : préparation, décret et application.), 22 avril (Orléans, Loiret : préparation, décret et application), 3 juin (Somme : préparation, décret et application), 10 juillet (Basses-Pyrénées : préparation et décret), 12 juillet (Villefranche-sur-Saône, Rhône : préparation et décret), 4 août (Meurthe-et-Moselle : préparation et décret), 12 août (Puy-de-Dôme : préparation et décret), 23 octobre (Eure : préparation et décret) ;
  - 1935, 16 mai (Tarn-et-Garonne : décret), 21 août (Niort, Deux-Sèvres : préparation et décret).
- ☞ Régime uniforme :
- 1932, 18 mars, puis 1936, 31 mars (Bar-le-Duc, Meuse : décrets) ;
  - 1933, 18 mars (Commercy, Meuse : décret).
- ☞ Projets divers :
- 1929-1930 (Saint-Quentin et Hirson, Aisne) ;
  - 1930 (Toulon, Var) ;
  - 1935 (Ardennes ; Marne ; Tarn) ;
  - 1936 (Meurthe-et-Moselle ; Pyrénées-Orientales).



**F/22/2260-2262. Pâtisseries.**

## F/22/2260.

1926, 26 novembre (Seine et Seine-et-Oise : préparation, décret et application, 1926-1932) ;

1928, 24 janvier (Bordeaux, Gironde : préparation et décret), 10 mars (Aube : préparation et décret), 11 mai (Montpellier, Hérault : préparation et décret [comprend aussi l'arrêté de 1928, 23 juillet] ; Gard : Alès et Nîmes : préparation et décret), 23 juin (Meurthe-et-Moselle : préparation et décret), 23 juillet (Montpellier, Hérault : voir 1928, 11 mai) ;

1929, 29 mars (Toulouse, Haute-Garonne : préparation et décret), 12 juin (Sète, Hérault : préparation et décret), 12 août (Seine-Maritime [Rouen et Le Havre] : préparation, décret et application [comprend aussi l'arrêté de 1930, 25 janvier]), 20 décembre (Lyon, Rhône : préparation et décret) ;

*1930, 25 janvier (Seine-Maritime [Rouen et Le Havre] : voir 1929, 12 août).*

## F/22/2261.

1930, 25 février (Perpignan, Pyrénées-Orientales : préparation et décret [comprend aussi le décret de 1933, 27 janvier et l'arrêté de 1933, 9 mai]), 15 juin (Angers, Maine-et-Loire : préparation et décret [comprend aussi l'arrêté de 1931, 26 mars et les décrets de 1932, 21 mai et 13 novembre]), 4 août (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Manche : préparation et décret [comprend aussi les décrets de 1932, 13 août et de 1935, 1<sup>er</sup> avril]) ;

1931, 16 janvier (Marseille, Bouches-du-Rhône : préparation, décret et application [comprend aussi l'arrêté de 1931, 16 septembre]), 17 janvier (Loire-Inférieure : préparation et décret [comprend aussi le décret de 1932, 15 septembre]).

## F/22/2262.

1931, 18 février (Aisne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges : préparation et décret [comprend aussi les décrets de 1932, 25 décembre et 1934, 9 janvier, et l'arrêté de 1934, 6 février]), 26 mars (*Angers, Maine-et-Loire : voir 1930, 15 juin*), 19 août (Basses-Pyrénées : préparation et décret), 16 septembre (*Marseille, Bouches-du-Rhône : voir 1931, 16 janvier*) ;

1932, 5 janvier (Mayenne : préparation et décret), 16 mars (Béziers, Hérault : préparation et décret), 21 mai (*Angers, Maine-et-Loire : voir 1930, 15 juin*), 13 août (*Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Manche : voir 1930, 4 août*), 11 septembre (Vienne : préparation et décret), 15 septembre (*Loire-Inférieure : voir 1931, 17 janvier*), 13 novembre (*Angers, Maine-et-Loire : voir 1930, 15 juin*), 25 décembre (*Aisne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges : voir 1931, 18 février*) ;

1933, 27 janvier (*Perpignan, Pyrénées-Orientales : voir 1930, 25 février*), 27 avril (Vaucluse : préparation et décret), 2 mai (Sarthe : préparation et décret), 9 mai (*Perpignan, Pyrénées-Orientales : voir 1930, 25 février*) ;

1934, 9 janvier (*Aisne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges : voir 1931, 18 février*), 6 février (*Aisne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges : voir 1931, 18 février*), 3 juin (Nord : préparation et décret [comprend aussi le décret de 1935, 23 mars]), 3 août (Puy-de-Dôme : préparation et décret [signé le 7 décembre 1934]) ;

*1935, 23 mars (Nord : voir 1934, 3 juin), 1<sup>er</sup> avril (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Manche : voir 1930, 4 août).*

## ☞ Divers :

Correspondance, 1925-1931 ;

Indre-et-Loire, 1931-1935 ;

Avignon (Vaucluse), 1935 ;

Pyrénées-Orientales, 1935.

☞ *Briqueteries* : voir *Tuileries, briqueteries*.

☞ *Cafés* : voir *Hôtels, cafés, restaurants*.

### **F/22/2263. Chapellerie.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

1920, 14 août (préparation et décret) ;  
1923, 10 mars (préparation et décret) ;  
1934, 27 juillet (décret, préparation et application).

*Cf. aussi Annexe I, F/22/417.*

☞ *Charcuteries* : voir *Boucheries et charcuteries*.

☞ *Chauffage* : voir *Gaz d'éclairage et de chauffage*.

### **F/22/2264. Chaux, plâtre et ciment.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

1925, 21 mai (préparation et décret) ;  
1927, 3 août (ocre de Meudon et similaires, ateliers de concassage, broyage et pulvérisation : préparation et décret).

☞ Projets de décret :

1919-1928 (carrières) ;  
1929 (traitement de la silice fossile).

☞ *Chimie* : voir *Industries chimiques*.

☞ *Ciment* : voir *Chaux, plâtre et ciment*.

### **F/22/2265-2267. Coiffure.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi Annexe I, F/22/421-422.*

#### **F/22/2265.**

1920, 26 août et 1921, 30 octobre (infractions à ces deux décrets, 1922-1924) ;  
1925, 17 février (communes de la Seine : préparation et décret, 1924-1925), 24 avril (Seine et communes de Seine-et-Oise : préparation et décret, 1924-1925) ;  
1933, 23 octobre (régime général, Paris et Seine : préparation, décret et application, 1929-1936).

#### **F/22/2266.**

1934, 21 décembre (Seine et communes de Seine-et-Oise : préparation et décret, 1933-1934).

☞ Régime uniforme de répartition du travail, 1922-1931 :

1922, 24 novembre (Bordeaux, Gironde), 6 décembre (Val-de-Marne : Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine) ;  
1923, 28 décembre (Rhône : Lyon et alentours) ;  
1924, 2 août (Vichy, Allier), 18 novembre (Aube : Troyes et Sainte-Savine), 23 novembre (Reims, Marne) ;

- 1925, 24 avril (Douarnenez, Finistère ; Toulouse, Haute-Garonne ; Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), 6 août (Châtelleraut, Vienne [voir encore 1936, 22 avril]), 15 novembre (Val-d'Oise : Argenteuil et Bezons) ;
- 1926, 31 janvier (Villefranche-sur-Saône, Rhône), 5 septembre (Bouches-du-Rhône : Aubagne et La Penne), 28 octobre (Yvelines : Versailles et Le Chesnay), 10 novembre (Nord : Roubaix, Wattrelos, Croix, Mouvaux), 18 novembre (La Seyne-sur-Mer, Var [voir encore 1930, 9 août]) ;
- 1927, 2 février (Nevers, Nièvre), 12 juillet (Sens, Yonne), 2 novembre (Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Rognac) ;
- 1928, 21 février (Grenoble, Isère), 7 août (Nîmes, Gard), 21 décembre (Reims, Marne) ;
- 1929, 12 février (Amiens, Somme), 14 février (Sète, Hérault), 15 février (Indre-et-Loire : Tours [voir encore 1935, 4 août] et alentours) ;
- 1930, 2 février (Rennes, Ille-et-Vilaine), 4 février (La Flèche, Sarthe), 25 février (La Roche-sur-Yon, Vendée), 4 août (Vichy, Allier), 9 août (La Seyne-sur-Mer, Var [voir encore 1926, 18 novembre]), 23 novembre (Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran) ;
- 1931, 7 février (Aube), 20 février (Bas-Rhin : Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Brumath, Hochfelden), 26 avril (Fougères, Ille-et-Vilaine), 4 juillet (Oise, et particulièrement Compiègne).

#### **F/22/2267.**

- ☞ Régime uniforme de répartition du travail (suite), 1932-1936 :
- 1932, 17 mars (Meurthe-et-Moselle : Nancy et alentours), 18 mars (Saint-Maixent, Sarthe), 7 avril (Melun, Seine-et-Marne), 28 juin (Dieppe, Seine-Maritime), 7 septembre (Marseille, Bouches-du-Rhône), 13 novembre (Le Havre, Seine-Maritime ; Falaise, Calvados) ;
- 1933, 8 janvier (Strasbourg, Bas-Rhin), 28 janvier (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), 3 juin (Saverne, Bas-Rhin), 16 juin (Le Creusot, Saône-et-Loire), 9 juillet (Montchanin, Saône-et-Loire) ;
- 1933, 21 octobre (Haguenau, Bas-Rhin), 5 novembre (Vitry-le-François, Marne) ;
- 1934, 17 juillet (Saint-Nazaire, Loire-Atlantique) ;
- 1935, 23 février (Les Sables-d'Olonne, Vendée), 2 mars (Chaumont, Haute-Marne), 1<sup>er</sup> avril (Fontainebleau, Seine-et-Marne), 3 avril (Seine-et-Marne : Nemours et arrondissement), 16 mai (Meuse, et particulièrement Ligny-en-Barrois, Vaucouleurs), 16 mai (Aisne : Soissons et arrondissement), 18 juillet (Lure, Haute-Saône) ;
- 1935, 4 août (Périgueux, Dordogne ; Tours, Indre-et-Loire [voir encore 1929, 15 février]), 15 octobre (Charente-Maritime) ;
- 1936, 31 mars (Landes : Dax et Saint-Paul-lès-Dax), 9 avril (Luxeuil, Haute-Saône), 22 avril (Châtelleraut, Vienne [voir encore 1925, 6 août]).
- ☞ Projets n'ayant pas abouti, 1920-1933 :
- 1920-1921 (Cannes, Alpes-Maritimes ; Lille, Nord ; Tours, Indre-et-Loire) ;
- 1922 (Choisy-le-Roi, Val-de-Marne) ;
- 1926 (Toulon, Var) ;
- 1928 (Marseille, Bouches-du-Rhône) ;
- 1929 (Carpentras, Vaucluse ; Dieppe, Seine-Maritime) ;
- 1930 (Nevers, Nièvre) ;
- 1932-1933 (Saintes, Charente-Maritime) ;
- 1936 (Haute-Saône : Gray et Arc-lès-Gray ; Honfleur, Calvados ; Niort, Deux-Sèvres) ;
- 1936 (Algérie : Oran et Bône).

**F/22/2268-2272. Commerce.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

**F/22/2268-2271. Commerce de détail.**

F/22/2268.

1923, 15 août (préparation et décret, 1920-1923 : 3 dossiers).

F/22/2269.

1923, 15 août (application : pourvoi des employés de "La Samaritaine", 1924-1927 ; chantiers de bois et charbons, 1930 ; gérants d'alimentation, 1937), 3 avril (préparation et décret) ;

1926, 18 mai (préparation et décret) ;

1928, 29 avril (préparation et décret) ;

1929, 18 août (préparation et décret).

F/22/2270.

1932, 7 mars (préparation et décret) ;

1932-1933 (projet de décret).

F/22/2271.

☞ Régime uniforme :

1924, 1<sup>er</sup> mai (Le Havre, Seine-Maritime : préparation et décret ; Nancy, Meurthe-et-Moselle : préparation et décret), 21 mai (Lille, Nord : préparation et décret) ;

1926, 8 mars (Saint-Étienne, Loire : préparation, décret et application, 1925-1929) ;

1928, 21 décembre (Nancy, Meurthe-et-Moselle : préparation et décret) ;

1929, 16 août (Nantes, Loire-Atlantique : préparation et décret) ;

1930, 9 août (Châlon-sur-Saône, Saône-et-Loire : commerce de chaussures, préparation et décret) ;

1931, 1<sup>er</sup> mai (Châlons-sur-Marne, Marne : préparation et décret), 14 novembre (Épinal, Vosges : préparation et décret) ;

1932, 15 mai (Bergerac, Dordogne : préparation et décret), 28 juin (Saumur, Maine-et-Loire : préparation et décret), 2 septembre (Vannes, Morbihan : préparation et décret), 13 novembre (Cholet, Maine-et-Loire) : préparation et décret) ;

1933, 7 janvier (Angers, Maine-et-Loire : préparation et décret), 27 janvier (Lunéville, Meurthe-et-Moselle : préparation et décret), 23 octobre (Metz, Moselle : préparation et décret) ;

1934, 27 janvier (Saint-Dié, Vosges : préparation et décret) ;

1935, 6 avril (Ardennes : Mézières, Charleville et Mohon : préparation et décret), 7 septembre (Saint-Dié, Vosges : préparation et décret).

☞ Régime uniforme : projets

1924-1928 (Marseille, Bouches-du-Rhône) ;

1926-1927 (Bordeaux, Gironde) ;

1932 (Épernay, Marne) ;

1932-1933 (Caen, Calvados) ;

1932-1934 (Nancy, Meurthe-et-Moselle) ;

1933 (Grenoble, Isère) ;

1935-1936 (Sedan, Ardennes) ;

1936 (Nantes, Loire-Atlantique).

**F/22/2272. Commerce de gros, halles centrales, entreprises de location.**

☞ Commerce de gros.

1934, 24 juillet (préparation et décret).

*Cf. aussi Annexe I, F/22/423-424.*

- ☞ Halles centrales.  
1926, 17 décembre (préparation, décret et application).
- ☞ Entreprises de location.  
1927-1928 (projet de décret).

#### **F/22/2273-2274. Cuirs et peaux.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

##### **F/22/2273.**

- 1919, 30 août (préparation et décret) ;
- 1928, 11 mai (préparation et décret) ;
- 1933, 15 août (préparation et décret, 1932-1933).

##### **F/22/2274.**

- 1934, 18 juin (préparation et décret), 29 octobre (préparation et décret).
- ☞ Ganteries de peau :  
1920, 27 août (préparation, décret et application, 1919-1922).
- ☞ Fabrication de galoches, sandales, pantoufles, chaussons et chaussures :  
1920, 30 décembre (préparation, décret et application, 1920-1928).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/411.*
- ☞ Sellerie, bourrellerie, courroies mécaniques, maroquinerie, gaineries, articles de cuir :  
1920, 30 décembre (préparation, décret et application, 1920-1926).
- ☞ Couperie de poils :  
1925, 10 avril (préparation et décret).

#### **F/22/2275. Eau et électricité**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

- ☞ Distribution des eaux.  
1926, 7 août (préparation et décret, 1920-1926).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/417*
- ☞ Industrie de l'électricité.  
1924, 30 janvier (préparation et décret, 1921-1924).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/425.*
- ☞ Éclairage : voir *Gaz d'éclairage et de chauffage*.
- ☞ Électricité : voir *Eau et électricité*.

#### **F/22/2276. Faïence, porcelaine et poterie.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

- 1923, 15 août (préparation et décret) ;
- 1924, 12 décembre (céramique de bâtiment : préparation et décret) ;
- 1925, 3 décembre (pâtes à porcelaines : préparation et décret) ;
- 1934, 4 janvier (préparation et décret).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/410.*

#### **F/22/2277. Gaz d'éclairage et de chauffage.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

- 1924, 30 janvier (préparation et décret : 1919-1924).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/425.*

**F/22/2278-2279. Hôpitaux.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi F/22/2213.*

**F/22/2278.**

Projet de décret : circulaires du 2 octobre 1919 et du 27 octobre 1920 ; commission administrative du 27 mai 1927 (2 dossiers).

**F/22/2279.**

Projet de décret : avis au *J. O.* du 25 novembre 1927 ; commission mixte du 25 avril 1929 ; session du Conseil supérieur de l'Assistance Publique, juin 1929 ; envoi au Conseil d'État, 23 septembre 1930 ; réclamations, 1930-1936 (2 dossiers).

☞ Ambulances, soins à domicile :

Avis au *J. O.* du 1<sup>er</sup> juillet 1926 et circulaire du 10 juillet 1926.

**F/22/2280-2281. Hôtels, cafés, restaurants.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi Annexe I, F/22/412.*

**F/22/2280.**

1920, 2 août (Paris et région parisienne : préparation, décret et application, 1919-1927, 1932) ;

1925, 21 mai (Rhône : Lyon et villes voisines : préparation, décret et application, 1919-1929, puis 1931-1932 [comprend aussi le décret de 1932, 10 août]), 23 mai (Gironde : Bordeaux et villes voisines : préparation, décret et application, 1919-1927, puis 1925-1931 [comprend aussi le décret de 1930, 20 septembre]) ;

1930, 9 juillet (Nancy, Meurthe-et-Moselle : préparation et décret, 1925-1930 [comprend aussi le décret de 1932, 19 janvier]), 20 septembre (*Gironde : Bordeaux et villes voisines : voir 1925, 23 mai*) ;

1932, 19 janvier (*Nancy, Meurthe-et-Moselle : voir 1930, 9 juillet*), 10 août (*Rhône : Lyon et villes voisines : voir 1925, 21 mai*).

☞ Enquête Chef de cuisine, 1930.

**F/22/2281.**

1932, 26 mars (Meuse : préparation et décret, 1931-1932) ;

1933, 2 mai (Strasbourg, Bas-Rhin : préparation et décret, 1931-1933), 10 juillet (Lille, Nord : préparation et décret, 1932-1933) ;

1935 (Loire-Inférieure : projet de décret, 1935), 5 septembre (Bouches-du-Rhône : préparation et décret, 1933-1935).

☞ Correspondance diverse, 1925-1934.

☞ *Imprimerie sur métaux* : voir *Livre*.

**F/22/2282-2286. Industries alimentaires.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

**F/22/2282.**

☞ Vœux et avis, 1919-1926.

☞ Biscottes et produits de régime :

1929, 16 juillet (préparation et décret) ;

1930, 30 décembre (autorisation des relais : arrêtés).

☞ Biscuiterie, chocolaterie, confiserie :

1925, 6 août (préparation et décret).

*Cf. aussi Annexe I, F/22/416.*

- ☞ Pâtes alimentaires :
  - 1927, 4 mars (préparation, décret et application, 1926-1929) ;
  - 1928, 8 février (autorisation des relais : arrêtés).

**F/22/2283.**

- ☞ Abattoirs :
  - 1924-1935 (projet de décret).
- ☞ Conserves de légumes :
  - 1927, 5 mars (préparation et décret).
- ☞ Conserves de poisson :
  - 1924-1935 (projet de décret).
- ☞ Conserves de viandes :
  - 1927, 3 mars (préparation et décrets).

**F/22/2284.**

- ☞ Brasseries, malteries, cidreries, fabriques de poiré, eaux gazeuses et minérales, glace artificielle :
  - 1927, 23 août (préparation et décret, 1927-1935).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/426.*
- ☞ Autorisation des relais :
  - 1927, 6 décembre (glace artificielle de Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais : arrêté) ;
  - 1928, 22 juin (brasseries : arrêté), 8 août (entrepôts frigorifiques de la région lyonnaise et de Dijon, Côte-d'Or : arrêté).

**F/22/2285.**

- ☞ Distilleries :
  - 1927, 25 août (préparation et décret, 1924-1927).
- ☞ Raffineries de sucre :
  - 1926, 23 septembre (préparation, décret et application, 1919-1934).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/427, Annexe II, .C.A.C., versement 760121, art. 399.*

**F/22/2286.**

- ☞ Meunerie :
  - 1920, 31 décembre (préparation, décret et application, 1919-1927) ;
  - 1922, 11 décembre (préparation et décret) ;
  - 1933, 16 juin (préparation et décret).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/426.*
- Répartition inégale :
  - 1933 (Somme : projet).
- ☞ Rizeries :
  - 1930, 11 août (préparation et décret).
- ☞ Fromagerie :
  - 1924-1935 (projet de décret : préparation).

**F/22/2287-2288. Industries chimiques.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

**F/22/2287.**

- 1925, 10 mai (préparation et décret).

**F/22/2288.**

- 1925, 10 mai (application, 1925-1933 [dont circulaires du 26 mai 1925, 29 juin 1925, 21 juillet 1927 et 8 juillet 1929 et arrêté du 24 mars 1926 relatif au régime spécial à Rouen, Seine-Maritime]) ;
- 1927, 12 août (préparation et décret) ;
- 1933, 23 avril (décret).

- ☞ Extension du décret du 10 mai 1925 aux usines d'équarrissage :  
1932-1933 (projet de décret).
- ☞ Raffinerie de Port-Jérôme (Seine-Inférieure) :  
Correspondance, janvier 1933.
- ☞ Travail par relais :  
1927 (fabrication d'éponges en caoutchouc : projet), 26 août (ateliers de coulage d'émulsions pour papiers photographiques : préparation et arrêté) ;  
1928, 10 janvier (fabriques de matières plastiques : préparation et arrêté) ;  
1931, 15 avril (traitement de l'opium : préparation et arrêté) ;  
1932, 22 novembre (parfums synthétiques :préparation et arrêté).

#### **F/22/2289. Livre, imprimerie sur métaux. — Manutention dans les ports fluviaux.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

- ☞ Livre :  
1922-1924, révision du décret du 30 août 1919.  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/428.*
- ☞ Imprimerie sur métaux :  
1924, projet de décret.
- ☞ *Location (entreprises de) : voir Commerce.*
- ☞ Manutention dans les ports fluviaux :  
1926, 9 décembre (préparation, décret et application).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/417.*

#### **F/22/2290. Marbrerie. — Moulage, statuaire.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

- ☞ Marbrerie :  
1925, 12 août (préparation, décret et application, 1924-1934 ; projet de révision de ce décret, 1924-1931).
- ☞ Moulage, statuaire :  
1929, 20 juillet (préparation et décret).

#### **F/22/2291-2295. Métallurgie.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi Annexe I, F/22/420.*

##### **F/22/2291.**

- 1920, 9 août (préparation et décret). *À noter* : sous-dossier relatif aux usines Breguet, 1925.
- ☞ Heures supplémentaires. :  
1923, 30 mars (préparation et décret) ;  
1924, 1<sup>er</sup> mai (préparation, décret et application) ;  
1924-1926, projet.

##### **F/22/2292.**

- ☞ Suspension des heures supplémentaires :  
1933, 4 août (préparation et décret) ;  
1934, 9 mars (préparation et arrêté), 14 mai (préparation et décret), 29 octobre (préparation et décret).



**F/22/2293.**

- ☞ Charronnage et carrosserie :  
1920, 8 décembre (préparation, décret et application).
- ☞ Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie :  
1925, 13 août (préparation, décret et application).

**F/22/2294.**

- ☞ Maréchalerie :  
1926, 29 mai (préparation, décret et application).  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/416.*
- ☞ Fabrication des cylindres pour impression des papiers peints :  
1926, 5 septembre (décret) ;  
1927, 7 août (préparation et décret).
- ☞ Ateliers de mécanique dentaire :  
1928, 17 janvier (préparation, décret et application).
- ☞ Peinture et vernissage de voitures :  
1929, 16 novembre (préparation et décret).
- ☞ Cokeries métallurgiques :  
1933, 23 avril (décret).

**F/22/2295.**

- ☞ Garages :  
1921-1930 (projet).
- ☞ Petits laminoirs :  
1921-1933 (application).
- ☞ Chantiers navals et arsenaux :  
1924-1926 (application).
- ☞ Serrurerie, forge et charronnage :  
1925 (projet).
- ☞ Électro-métallurgie :  
1925-1926 (projet).
- ☞ Fonderies de 2<sup>e</sup> fusion :  
1929 (application).
- ☞ Divers :  
Enquêtes du Bureau international du Travail (B.I.T.) sur le système des trois équipes dans la métallurgie, 1921-1923.  
Marchandage en Meurthe-et-Moselle, 1929-1930.

**F/22/2296. Papier.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi Annexe I, F/22/416.*

- ☞ Fabrication de pâte à papier :  
1924, 18 décembre (préparation, décret et application, 1920-1927).

☞ Transformation du papier :  
1924, 16 avril (préparation et décret).

☞ *Pâtisseries* : voir *Boulangeries et pâtisseries*.

## **F/22/2297-2299. Pharmacies.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

### **F/22/2297.**

1921, 17 août (préparation, décret et application, 1919-1926) ;  
1926, 5 mars (préparation et décret).

### **F/22/2298.**

1929, 18 juillet (préparation, décret et application, 1927-1930) ;  
1931, 15 février (préparation, décret et application, 1930-1931) ;  
1933-1935 (projet de décret).

☞ Régime uniforme et heures supplémentaires :

1922, 21 avril (Drôme [Romans et Bourg-de-Péage] : préparation et arrêté), 23 juin (Rhône [Lyon et environs] : préparation et décret ; Grenoble, Isère : préparation et décret ; Marne : préparation et décret ; Rennes, Ille-et-Vilaine : préparation et décret), 24 novembre (Caen, Calvados : préparation et décret), 15 décembre (Saint-Nazaire, Loire-Atlantique : préparation et décret), 28 décembre (Nevers, Nièvre : préparation et décret) ;

1923, 26 août (Le Havre, Seine-Maritime : préparation et décret), 7 novembre (Mâcon, Saône-et-Loire : préparation et décret) ;

1924, 23 novembre (Troyes, Aube : préparation et décret).

### **F/22/2299.**

☞ Régime uniforme et heures supplémentaires (*suite*) :

1926, 1<sup>er</sup> septembre (Brive-la-Gaillarde, Corrèze : préparation et décret), 10 novembre (Nevers, Nièvre : préparation et décret) ;

1927, 14 janvier (Le Havre, Seine-Maritime : préparation et décret), 2 février (Béziers, Hérault : préparation, décret et application, 1927-1930), 18 mars (Nice, Alpes-Maritimes : préparation, décret et application), 9 juin (Niort, Deux-Sèvres : préparation et décret) ;

1928, 22 février (Grenoble, Isère : préparation et décret), 24 février (Châlons-sur-Marne : préparation et décret), 25 février (Le Havre, Seine-Maritime : préparation et décret), 13 mars (Cherbourg, Manche : préparation et décret), 13 juin (Troyes, Aube : préparation et décret), 15 juin (Lyon, Rhône : préparation et décret, puis arrêté du 28 juin 1928), 18 décembre (Évreux, Eure : préparation) ;

1929, 25 mars (Perpignan, Pyrénées-Orientales : préparation), 13 juin (Loire-Atlantique [Nantes et Rezé] : préparation) ;

1930, 14 mai (Saint-Nazaire, Loire-Atlantique : préparation), 15 juin (Seine-Maritime [Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly] : préparation), 11 août (Seine-Maritime [Déville, Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville] : préparation et décret), 12 septembre (Caen, Calvados : préparation et décret), 26 novembre (Limoges, Haute-Vienne : préparation et décret), 29 novembre (Orléans, Loiret : préparation et décret) ;

1931, 21 février (Castres, Tarn : décret et application), 25 février (Albi, Tarn : préparation, décret et application, 1930-1934), 18 août (Rennes, Ille-et-Vilaine : préparation et décret), 11 novembre (Mayenne : préparation et décret ; Flers, Orne : préparation et décret), 13 novembre (Les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte et Luçon, Vendée : préparation et décrets [3 dossiers]) ;

1932, 18 mars (Agen, Lot-et-Garonne : préparation et décret), 30 avril (Évreux, Eure : préparation et décret), 15 mai (Brest, Finistère : préparation et décret), 11 septembre (Nancy, Meurthe-et-Moselle : préparation et décret), 13 novembre (Châteauroux, Indre : préparation et décret) ;

1934, 27 mars (Beauvais, Oise : préparation et décret) ;

1935, 27 février (Montreuil, Seine-Saint-Denis : préparation et décret).

☞ Projets de décret :

1931-1934 (Vincennes, Val-de-Marne) ;

1933-1934 (Niort, Deux-Sèvres).

☞ Divers :

1926-1930 (accords non sanctionnés par un décret).

☞ Plâtre : voir *Chaux, plâtre et ciment*.

☞ Porcelaine : voir *Faïence, porcelaine et poterie*.

☞ Ports : voir *Manutention dans les ports fluviaux*.

☞ Poterie : voir *Faïence, porcelaine et poterie*.

☞ Restaurants : voir *Hôtels, cafés, restaurants*.

☞ Statuaire : voir *Moulage, statuaire*.

#### **F/22/2300. Tabac.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

1928, 10 août (préparation, décret et application, 1928-1935).

☞ Travail par relais :

1928, 21 août (torréfaction et garde de nuit : préparation et arrêté).

☞ Tableterie : voir *Bois, ameublement et tableterie*.

☞ Teinturerie : voir *Blanchisserie-teinturerie*.

#### **F/22/2301-2305. Textiles.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

*Cf. aussi Annexe I, F/22/418-419.*

##### **F/22/2301.**

1919, 12 décembre (préparation et décret, 1919-1921).

##### **F/22/2302.**

1919, 12 décembre (application, 1927-1930 ; révision du décret, avis au *J. O.*, 1926-1929).

##### **F/22/2303.**

☞ Heures supplémentaires :

1933, 16 janvier (préparation et décret, 1932-1933).

**F/22/2304.**

- ☞ Suspension des heures supplémentaires :  
1934, 27 février (préparation et décret, 1933-1934), 17 mai (arrondissements de Dunkerque, Nord : préparation et décret, 1934), 30 juillet 1934 (prorogation des précédents : préparation et décret, 1934).

**F/22/2305.**

- ☞ Suspension des heures supplémentaires (suite) :  
1934, 23 décembre (prorogation des précédents : préparation et décret, 1934).
- ☞ Projets de décrets :  
1934-1935.
- ☞ Régimes spéciaux de répartition :  
1925-1927 (demandes classées par circonscriptions).

**F/22/2306-2310. Transports.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

**F/22/2306-2308. Chemins de fer.****F/22/2306.**

- 1922, 14 septembre (agents : préparation et décret, 1919-1922 ; révision, 1922-1928) ;
- ☞ Application aux grands ateliers du décret précédent :  
1922-1926 (avis du ministère relatif aux décrets du 10 janvier 1923, modifié le 23 avril 1923, et du 15 février 1926).
- ☞ Wagons-lits :  
1929, 15 septembre (décret et avis du ministère, 1926-1929).

**F/22/2307.**

- 1933, 19 janvier (portage des bagages ou nettoyage dans les gares, avis du ministère, 1931-1933) ;
- 1935, 9 mai (réseaux d'intérêt local, décret et avis du ministère, 1925-1935) ;
- ☞ Projets de décret :  
1919-1928 (transports en commun par tramway) ;  
1925 et 1927 (mécaniciens, chauffeurs et agents de trains) ;  
1926-1935 (entreprises travaillant dans l'enceinte des réseaux ; réclamations et avis au *J. O.*).

**F/22/2308.**

- 1919-1931 (réclamations pour l'application de la loi de huit heures).

**F/22/2309. Déménagement, locations de voitures et pompes funèbres.**

- 1930, 15 août (préparation et décret) ;
- 1934, 2 octobre (préparation et décret, 1930-1934).

**F/22/2310.**

- ☞ Déménagement, locations de voitures et pompes funèbres (suite et fin).  
1935, 28 juin (préparation, décret et application, 1935-1936) ;  
1930-1936 (réclamations pour l'application de la loi de huit heures principalement pour les taxis).
- ☞ Batellerie fluviale.  
1935, 26 juillet (arrêté appliquant à l'Alsace-Lorraine les décrets du 28 novembre 1919 et 15 octobre 1925) ;  
1936 (projet de décret modificatif).  
*Cf. aussi F/22/2198, et Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 382.*

- ☞ Extension aux entreprises de dragage :  
1925-1928 (projet).
- ☞ *Travaux publics* : voir *Bâtiment et Travaux publics*.
- ☞ *T.S.F., Radiodiffusion* : voir *F/22/2234*.

#### **F/22/2311. Tuileries, briqueteries.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*  
1926, 30 juillet (préparation et décret).

#### **F/22/2312. Verreries.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*  
*Cf. aussi Annexe I, F/22/410.*

1925, 19 février (préparation, décret et application, 1919-1925) ;  
1926, 5 mars (préparation et décret), 4 novembre (préparation et décret) ;  
1928, 8 août (préparation et décret).

- ☞ Verreries automatiques :  
1933-1936 (projet de loi tendant à ratifier un projet de convention adopté en juin 1934  
lors de la 18<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail).

#### **F/22/2313-2314. Vêtement.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

##### **F/22/2313.**

1919, 12 décembre (préparation, décret et application, 1919-1930).

##### **F/22/2314.**

1926, 1<sup>er</sup> septembre (préparation et décret) ;  
1934, 21 juillet (décret et application), 29 novembre (décret et application).

- ☞ Régime uniforme et répartition particulière des heures de travail :  
1923, 3 juillet et 1933, 27 avril (Nord [Lille et La Madeleine-lès-Lille] : préparation et  
décret).
- ☞ Repos du lundi matin :  
1920, 20 mai (Melun, Seine-et-Marne : arrêté), 12 juillet (Rouen, Seine-Maritime :  
arrêté), 22 juillet (Rochefort, Charente-Maritime : arrêté), 18 septembre (Dieppe,  
Seine-Maritime : arrêté), 16 novembre (Lyon, Rhône : arrêté) ;  
1921, 1<sup>er</sup> février (Paris et Seine : arrêté et application, 1924) ;  
1922, 18 mai (Grenoble, Isère : arrêté), 29 mai (Saint-Étienne, Loire : arrêté).

### **F/22/2315 Application en Alsace-Lorraine**

Dossier général, 1920-1936.

☞ À signaler : correspondance avec Bilger, député du Haut-Rhin, contenant une "liste des décrets sur la journée des huit heures et des arrêtés les introduisant en Alsace et Lorraine" du 30 août 1919 au 13 août 1925 (trente-deux domaines professionnels concernés), 1927.

Dossier relatif aux décrets d'application par catégories professionnelles, 1925-1928.

### **F/22/2316-2317 Application dans les colonies**

#### **F/22/2316. Réglementation générale des conditions de travail.**

Généralités (1 pièce), 1919.

A.E.F. (1922, 1 pièce), A.O.F. (1926, 1936), Algérie (1921-1934), Guadeloupe (1920, 1923), Guyane française (1923-1924), Inde française (1927-1936), Indochine (1931-1932), Maroc (1925-1934), Nouvelle-Calédonie (1927), Réunion (1931), Tahiti (1920), Tunisie (1921-1934).

#### **F/22/2317. Loi des huit heures, Algérie.**

*N.B. : les dates indiquées sont généralement celles des textes réglementaires.*

Préparation et texte des décrets suivants :

1924, 5 mars et 10 octobre (livre, coiffure, chaussures en gros, textiles, préparation des cuirs et peaux, 1924) ;

1925, 11 mars (manutention dans les ports, meunerie, ameublement, commerce en gros et demi-gros, métallurgie, 1919-1925).

1927, 20 mai (pharmacie de détail, 1925-1928) ;

1928, 25 janvier (métallurgie, 1921-1928), 25 janvier et 10 août (banque, assurances, services administratifs privés, sellerie-bourrellerie, tabacs, 1927-1928) ;

1929, 7 mai (chemins de fer, 1928-1929) ;

1935, 6 septembre (différentes industries, 1935-1936).

Correspondance générale sur l'application des différents décrets, 1919-1931.

# Loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures<sup>8</sup>

F/22/2187. Préparation

## Documents préparatoires à la loi de quarante heures.

- Réglementation sur la durée du travail : "Note..." [historique de la législation, 1841-1936], 18 pages dactylographiées, s. d. [1936].
- Examen de la proposition faite par la C.G.T. de constitution d'une commission bilatérale (patrons / ouvriers) chargée d'examiner la question de la réduction des heures de travail et d'aboutir, si possible, à un projet de loi, mars-mai 1935.
- "Projet de loi tendant à instituer la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et à fixer la durée du travail dans les mines souterraines de charbon", 2 pages, s. d.
- "Enquête sur les repos interruptifs de la journée de travail" : exposé des motifs et questionnaire ; formulaire imprimé, février 1936.
- Contestation par le syndicat patronal de la boulangerie d'Annecy d'un arrêté préfectoral rapportant un arrêté précédent (octobre 1924) qui rendait obligatoire la fermeture des boulangeries le dimanche ; recherche par le ministère de la jurisprudence concernant le recours hiérarchique (permettant la contestation d'une décision préfectorale) : notes, correspondance et documentation imprimée, novembre 1935-mai 1936.
- "À propos des halls fermés [le dimanche] dans la Section de l'Ameublement à la Foire de Paris", extrait du *Bulletin de la Confédération Générale de l'Ameublement de France*, [juin 1936].
  
- Documents parlementaires. *Les documents constituant ce dossier concernent, au-delà de la durée du travail, de nombreux domaines de la législation du travail.*
  - "États des projets [de loi] en instance ; notes sur les projets en instance ; interpellations", correspondance, mai 1931-janvier 1936 et s. d.
  - Rapports, propositions de loi, projets de loi émanant de la Chambre des députés ou du Sénat. Décembre 1931-juin 1936. *Un seul exemplaire de chacun des documents a été conservé.*

## F/22/2188-2191 Collections de décrets

### F/22/2188-2190. Collection de décrets originaux.

*Les décrets sont classés dans l'ordre chronologique de promulgation<sup>9</sup>. Un contrôle a été fait à partir d'une liste des "Professions visées par la loi du 21 juin 1936" (Cf. F/22/2192) signalée dans les analyses par l'abréviation "Liste..."*

*Chaque dossier comporte l'original du décret, signé du Président de la République, du Président du Conseil, du ministre du Travail<sup>10</sup> et du ministre concerné par la profession visée, ainsi qu'un extrait du Journal Officiel portant publication du texte.*

---

<sup>8</sup>. Voir également l'Annexe II.

<sup>9</sup>. A la différence des dossiers d'application qui suivent cette collection, présentés suivant l'ordre alphabétique des professions visées (cf. F/22/2196-2236).

<sup>10</sup>. Un état chronologique des présidents du Conseil et des ministres du Travail de 1936 à 1938 est présenté dans le sommaire de cet inventaire.

*On peut également y trouver des avis motivés du Conseil national économique, et des "notes au ministre", documents rédigés par ses collaborateurs en vue de faciliter sa prise de décision.*

**F/22/2188.** Collection de décrets originaux.

*Décret du 25 septembre 1936*

1. [En déficit.] Service du fond des mines souterraines de charbon.  
Cf. *J. O.* du 27 septembre 1936 ; voir aussi décret 92 et *infra* F/22/2191, dossier "Collection d'extraits du *Journal officiel*".

*Décrets du 27 octobre 1936*

2. Mines souterraines de potasse. *J. O.* du 28 octobre 1936.  
3. Personnel occupé au service de jour des mines souterraines de charbon. *J. O.* des 28 et 29 octobre 1936. Voir aussi décret 92.  
4. Boulangeries des départements de la Seine et Seine-et-Oise. *J. O.* du 28 octobre 1936.  
5. Métallurgie et travail des métaux. *J. O.* des 28 et 29 octobre 1936.  
Cf. "*Liste...*" : bijouterie ; carrosserie ; charronnage ; électrochimie ; horlogerie ; orfèvrerie ; taille des pierres précieuses. Voir aussi décrets 25, 56, 57, 76, 77.

*Décrets du 17 novembre 1936*

6. Minerais de fer et autres minerais métalliques et mines souterraines d'asphalte : exploitations souterraines au fond. Le projet de décret figure également dans le dossier. Publication au *J. O.* du 18 novembre 1936, non joint.  
7. Services du jour des exploitations souterraines de minerais de fer et autres minerais métalliques et mines souterraines d'asphalte. Le projet de décret figure également dans le dossier. Publication au *J. O.* du 18 novembre 1936, non joint.  
8. Bâtiment et Travaux publics. Des "observations à propos de la note remise par la Fédération nationale du Bâtiment au sujet de la semaine de quarante heures" figurent également dans le dossier. Cf. "*Liste...*" : carrières annexées à des entreprises de travaux publics ; dragage ; entreprises de couverture ; entreprises d'installation électrique ; moulages (albâtre, plâtre, stuc, cire) ; taille et polissage de pierres ; pierres et terres au feu (fabriques de chaux, plâtre, ciment, briques, céramiques, poteries) ; entreprises de plomberie. Publication au *J. O.* du 18 novembre 1936, non joint.  
Voir aussi décrets 1, 2, 6, 7, 22, 23, 41.  
9. Boulangeries de Seine-et-Marne. Le projet de décret figure également dans le dossier. Publication aux *J. O.* des 18 et 20 novembre 1936, non joints.  
10. Industries textiles. Cf. "*Liste...*" : broderies et dentelles à la main. Publication au *J. O.* du 18 novembre 1936, non joint.  
Extension au crin, à la sparterie : voir décret 65. Voir aussi décret 96.

*Décret du 29 décembre 1936*

11. Industries du livre. *J. O.* du 31 décembre 1936. Le projet de décret figure également dans le dossier. Extension aux journaux et messageries : voir décret 55.

*Décret du 18 janvier 1937*

12. [En déficit.] Grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général. Cf. *J. O.* du 20 janvier 1937.



*Décrets du 13 février 1937*

13. Verreries en tous genres ; gobeletterie ; glacerie. *J. O.* des 14 et 15-16 février 1937. Voir aussi décret 25.
14. Manutention dans les ports et les docks (y compris les magasins généraux reliés à la voie d'eau). *J. O.* des 14 et 15-16 février 1937. Extension au personnel de bureau, voir décret 64.
15. Blanchisserie et teinture-dégraissage, entreprises de désinfection. *J. O.* des 14, 15-16 et 18 février 1937.
16. Personnel occupé aux services du jour des ardoisières. *J. O.* des 14 et 15-16 février 1937.
17. Personnel occupé aux services du fond des ardoisières. Publication aux *J. O.* des 14 et 15-16 février 1937, non joints.

*Décrets du 2 mars 1937*

18. Industries chimiques. Cf. "*Liste...*" : caoutchouc et succédanés (fabrication de) ; distillation (houille, pétrole, résine, bois, etc.) ; huiles végétales, bougies, parfumeries ; huiles et graisses animales (colle forte, engrais, etc.) ; produits pharmaceutiques y compris confiseries pharmaceutiques. Publication au *J. O.* du 3 mars 1937, non joint.

Voir aussi décrets 39, 78, 85, 95.

19. Industries des cuirs et peaux. Cf. "*Liste...*" : chaussures (fabrication et réparation de) ; galoches, sabots ; ganterie. Publication au *J. O.* du 3 mars 1937, non joint.

*Voir aussi, infra, F/22/2191, le dossier "Projets de décrets".*

*Décrets du 13 mars 1937*

20. Industries du vêtement. Le projet de décret figure également dans le dossier. Cf. "*Liste...*" : chapellerie, feutre, laine, paille ; confection ; couture ; fleurs, plumes [voir aussi décret 66] et perles ; matelasserie ; ouvrages divers en tissu ; tapisserie. Publication aux *J. O.* des 14 et 15-16 mars 1937, non joints.
21. Abattage de viandes de boucherie, abattoirs, équarrissage, préparation de triperie, charcuterie, fabrique de conserve de viande, fabrique et raffinerie de graisse alimentaire. Le projet de décret figure également dans le dossier. Publication aux *J. O.* des 14 et 15-16 mars 1937, non joints.
- Voir aussi décrets 36 et 37.
22. Mines souterraines de schistes bitumineux : fond. Trois versions différentes du projet de décret figurent également dans le dossier, ainsi qu'une analyse du Conseil national économique sur l'application de la loi dans ce domaine. Publication aux *J. O.* des 14 et 15-16 mars 1937, non joints.
23. Mines de schistes bitumineux : jour. Deux versions différentes du projet de décret figurent également dans le dossier. Publication au *J. O.* des 14 et 15-16 mars 1937, non joints.
24. Boulangeries de la Gironde. Le projet de décret figure également dans le dossier. Publication aux *J. O.* des 14 et 15-16 mars 1937, non joints.
25. Extension du décret "Métallurgie" à la galvanoplastie. Le projet de décret figure également dans le dossier. Concerne : fils, câbles électriques isolés au caoutchouc, à la gutta-percha (voir décret 5) ; isolateurs pour l'électricité en matière plastique ; fabrication de lampes électriques à incandescence et de T.S.F. (voir décret 13). Publication au *J. O.* du 14 mars 1937, non joint.
- 26a. Établissements hospitaliers : projets de décret non signés, 13 mars 1937 ; une note du Directeur général du Travail au ministre (12 mars 1937) figure également dans le dossier.

*Décret du 22 mars 1937*

26b. Établissements hospitaliers. Hôpitaux, cliniques, dispensaires, maisons de santé, hospices, etc. (cure, repos, soins). Une analyse et un avis du Conseil national économique figurent dans le dossier (février 1937), ainsi qu'une note et des recommandations aux préfets (mars 1937). *J. O.* du 24 mars 1937.

*Décrets du 31 mars 1937*

27. Industries du bois [sauf notamment menuiserie du bâtiment et scieries ambulantes]. Concerne : broseries, plumeaux ; carrosserie ; charronnage ; articles en corne ; emballages (voir décret 67) ; ébénisterie ; instruments de musique en bois ; jouets ; liège ; vannerie, stores en bois, pailles, joncs (voir décret 68) ; articles de pêche. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 1<sup>er</sup> et 7 avril 1937.

Voir aussi décrets 18, 19.

*Voir aussi infra, F/22/2191, dossier "Projets de décrets".*

28. Industries de fabrication de papier et de carton (et fabrication d'objets en —). Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 3, 7 et 14 avril 1937.

29. Banques, assurances ; sociétés d'épargne ; finances (établissements de crédit et de change). Le décret original signé comporte d'ultimes corrections manuscrites. *J. O.* des 3, 4 et 7 avril 1937.

30. Commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires. Le décret original signé comporte d'ultimes corrections manuscrites. Un décret incomplet portant la seule signature de Jean Lebas, ministre du Travail, figure dans le dossier. *J. O.* des 3 et 7 avril 1937.

Voir aussi décrets 36-37, 83, 86, 102 et dossiers non numérotés (décret du 8 juillet 1938).

*Décrets du 20 avril 1937*

31. Coiffeurs, pédicures, manucures, soins de beauté, etc. Cheveux (fabrication d'ouvrages en —). Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique. *J. O.* des 21 et 24 avril 1937.

32. Industrie du gaz d'éclairage et de chauffage dans la région parisienne (Paris et Seine sauf Villemomble et Champigny). Publication au *J. O.* du 21 avril 1937, non joint.

33. Industrie du gaz d'éclairage et de chauffage dans les autres départements et dans les communes de Villemomble et Champigny. Plusieurs versions du projet de décret figurent également dans le dossier. Publication au *J. O.* du 21 avril 1937, non joint.

34. Distribution d'énergie électrique dans la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) ; entreprises de production, transport et distribution. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique. Publication au *J. O.* du 21 avril 1937, non joint.

35. Distribution d'énergie électrique dans les autres départements ; entreprises de production, transport et distribution. Plusieurs versions du projet de décret figurent également dans le dossier. Publication au *J. O.* du 21 avril 1937, non joint.

Voir aussi décret 93.

*Décrets du 27 avril 1937*

36. Alimentation. Commerce de détail des denrées alimentaires à emporter, dans le département de la Seine (inclut la "vente comportant fabrication de charcuterie"). Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937 et 22 janvier 1938.

Voir aussi décrets 30, 37, 83, 86, 102 et dossiers non numérotés (décret du 8 juillet 1938).

37. Alimentation. Commerce de détail des denrées alimentaires à emporter, dans les départements autres que la Seine (inclut la "vente comportant fabrication de charcuterie"). Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

Voir aussi décrets 30, 36, 83, 86, 102 et dossiers non numérotés (décret du 8 juillet 1938).

38. Minoterie et fabrication des pâtes alimentaires. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

39. Fabriques d'alcools d'industrie, sauf distilleries saisonnières [extension du décret 18]. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

40. Fabriques et distilleries d'alcools alimentaires. Liqueurs et spiritueux ; brasseries, malteries, eaux gazeuses et minérales ; glace artificielle. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique, une requête de la *Fédération nationale des Syndicats de Fabricants de Boissons gazeuses, Entrepôts de bière, Marchands d'eaux minérales et d'acide carbonique de France et des Colonies*, et la copie, pour le Directeur général du Travail, d'une note au ministre relative aux vœux de professionnels des industries des vins de Champagne (voir décret 73). *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

41. Carrières. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis provisoire du Conseil national économique. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

Voir aussi décret 8.

42. Fabrication de la faïence et de la porcelaine (sauf fabrication d'appareils sanitaires pour le bâtiment). Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

43. Entreprises de transport par terre. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

Voir aussi décret 63.

44. Commerce de gros et ½ gros ; magasins généraux non reliés à la voie d'eau. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique, lui-même documenté par une lettre du Ministre faisant état des consultations entreprises auprès des organisations patronales et ouvrières intéressées, dont la minute est jointe. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

45. Fabriques et raffineries de sucre, distilleries saisonnières d'alcool, cidre, poiré, jus de fruit. Le projet de décret, assorti d'une note manuscrite, figure également dans le dossier, ainsi qu'un avis du Conseil national économique, lui-même documenté par une lettre du Ministre faisant état des consultations entreprises auprès des organisations patronales et ouvrières intéressées, dont une copie est jointe. *J. O.* des 28 et 29 avril 1937.

Voir aussi décret 79.

46-48. Un seul dossier contenant un extrait du *J. O.* du 30 avril 1937 éditant les décrets suivants :

46. Tramways urbains et suburbains et omnibus (automobiles ou par trolleybus).

47. Transport par chemin de fer. Réseaux secondaires d'intérêt général, et réseaux d'intérêt local.

48. Chemin de fer métropolitain de Paris.

Voir aussi décret 70.

#### *Décrets du 19 mai 1937*

49. Entreprises de pompes funèbres et de funérailles. Différentes versions du projet de décret figurent également dans le dossier. *J. O.* du 20 mai 1937.

50. Pharmacies vendant au détail. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que des avis du Conseil national économique (avril 1937), des observations d'Henri Sellier, ministre de la Santé (avril 1937) et une note de synthèse à l'intention du ministre du Travail [mai 1937]. *J. O.* du 20 mai 1937.

*Le décret, quoique publié au J. O. du 20 mai, n'est pas signé par Henri Sellier.*

*Voir aussi infra F/22/2191.*

51. Confiserie (sauf confiserie pharmaceutique visée par le décret du 2 mars 1937 : voir décret 18), chocolaterie, biscuiterie, fabriques de conserves de fruits et légumes, fabriques de confiture. Différentes versions du projet de décret figurent également dans le dossier, ainsi que des avis du Conseil national économique. *J. O.* du 20 mai 1937.

52. Boulangeries dans les départements autres que la région parisienne et la Gironde, et pâtisseries dans les départements autres que la région parisienne. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que des avis du Conseil national économique. *J. O.* du 20 mai 1937.

53. Pâtisseries vendant au détail dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que des avis du Conseil national économique. *J. O.* du 20 mai 1937.

54. Bureaux, services administratifs privés et agences diverses, agences d'affichage. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que des avis du Conseil national économique. *J. O.* du 20 mai 1937.

55. Services administratifs et commerciaux des entreprises de journaux, messageries de la presse. Décret modificatif du décret n° 11 du 29 décembre 1936.

*Le décret, quoique signé de tous les ministres concernés, n'est pas daté . Publication au J. O. du 20 mai 1937, non joint.*

56. Pose de fermetures et de persiennes métalliques. Différentes versions du projet de décret figurent également dans le dossier. *J. O.* du 20 mai 1937.

57. Fabriques de fermetures métalliques. Le projet de décret figure également dans le dossier, avec la réponse du *Syndicat professionnel des fabricants de Fermetures & Persiennes* à l'avis d'enquête paru au *J. O.* du 19 décembre 1936, joint au dossier, ainsi qu'une note du ministère sur l'avis du Conseil national économique (avril 1937). *J. O.* du 20 mai 1937.

*[Décret du 8 juin 1937, J. O. du 9 juin 1937]*

58. Navigation maritime. *Dossier vide.*

*Décrets du 15 juin 1937*

59. Exploitations de pétrole par puits ou sondages. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* du 17 juin 1937.

60. Exploitations de pétrole. Services de jour. Ouvriers et employés. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* du 17 juin 1937.

61. Exploitations souterraines de pétrole au fond. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* du 17 juin 1937.

*Décret du 16 juin 1937*

62. Débits de boissons, restaurants, hôtels. Cinq états différents du projet de décret, accompagnés de notes, figurent également dans le dossier, ainsi qu'une copie du "Texte de la résolution adoptée par le Sénat" le 11 juin, et une circulaire d'application adressée aux préfets.

N.B. : 1. *la publication au Code du travail est fautive puisqu'elle ne prend pas en compte les dernières modifications, datées du 21 juin (voir J. O. du 25 juin 1937, page 7154) ; 2. le décret original signé, lui-même daté du 16 juin, est lui aussi incomplet pour les mêmes raisons.*

## F/22/2190. Collection de décrets originaux

*Décrets du 16 juillet 1937*

63. Transports par véhicules conduits par deux conducteurs. [Ce décret est modificatif du décret 43 du 27 avril 1937.] L'avis du Conseil national économique (avril 1937), une correspondance adressée au ministre par le *Syndicat unifié des transports* (mai 1937) et une note du directeur adjoint Perrin au ministre, datée du 15 juillet 1937, figurent également au dossier. *J. O.* du 17 juillet 1937.

64. Extension au personnel de bureau du décret du 13 février (voir décret 14) sur la manutention dans les ports. Plusieurs versions du "projet de modification du décret du 13 février 1937" sont jointes au dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 17 juillet 1937.

65. Extension [du décret 10] aux bureaux et sièges sociaux des entreprises textiles ; filatures de sisal et autres fibres ; travail des crins ; sparterie. Plusieurs versions du "projet de modification du décret du 17 novembre 1936" sont jointes au dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* des 17 (joint) et 18 (non joint) juillet 1937.

66. Extension [du décret 20] aux fabriques, travaux d'épuration et d'apprêt des plumes. Le "projet de modification du décret du 13 mars 1937" est joint au dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 17 juillet 1937.

67. "Extension au n° 5.12. Emballages". [Ce décret est modificatif du décret 27 du 31 mars 1937 relatif aux industries du bois.]. Plusieurs versions du "projet de modification du décret du 31 mars 1937" sont jointes au dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* des 17 (joint) et 18 (non joint) juillet 1937.

68. Extension [du décret 27 du 31 mars 1936 relatif aux industries du bois] aux fabriques de vannerie [dont : pailles, joncs] et de stores en bois. Le projet de décret est joint au dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 17 juillet 1937.

*Décrets du 30 juillet 1937*

69. Batellerie fluviale ; transport ou traction sur voies de navigation intérieures. Une note au ministre, ainsi que l'avis du Conseil national économique figurent également dans le dossier. *J. O.* du 31 juillet 1937.

70. *Société des Transports en commun de la Région Parisienne*. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi qu'une note au ministre et l'avis du Conseil national économique. *J. O.* du 31 juillet 1937.

Voir aussi décret 48.

71. Exploitations souterraines de sel gemme et salines : service du fond. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que l'avis du Conseil national économique. Publication aux *J. O.* des 1<sup>er</sup> et 3 août 1937, non joints.

72. Exploitations souterraines de sel gemme et des salines : service du jour. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 août 1937.

73. Industrie du Champagne. Durée du travail dans les pressoirs et celliers. Des notes au ministre sont jointes au dossier, ainsi que l'avis du Conseil national économique et de la correspondance, notamment les revendications à caractère professionnel des cavistes. *J. O.* du 1<sup>er</sup> août 1937.

Voir aussi décret 40.

*Décrets du 25 août 1937*

74. Épuration, élévation et distribution des eaux (entreprises publiques et privées). Deux projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* des 26 et 27 août 1937.

75. Distribution d'air comprimé et chauffage urbain. [Chauffage à forfait : voir décret 97.] Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil

national économique et la synthèse de l'enquête menée auprès des organisations patronales et ouvrières concernées (demandée par avis paru au *J. O.* du 10 mars 1937). *J. O.* du 26 août 1937.

76. Extension du décret du 27 octobre 1936 [n° 5] sur la métallurgie aux usines de traitement de minerais aurifères non annexées à des mines. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 26 août 1937.

77. Extension du décret du 27 octobre 1936 [n° 5] sur la métallurgie aux usines de traitement de minerais aurifères annexées à des mines. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 26 août 1937.

78. Amidon, fécule, etc. Modification du décret du 2 mars 1937 [n° 18] sur les industries chimiques. Suppression du champ d'application des fabriques de fécule de pomme de terre. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 26 août 1937.

79. Amidon, fécule, etc. Extension du décret [n° 45] du 27 avril 1937 sur les fabriques et raffineries de sucre etc., aux fabriques de fécule de pomme de terre. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. *J. O.* du 26 août 1937.

80. Manutention, douane, transit pour le compte des grands réseaux. [*Dossier vide. Voir J. O. des 28 et 31 août 1937.*]

81. Wagons-lits. [*Dossier vide. Voir J. O. des 28 et 31 août 1937.*]

#### *Décrets du 19 octobre 1937*

82. Navires de pêche industrialisée. Seul le *J. O.* du 21 octobre 1937 figure dans le dossier.

83. Commerce de détail des marchandises autres que les denrées alimentaires dans les villes de moins de 10.000 habitants. *J. O.* du 3 novembre 1937.

Voir aussi décrets 30, 36-37, 86, 102 et dossiers non numérotés (décret du 8 juillet 1938).

#### *Décret du 9 novembre 1937*

84. Industrie des tabacs. *J. O.* du 14 novembre 1937.

#### *Décret du 23 novembre 1937*

85. Manufactures d'allumettes. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 25 et 28 novembre 1937.

Voir aussi décrets 18 et 95.

#### *Décrets du 27 novembre 1937*

86. Commerce de détail des marchandises autres que les denrées alimentaires dans les villes de moins de 10 000 habitants. *J. O.* des 4 et 5 décembre 1937.

Voir aussi décrets 30, 36-37, 83, 102 et dossiers non numérotés (décret du 8 juillet 1938).

87. Mines de fer. Un rapport au Président de la République, présenté et signé par les ministres concernés, est joint au dossier. *J. O.* du 1<sup>er</sup> décembre 1937.

[87bis.] Manufactures d'allumettes : retrait du champ d'application du décret 18. *J. O.* du 20 janvier 1938.

N.B. : ce dossier, dont la chemise était non datée, avait été classé d'origine au numéro 95, où il se trouve encore.

Voir aussi décret 85.

*Décrets du 21 décembre 1937*

88. Récupération des heures perdues pour mortes-saisons. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* du 28 décembre 1937.
89. Récupération. Dérogation exceptionnelle dans les industries souffrant d'une insuffisance de main d'œuvre qualifiée. *J. O.* du 28 décembre 1937.
90. Récupération dans les industries ou commerces des heures de travail perdues par suite de baisse d'activité ne présentant pas un caractère périodique ou saisonnier. *J. O.* du 28 décembre 1937.
91. Dérogation exceptionnelle dans les industries dont l'activité conditionne celle d'une partie importante de la production nationale. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* du 29 décembre 1937.
92. Décret modificatif des décrets 1 et 3 : mines souterraines de charbon et service du jour des mines de charbon. Un rapport au Président de la République, présenté et signé le 20 décembre 1937 par les ministres concernés, est joint au dossier. *J. O.* du 1<sup>er</sup> janvier 1938.

*Décrets du 11 janvier 1938*

93. Gaz, électricité. Décret modificatif des décrets 32-35 : industrie du gaz et entreprises de production, de distribution et de transport d'énergie électrique. *J. O.* des 12 et 20 janvier 1938.
94. Exploitation de lignite à ciel ouvert. Le projet de décret figure également dans le dossier. *J. O.* des 20 et 25 janvier 1938.
95. Voir *supra*, 27 novembre 1937, n° [87bis].

*Décret du 3 février 1938*

96. Ateliers et bureaux de dessins pour impression sur tissus. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que l'avis du Conseil national économique. *J. O.* du 6 mars 1938.

*Décrets du 17 mars 1938*

97. Chauffage à forfait. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. Publication au *J. O.* du 18 mars 1938, non joint.
- Voir aussi décret 75.
98. Industries du papier. Décret modificatif de celui du 31 mars 1937 (n° 28). Publication au *J. O.* du 18 mars 1938, non joint.
99. Fabriques de produits pour l'alimentation des animaux. Décret modificatif du décret 51. Deux avis du Conseil national économique figurent également dans le dossier. Publication au *J. O.* du 18 mars 1938, non joint.

*[À partir de cette date, les dossiers ne sont plus numérotés par l'administration du ministère de Travail. Par souci de cohérence, cette numérotation a été poursuivie dans l'inventaire. Les numéros, de même que toute intervention éditoriale, sont présentés entre crochets carrés.]*

*Décret du 17 mai 1938*

- [100]. Blanchisserie, teinture, dégraissage. Plusieurs projets de décret figurent également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique. Publication au *J. O.* du 25 mai 1938, non joint.

*Décrets du 8 juillet 1938*

[101]. Travaux effectués sur les navires en cale sèche. Un rapport au Président de la République, présenté et signé par les ministres concernés, est joint au dossier. Publication au *J. O.* du 14 juillet 1938, non joint.

[102]. Commerce de détail des marchandises autres que les denrées alimentaires des villes de moins de 10 000 habitants (fixation de la durée du travail dans ce domaine pour une période allant jusqu'au 31 décembre 1939). Le projet de décret figure également dans le dossier. Publication au *J. O.* du 10 juillet 1938, non joint.

Voir aussi décrets 30, 36-37, 83, 86 et dossiers non numérotés (décret du 8 juillet 1938).

*Décret du 12 octobre 1938*

[103]. Sucrierie, râperies de betteraves, fabrique de féculs de pomme de terre. Prorogation des décrets 45 et 79. Un projet de décret figure également au dossier, ainsi qu'une note au ministre. Publication au *J. O.* du 13 octobre 1938, non joint.

*Décret du 22 octobre 1938*

[104]. Fabriques de conserves de poissons. Le projet de décret figure également dans le dossier, ainsi que deux avis du Conseil national économique et une note au ministre. Publication au *J. O.* du 28 octobre 1938, non joint.

**F/22/2191. Décrets.**

*[À partir de cette cote (et de la date ci-dessous), le fonds ne contient plus de décrets authentiques mais quelques dossiers constitués d'extraits du J. O., suivant le détail ci-après :]*

*Décrets du 31 décembre 1938 (J. O. du 1<sup>er</sup> janvier 1939)*

- Services, établissements de la préfecture de la Seine, administrations annexes, services concédés et régies intéressées de la ville de Paris et du département de la Seine.
- Commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.
- Commerce de détail de denrées alimentaires du département de la Seine.
- Commerce de détail de denrées alimentaires des départements autres que la Seine.
  
- Hôtels, cafés, restaurants et autres établissements de vente de denrées alimentaires à consommer sur place. (Un projet de décret est joint.)
- Pharmacies vendant au détail.
- Industries du rouissage et teillage de lin.
- Entreprises de charpentes métalliques et de serrurerie du bâtiment.



*Décrets du 31 décembre 1938 (J. O. du 3 janvier 1939)*

Dix décrets relatifs à la durée du travail dans les mines :

- mines souterraines de charbon ;
- service du jour et usines annexes des mines de charbon ;
- mines de potasse ;
- exploitations souterraines de minerais de fer, d'autres minerais métalliques ou d'asphalte ;
- services du jour des exploitations de minerais de fer, d'autres minerais métalliques ou d'asphalte
- mines souterraines de schistes bitumineux ;
- services du jour des mines de schistes bitumineux ;
- exploitations souterraines de sel gemme ;
- services du jour des exploitations souterraines de sel gemme et salines ;
- exploitations à ciel ouvert de lignite.

*Projets de décret (exemplaires polycopiés, s. d.)*

- Spectacles : théâtres, concerts, cafés, casinos (partie artistique), music-hall, cabarets, dancings, bals et cirques, cinémas et studios de prises de vues cinématographiques. Deux avant-projets et un projet de décret, notes ; tiré-à-part, par le Syndicat général des contrôleurs et caissières des spectacles parisiens (C.G.T., F.N.E.<sup>11</sup>), de la Convention collective de travail du 15 avril 1937 établie entre les organisations patronales (exploitation cinématographique, théâtres parisiens, grands music-halls, cirques, spectacles d'attractions et de variétés) et ce syndicat, Paris, s. d., impr. La Productrice, in-8°, 16 p. ; feuilles d'émargement (délégations patronale et ouvrière) à une réunion de la commission mixte.
- Établissements de l'industrie cinématographique. Deux projets [postérieurs à 1938].
- Établissements thermaux. Un projet [postérieur à avril 1937]. *Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 507.*
- Établissements de bains, bains-douches, piscines. Un projet [postérieur à juin 1937]. *Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 507.*
- Entreprises de surveillance et de gardiennage. Un projet [postérieur à août 1937].
- Industries du bois. Un projet de modification du décret 27 [postérieur à novembre 1937].
- Entreprises de manutention. Un projet [postérieur à janvier 1938].
- Cuir et peaux. Un projet de modification du décret 19 [postérieur à septembre 1937].
- Industries du vêtement ; projet de modification du décret 20 [postérieur à janvier 1938].
- Industries de la métallurgie et du travail des métaux et industries du livre. Un projet de décret, modificatif des décrets 5 (métallurgie) et 11 (livre).
- Portage de bagages et service de nettoyage dans les gares. Trois projets (juin, juillet 1938 et s. d.), deux convocations à des réunions de la commission mixte (juin, juillet 1938), deux ordres du jour de réunions de sections professionnelles du Conseil national économique (septembre 1938) et un avis du Conseil national économique (septembre 1938).

*Collection d'extraits du Journal officiel  
ayant trait à la semaine de quarante heures  
(octobre 1936–juin 1938)*

---

<sup>11</sup>. Fédération nationale des employés.

Tiré à part du décret du 25 septembre 1936 (*J. O.* du 27 septembre 1936), suivi de *Suppléments* au *J. O.*, portant les numéros 279, 282, 287, 288, 291 à 299, 301, 304, 309, 310, 312, 321, 328, 346.

*[Une pagination a été effectuée par les services du ministère du Travail, dont il ne reste que les pages 1 à 4 (tiré à part), et 25 à 238 ; le Supplément n° 292, absent de la collection, a été remplacé par un exemplaire non paginé ; des textes dactylographiés sont en outre intercalés dans la collection et paginés en leur rang. Par exception, les Suppléments n°s 328 et 346 ne sont pas paginés.]*

### **F/22/2192-2242 Application. Généralités**

#### **F/22/2192-2195 Généralités. 1936-1939.**

##### **F/22/2192. Textes réglementaires, documents de travail. 1936-1939.**

- I. Arrêtés, décrets, instruction, circulaire interministérielle, notes, avis. Mai 1937-décembre 1938 et sans date.
- II. Circulaires adressées principalement aux inspecteurs divisionnaires du Travail et de la Main-d'Œuvre et aux préfets, ainsi qu'aux ingénieurs en chef des Ponts-et-Chaussées et aux présidents des Caisses de compensation d'allocations familiales. 3 juillet 1936-25 juillet 1939.
- III. Documents de travail ou récapitulatifs du ministère du Travail : *Liste détaillée des professions visées par la loi du 21 juin 1936*, s. d., 2 exemplaires ; *Liste détaillée des professions industrielles et commerciales qui ne sont pas visées par un décret portant application de la loi sur les quarante heures*, s. d. ; tableau chronologique de l'avancement des dossiers depuis la publication des avis au *J. O.* (mai 1937-octobre 1938) jusqu'à la promulgation de décrets ou d'arrêtés, s. d. ; listes diverses, s. d. Sans date.

##### **F/22/2193. Demandes de délais. Novembre 1936.**

*Les affaires, numérotées de 1 à 122, sont réparties en cinq groupes correspondant à cinq avis publiés au J. O. : le 21 novembre 1936 (n°s 1 à 31), les 23-24 novembre 1936 (n°s 32 à 62), le 25 novembre 1936 (n°s 63 à 86), le 26 novembre 1936 (n°s 87 à 112), et le 27 novembre 1936 (n°s 113 à 122). Jusqu'au n° 63 inclus, les demandes font l'objet d'une fiche de synthèse où sont indiqués notamment : le nom de l'organisation, la durée du délai [accordé], les justifications apportées à la demande et les mesures prises pour assurer l'application progressive de la loi.*  
*Voir aussi infra F/22/2241.*

##### **F/22/2194-2195. Correspondance de parlementaires.**

Transmission de demandes de dérogation formulées par des entreprises locales. Questions écrites. 1936-1938.

##### **F/22/2194.**

- Correspondance. Députés. Novembre 1936-avril 1938.

##### **F/22/2195.**

- Correspondance. Sénateurs. Novembre 1936- avril 1938.

N.B. : *dans ce dossier figure également la nomination de Perrin, le directeur-adjoint du Travail, comme commissaire du Gouvernement auprès du Sénat (23 mars 1937).*

- Questions écrites. Députés, décembre 1936- décembre 1937 ; sénateurs, janvier-juillet 1937.

## F/22/2196-2236 Dossiers classés par branche professionnelle

### Dossiers d'application classés par branches professionnelles

*Ces dossiers sont classés dans l'ordre alphabétique des professions visées.*

☞ *Dans chaque cas, il est fait un rappel du numéro d'ordre affecté au décret initial dans la collection d'originaux, cotée F/22/2188-2190.*

☞ *Les dossiers, complémentaires ou supplémentaires, conservés au Centre des archives contemporaines à Fontainebleau (C.A.C.), sont signalés. Pour plus de détail, on se reportera à l'Annexe II.*

*La structure d'origine de la plupart de ces dossiers est la suivante :*

- 1. Texte de l'avis publié au Journal officiel ;*
- 2. Circulaires adressées aux organisations patronales et ouvrières et aux inspecteurs du Travail ;*  
En outre, pour les Mines : *2bis. Circulaires adressées aux ingénieurs en chef des mines ;*
- 3. Réponses des organisations patronales ;*
- 4. Réponses des organisations ouvrières ;*
- 5. Commission mixte ;*
- 6. Conseil national économique ;*
- 7. Avant-projet et projet de décret ;*
- 8. Texte du Journal officiel. Ampliations.*
- 9. Divers<sup>12</sup>. Sans suite.*

*Hors numérotation : ordres du jour<sup>13</sup> ; rapports des inspecteurs du travail ; demandes de révision de décret.*

*Dans les analyses présentées ci-dessous, seules les rubriques manquant au dossier sont signalées, par rappel de leur numéro.*

#### **F/22/2196. Abattage. — Air comprimé.**

– **Abattage et conserves de viande (décret 21).** Les rubriques 1 et 2 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 381 et 405.*

– *Administrations publiques. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Agences, bureaux. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 412 et 413.*

– *"Agriculture". Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406 ("Professions agricoles").*

– **Air comprimé : entreprises de distribution d'air comprimé ; chauffage urbain (décret 75).**

Les rubriques 2 à 4 manquent.

*Voir aussi infra F/22/2212.*

– *Alcool d'industrie (décret 39). Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 391.*

#### **F/22/2197. Alimentation. — Allumettes. — Ardoisières. — Artisans.**

– **Alimentation (décrets 36, 37) : glaciers de Boulogne-sur-Mer, août 1937-août 1938.**

*Le dossier conservé au CHAN ne concernant qu'un seul établissement, il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 381 et 405.*

– **Allumettes (décrets 85, 95).** Les rubriques 2 à 5, et 9 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 381.*

– *Apprentis. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 405.*

– **Ardoisières. Services du jour et du fond dans les ardoisières (décrets 16, 17).**

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 396 (ardoises, et autres).*

– *"Artisans". Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406 ("Professions artisanales").*

<sup>12</sup>. Le lecteur ne se laissera pas abuser par l'intitulé peu explicite de cette rubrique : le dossier "Divers" contient en effet fréquemment des correspondances nourries de la part des professionnels concernés, qui conduiront éventuellement le ministère à proposer les amendements au décret ou des aménagements à la loi. Voir *infra*, dans le groupe F/22/2237-2242, les dossiers relatifs à la récupération de mortes-saisons, aux heures perdues, aux jours fériés et aux aménagements du champ d'application de la loi, ainsi que les diverses "réclamations" et "observations".

<sup>13</sup>. Ces pièces sont plutôt des transmissions par les préfectures de demandes présentées à l'issue de réunions par diverses organisations professionnelles, demandes désignées comme "ordres du jour" par les différents intervenants.

- Artisans ruraux (décret 5). Concerne les maréchaux-ferrants, décembre 1937-janvier 1938.
- Associations diverses. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.
- Banques et assurances (décret 29). Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 381 et 405.

#### **F/22/2198-2199. Batellerie fluviale.**

*Le dossier relatif à la loi de huit heures a été rouvert par l'administration à l'occasion des négociations sur la loi de quarante heures. Les deux dossiers sont ainsi conjointement traités.*

**F/22/2198.** Loi de huit heures, 1919-1936.

**F/22/2199.** Loi de quarante heures (décret 69), 1936-1937.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 382.*

#### **F/22/2200. Bâtiment.**

- Bâtiment, Travaux publics, fabrication des matériaux de construction (décret 8). Les rubriques 1 à 3 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 382 et 405.*

#### **F/22/2201. Biscuiterie. — Blanchisserie.**

- Biscuiteries, confiseries, conserves diverses (décret 51). Les rubriques 1, 2 et 8 manquent.

*Voir aussi F/22/2210, "Conserves de poissons" (branche professionnelle finalement retirée du champ d'application de ce décret).*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 390.*

- Blanchisseries et teintureries (décrets 15 et [100]) : lavoirs de Paris et du département de la Seine, mai-juin 1937.

*Le dossier conservé au CHAN ne concernant que la rubrique signalée ci-dessus, il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au C.A.C., versement 760121, art. 382.*

#### **F/22/2202-2203. Bois [industries du bois] (décret 27).**

*Activités professionnelles et productions concernées : ameublement, bouchons, boutons, broserie, construction navale, dorure, encadrement, éventails, forêts (exploitants forestiers), galoches, jeux, jouets, musique (instruments de), pêche (articles de), peignes, pipes, rotin, sabots, semelles, tableterie, tonneaux.*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 383 et 405.*

**F/22/2202.** Rubriques 1 à 4.

**F/22/2203.** Rubriques 5 à 9.

#### **F/22/2204. Boulangerie. — Bureaux. — Carrière. — Chauffage.**

- Boucheries, charcuterie (décret 21) : voir Abattage et conserves de viande. — Commerce.

*Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 407.*

- Boulangeries et pâtisseries (décrets 4, 9, 24, 51, 52, 53) : pâtisseries du Nord-Pas-de-Calais, août 1937-avril 1938.

*Le dossier conservé au CHAN ne concernant que le domaine signalé ci-dessus, il conviendra de consulter prioritairement les dossiers classés au C.A.C., versement 760121, art. 383 et 405.*

- Bureaux, services administratifs et agences du secteur privé (décret 54). La rubrique 2 manque.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 405 et 407.*

*Branches professionnelles et catégories de personnel concernées (listes non limitatives) :*

- *Organisations patronales* : Fédération nationale des négociants en matériaux de construction ; Chambre syndicale de l'affichage ; Union des négociants transitaires et commissionnaires du Havre ; Confédération générale de la production française ;

Fédération française de la publicité ; Comité central des armateurs de France ; Compagnie des messageries maritimes ;

– *Organisations ouvrières* : Fédération française des syndicats chrétiens d'employés ; Syndicats professionnels féminins "La Ruche" ; Association syndicale et professionnelle des agents en douane ;

– *Branches d'activité* : dames-comptables, sténographes & dactylographes, "employés" ; agence Havas, agences de voyage, compagnies de transports touristiques ; agences immobilières ; conseils juridiques ; agences de renseignements commerciaux, mandataires en vente de fonds de commerce et industrie, commissionnaires ; compagnies d'assurances ; agences artistiques, agence des théâtres de Paris.

– **Carrières (décret 41).** La rubrique 2 manque.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 396 (ardoises, et autres) et 405. Source complémentaire : CE 42 [Conseil national économique].*

– **Chauffage (décrets 32, 33, 75, 97) :** chauffage à forfait.

*Voir aussi F/22/2212.*

*Le dossier conservé au CHAN ne concernant, et de manière lacunaire, que le domaine signalé ci-dessus, il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au C.A.C., versement 760121, art. 384.*

– *Chemins de fer : voir Transports.*

### **F/22/2205. Coiffure (décret 31).**

☞ La rubrique 9 contient différents sous-dossiers témoignant de la disparité des revendications et complétant les dossiers des rubriques 3 et 4 ("Réponses des organisations patronales et ouvrières"), notamment : "Réponses à une communication faite par l'Union fédérale au sujet de l'application de la semaine de quarante heures", "Demandes d'application intégrale de la semaine de quarante heures", "Réclamations et demandes d'application de la semaine de quarante-huit heures, cinquante heures, cinquante-deux heures etc.", "Demandes de régime de répartition uniforme" et "Régimes uniformes".

*Professions également concernées* : manucure, pédicure, massage, instituts de beauté, ateliers de confection de postiches et perruques, ateliers d'apprêts de cheveux.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 385 et 405.*

*Source complémentaire : F/60/625.*

### **F/22/2206-2209. Commerces.**

**F/22/2206.** Commerce de gros et ½ gros (décret 44). La rubrique 2 manque.

*Professions et branches d'activité concernées* : approvisionneurs (divers services) ; armateurs ; commerce sidérurgique ; commissionnaires ; courtiers ; déclarants en douane ; droguistes ; éditeurs ; éditeurs de musique ; employés ; entrepôts et magasins généraux ; entrepôts frigorifiques ; "fabricants" ; halles ; importateurs ; mandataires ; négociants ; représentants.

*Productions concernées* : abats ; alimentation ; ameublement ; automobiles : accessoires et pièces détachées ; beurre, œufs et fromages ; bibeloteries et articles de bazar ; bois exotiques ; cacao ; café ; champagne ; charbon ; chevaux ; chiffons ; cidres ; combustibles ; cotons ; couleurs, vernis et verres à vitre ; cuirs et peaux ; cuivres ; eaux minérales ; épiciers ; farines ; fleurs et plumes ; fournitures dentaires ; fruits et primeurs ; gibier ; glace ; grains et graines de semence ; habillement ; horlogerie ; houblon ; houille ; laines ; lait ; marée ; matériel électrique ; matériaux de construction ; mercerie ; œufs ; papier (et vieux papiers) ; plumes ; poissons ; poivres ; pommes de terre ; quincaillerie ; rayonne ; riz ; spiritueux et liqueurs ; tissus, matières textiles ; triperie ; vernis ; verrerie ; viandes ; vinaigres ; vins ; volaille et gibier.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 386 et 405.*

**F/22/2207-2209.** Commerce de détail.

Voir généralement décrets 30, 83, 86 et [102].

Cf. aussi *Annexe II*, C.A.C., versement 760121, art. 387-390 et 405.

**F/22/2207.** Dossier général. Les rubriques 1 et 2 manquent.

*Commerces concernés* : bazars ; bijouteries ; boulangeries ; boucheries ; charcuteries ; chaînes de magasins ("maisons à succursales multiples") ; confiseurs ; crèmeries ; coopératives ; débits de boissons ; distributeurs d'essence ; drogueries ; épicerie et épicerie fines ; fruits et légumes ; "galeries" ; horlogeries ; hôtels, cafés, restaurants ; libraires ; magasins d'alimentation ; marchés ; magasins de chaussures ; merceries ; négociants en automobile ; "nouveauautés" ; pâtisseries ; poissonneries ; primeurs ; vins et spiritueux.

**F/22/2208.** Dossiers départementaux (classement suivant le numéro minéralogique) : correspondance des préfets.

☞ *Lacunes* : 04, Basses-Alpes ; 05, Hautes-Alpes ; 07, Ardèche ; 11, Aude ; 17, Charente-Inférieure ; 20, Corse ; 23, Creuse ; 32, Gers ; 34, Hérault ; 41, Loir-et-Cher ; 47, Lot-et-Garonne ; 48, Lozère ; 52, Haute-Marne ; 53, Mayenne ; 60, Oise ; 63, Puy-de-Dôme ; 66, Pyrénées-Orientales ; 79, Deux-Sèvres ; 82, Tarn-et-Garonne ; 86, Vienne.

*Le Haut-Rhin figure sous le numéro de dossier "67bis", et le Territoire-de-Belfort, sous le numéro de dossier "68".*

*Le dossier 75 (Seine et Préfecture de Police) ne contient en réalité que de la correspondance émanant de la Préfecture de Police.*

Cf. aussi *Annexe II*, C.A.C., versement 760121, art. 390 (Seine).

**F/22/2209.**

- 1. Correspondance diverse, 1936-1938 ;
- 2. Correspondance de parlementaires, 1937-1938 ;
- 3. Dérogations à la loi pour travaux d'inventaires, 1937 ;
- 4. Demandes de révision du décret, 1937-1939 ;
- 5. Grands Magasins et Magasins à prix unique (notamment : Le Bon Marché, Galeries Lafayette, Magasins du Louvre, Le Printemps, La Samaritaine ; Lanoma, Monoprix, Printafix, Prisunic, Prix Uniques, Uniprix, Ville des Ternes), février 1936-juin 1939 ;
- 6. Commerces de détail de Lourdes, 1937-1938.

- *Communes. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406 ("Personnel des communes").*

- *Concierges. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 413 (Dérogations permanentes).*

**F/22/2210. Conserves de poissons** (décret [104]).

Les rubriques 1, 2 et 4 manquent ; la rubrique 3 est en outre très lacunaire.

**F/22/2211. Cuirs et peaux** (décret 19).

*Liste des professions concernées* : apprêt en pelleterie ; articles d'écurie et harnachement ; articles de voyage ; bottes ; bourrellerie ; chamoiserie ; chasse-sellerie ; chaussures ; cordonnerie ; corroyage ; délainage ; espadrilles ; gainerie ; galoches ; ganterie ; maroquinerie ; mégisserie ; sandalerie ; sellerie ; tannerie ; teinturerie.

☞ La rubrique 9 comporte notamment un dossier relatif à une demande d'extension du bénéfice de la loi, sous la catégorie "cuirs et peaux", pour les fabriques de sabots, galoches, talons en bois, formes et embauchoirs, pour les chaussons ou chaussures de feutre, les pantoufles en étoffe, les bretelles et ceintures en cuir.

Cf. aussi *Annexe II*, C.A.C., versement 760121, art. 390.

Voir aussi "*Maîtres tailleurs, maîtres bottiers des corps de troupe*" (*Annexe II*, C.A.C.).

**F/22/2212. Distilleries. — Eaux, air.**

– Fabriques et distilleries d'alcools alimentaires ; fabriques de liqueurs et spiritueux ; brasseries, malteries, cidreries et fabriques de glace artificielle, d'eaux et de boissons gazeuses (décrets 40, 45 ; 73, Champagne). Les rubriques 1 et 2 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 393 et 399.*

– Eaux. Entreprises publiques ou privées d'épuration, élévation et distribution des eaux, de distribution d'air comprimé et de chauffage urbain (décret 74). Les rubriques 2 à 4 manquent.

*Voir aussi F/22/2196 et 2204.*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 405.*

– *Éducation physique. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Enseignement privé. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Établissements concédés. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Fêtes (installateurs pour) . Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 393.*

**F/22/2213. Gaz et électricité. — Halles centrales. — Hôpitaux.**

– Gaz, électricité (décrets 32, 33, 34, 35, 93).

☞ La rubrique 9 contient notamment un dossier relatif à un arrêté du 5 août 1937 *fixant le maximum de durée du travail dans les services continus des entreprises de production et de distribution d'énergie électrique des départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne*, ainsi qu'un arrêté du 20 avril 1938 fixant les modalités de répartition de la semaine de quarante heures dans l'entreprise de production, de transport et de distribution d'énergie électrique de la Société biterroise de Force et de Lumière.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121 : électricité (art. 405, 411, 413, 414 et 508), gaz (art. 405, 410, 411, 412, 413, 414 et 508).*

– *Gens de maison. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Gérants. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– Halles centrales. *Le très mince dossier conservé au CHAN ne comportant qu'une correspondance entre le président du Conseil national économique et le président du Syndicat professionnel français des Halles (2 pièces, juin 1937), il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au C.A.C., versement 760121, art. 391.*

– Hôpitaux, hospices, maisons de santé, asiles d'aliénés, sanatoriums (décret 26). Les rubriques 1, 3 et 4 manquent.

*Nombre de documents contenus dans le dossier concernant en fait l'application de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures (1927-1929). La rubrique 9 concerne uniquement la durée du travail à appliquer à la Maison de santé départementale de la Seine-Inférieure (mai 1937-janvier 1938 ; arrêté du 13 janvier 1938).*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 405, 410, 412, 413, 414 et 505-506.*

**F/22/2214-2115. Hôtels, cafés, restaurants.**

Modification puis révision du décret du 16 juin 1937 (décret 62). Les rubriques 1 et 2 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 392 (notamment : préparation du décret du 16 juin 1937) et 405.*

**F/22/2214.** Rubriques 3 à 8.

**F/22/2215.** Rubrique 9 (cette rubrique inclut un important dossier de correspondance parlementaire).

**F/22/2216. Industries chimiques (décrets 18 et 40).**

*Activités ou produits concernés : abrasifs ; acide carbonique ; azote ; bakélite ; bouillie (pour travaux vinicoles) ; caoutchouc ; carburants ; celluloid ; corps gras ; crayons ; engrais ; équarrissage ; goudrons ; houille (agglomérés de) ; huiles ; insecticides ; ouate de cellulose ; parfumerie ; pétrole ; produits d'entretien ; produits photographiques et cinématographiques ; produits résineux ; savonnerie ; sels gemmes et ignigènes ; suif.*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 384, 391 (pour l'extension aux alcools d'industrie) et 405.*

– *Infirmières. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Laiteries. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 393.*

– Liqueurs, vins : voir *Distilleries*.

### **F/22/2217. Livre.— Messageries de la Presse.**

– Industries du livre (décret 11).

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 393.*

– "Maîtres tailleurs, maîtres bottiers des corps de troupe". *Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– *Manutention dans les chemins de fer. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 412 et 414.*

– *Marine marchande. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 394.*

– "Marais salants". *Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– Messageries de la Presse, Journaux. Les rubriques 2 et 9 manquent.

### **F/22/2218-2221. Métallurgie (décret 5).**

*Les métiers liés à la métallurgie étant extrêmement variés (on peut y trouver par exemple les facteurs d'instruments de musique ou les fabricants en gros de parapluie), il n'a pas été possible, à la différence des autres secteurs d'activité, d'en dresser une liste exhaustive.*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 395.*

*Source complémentaire : F/60/625.*

**F/22/2218.** Rubriques 1 à 8 ; les rubriques 2 et 7 manquent. Les dossiers des rubriques 3 et 6 contiennent graphiques (rubrique 3 seule), statistiques et documentation imprimée.

**F/22/2219-2221.** Rubrique 9.

**F/22/2219.** Divers (notamment, dossier de correspondance non traitée par le ministère<sup>14</sup>).

**F/22/2220.** Divers (suite).

– Conférence internationale du Travail à Genève. Extrait de l'avant-projet de convention concernant la réduction de la durée du travail dans l'industrie du fer et de l'acier (non adopté par la Conférence).

– "Union des Industries Métallurgiques & Minières de la Construction Mécanique Électrique & Métallique & des Industries qui s'y rattachent". Réponse à la lettre [non jointe] du ministère du 3 juillet 1936 demandant avis sur l'application de la loi aux industries productrices et transformatrices de métaux : 3 sous-dossiers.

1. Annexe I. Extraits des réponses des chambres syndicales sur les difficultés de main-d'œuvre soulevées par l'application des quarante heures.

2. Annexe II. Extraits des réponses des chambres syndicales sur les prix de revient.

3. Réponses intégrales : grosse métallurgie (Comité des forges de France, Comité électrométallurgique de France, Chambre syndicale des Métaux) ; constructions navales (Chambre syndicale des Constructeurs de navires et de machines marines) ; petite métallurgie (Syndicat général des Fondateurs de France, Chambre syndicale des Fondateurs en cuivre et bronze de France, Syndicat national des Fabricants de Quincaillerie, Syndicat des Fabricants de ferblanterie, tôlerie, émaillerie, emboutissage, Syndicat général des Articles métalliques) ; construction mécanique (Syndicat des Industries mécaniques de France, Chambre syndicale du Matériel de Chemins de fer) ; construction électrique (Syndicat général de la Construction électrique) ; construction métallique (Chambre syndicale des Entrepreneurs de construction métallique de France) ; industries diverses (Chambre syndicale des Fabricants d'étagères et vitrines).

– Syndicat Général de la Construction Électrique. Réponse à l'avis de consultation publié au *J. O.* des 5 et 6 août 1936.

– Construction électrique. Éclairage. Luminaires. (Correspondance générale.)

– Matériel radio-électrique.

– Automobiles. Le dossier comporte des sous-dossiers sous les titres de : "Automobiles" ; "Fabricants de voitures d'enfants et jouets" ; "Garages" ; "Automobiles. Patrons" comportant lui-même, notamment, un dossier remis au ministre en mars 1937 par la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles

<sup>14</sup>. Cette correspondance, qui défie tout classement, a été laissée en l'état.



(dont l'annexe 2, "Graphiques" contient des tirages photographiques de courbes statistiques relatives aux ventes et l'annexe 3, "Embauchages effectués depuis le début d'octobre 1936 jusqu'à ce jour [février 1937]" concerne les établissements Citroën, Renault, Peugeot, Rosengart, Latil et Lorraine).

– Aéronautique. (Correspondance avec le ministère de l'Air relative à la course aérienne Paris-Saigon-Paris, octobre 1936 ; à la course New York-Paris, décembre 1936.)

**F/22/2221. Divers (suite).**

– Extension du décret "Métallurgie" à la galvanoplastie (voir décret 25).

– Extension du décret "Métallurgie" à la fabrication des fermetures et persiennes métalliques (voir décrets 56 et 57).

– Arrêtés : services nécessairement continus des industries des métaux (6 décembre 1936, 13 mars 1937, 29 juin 1937) ; insuffisance de main-d'œuvre qualifiée (6 août 1938) ; garages en Charente-Maritime (17 août 1938).

– *Meunerie : voir Minoterie.*

**F/22/2222-2225. Mines (décrets principaux : 2, 3, 6, 7, 16, 17, 22, 23, 76, 77, 87, 92).**

*Voir aussi Ardoisières et Carrières.*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 396 (charbon, fer, minerais aurifères, potasse).*

**F/22/2222.**

– Généralités sur les mines (épaves). 1936-1938.

– Mines de charbon, et notamment mines souterraines (décrets 3, 92). Les rubriques 1 à 4 manquent.

**F/22/2223.**

– Mines de charbon. Service de jour. Les rubriques 1 à 4 et 9 manquent.

– Mines de charbon. Service du fond.

**F/22/2224.**

– Mines de fer et mines métalliques [notamment asphalte et minerais aurifères] (décrets 76, 77).

**F/22/2225.**

– Lignite et centrale électrique d'Hostens (Gironde). Les rubriques 1 à 5 et 9 manquent.

– Potasse (décret 2). La rubrique 5 manque.

– Schistes bitumineux. Les rubriques 1 à 4 manquent.

**F/22/2226. Minoterie. — Papier. — Pétrole. — Pharmacies.**

– Minoterie (décret 38).

Industries de la minoterie, meunerie et fabrication des pâtes alimentaires. Les rubriques 1 et 2 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 397.*

– *Navigation maritime : voir Marine marchande.*

– Papier, papier-carton (décrets 28, 98).

*Le dossier conservé au CHAN n'étant constitué que d'épaves, il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au C.A.C., versement 760121, art. 397.*

– "Pari mutuel". *Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– Pêche maritime industrialisée (décret 82). *Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 397.*

– "Personnel des communes". *Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

– Pétrole [puits, mines, exploitations, service] (décrets 59, 60, 61). Les rubriques 2 à 5 manquent.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 397.*

- Pharmacies vendant au détail (voir décrets 50 et 18, industries chimiques). Le dossier ne compte que les rubriques 6, 8 et 9. Dans la rubrique 6, "Conseil national économique", figurent des documents relatifs à l'Algérie.

*Le dossier conservé au CHAN n'étant constitué que d'épaves, il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au C.A.C., versement 760121, art. 398.*

- Pompes funèbres et funérailles (décret 49). Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 398.
- Porcelaine, faïence (décret 42). Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 398.

### **F/22/2227. Ports.**

- Entreprises de manutention dans les ports (décret 14).  
*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 394.*
- Personnel des bureaux [dans les ports]. Demande d'extension du décret du 13 février 1937 au personnel des bureaux. Les rubriques 1 à 4 manquent.
- Port de Honfleur. Arrêté interministériel du 11 juillet 1938 déterminant les modalités d'application de la loi dans les entreprises de manutention du port de Honfleur.

### **F/22/2228. Ports maritimes. — Salines et sel gemme. — Services publics.**

- Ports maritimes.
  - Port du Havre, mai-juin 1937.
  - Port de Marseille, mars 1936-juillet 1938.
- "Professions agricoles, artisanales, libérales". Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.
- Radio-Diffusion : voir T.S.F.
- Salines et sel gemme (décrets 71, 72). Les rubriques 2 à 4 manquent.  
*Voir aussi Mines.*
- Schistes bitumineux : voir Mines.
- Services d'incendie. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 399.
- Services publics (pas de décret). Dossier constitué de notes et de correspondance relatives à la situation face au temps de travail de divers services publics. 1937-1938.  
*Voir aussi F/22/2240.*

### **F/22/2229. Spectacle. — Tabacs.**

- Spectacle et industrie cinématographique (pas de décret). Manquent les rubriques 1 à 4 et 8. 1932-1940.  
*Activités ou professions concernées : bals, cabarets, casinos, cinémas, cirque, concerts, music-hall, musiciens, opéras, spectacles d'attraction et de variété, théâtres.*  
*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 399 et 402.*
- Sucreries, raffineries, distilleries (décret 49). *Le dossier conservé au CHAN n'étant constitué que d'épaves, il conviendra de consulter prioritairement le dossier classé au C.A.C., versement 760121, art. 399.*
- Surveillance et gardiennage (Entreprises de). Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 400.
- Tabacs (décret 84). La rubrique 9 manque.  
*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 400.*
- Teinture (décret 15). Pas de dossier au CHAN (voir cependant infra, Textiles). Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 400.

### **F/22/2230-2231. Textiles.**

*Articles ou domaines professionnels concernés : apprêt ; bâches imperméables ; béguins ; bas et chaussettes ; blanchiment ; bonneterie ; bottons d'enfants ; boutons ; casquettes et chapeaux piqués de Paris ; doublures de Paris ; draperie ; espadrilles ; fabrique de baptiste, dentelles, guipure, broderie, tissus légers, tulles, etc. ; fabrique de passementeries, rubans ; feutres pour papeteries ; filatures de lin, chanvre, jute, corderie ; fils élastiques ; ganterie ; gazes à bluter ; guimperie ; impression de fils et tissus ; indiennes ; industrie cotonnière ; industrie de la soie ; industrie lainière ; lacets ; linge de maison et lingerie fine ; linons ; mèches de sûreté pour mineurs, cordeaux détonants ; négoce de chiffons en gros ; ouate, cotons cardés et hydrophiles ; ouvrages de dames ; rayonne ; retorderie ; rideaux ; tapisserie ; teillage et rouissage de lin ; teinture ; tissus d'ameublement ; tissage de toiles ; toiles fines et mouchoirs ; tricot ; velours ; voilette.*

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 400-401.*

**F/22/2230.** Industries textiles (décret 10). La rubrique 9 concerne notamment le teillage et le rouissage du lin, ainsi que les gazes à bluter. La rubrique 5 manque (N.B. : *des éléments relatifs au travail de la Commission mixte figurent toutefois dans le dossier F/22/2231 consacré au teillage et au rouissage du lin*).

**F/22/2231.** Industries textiles.

- Demandes de révision du décret.
- Dessinateurs pour tissus.
- Teillage et rouissage du lin.
- Établissements Wesphalen-Lemaître à Lillebonne (Seine-Maritime). 1939.

– *Théâtres : voir Spectacle.*

– *Tramways : voir Transports.*

**F/22/2232-2233. Transports.**

*Professions, services ou moyens de transport concernés :* autobus ; autocars ; charretiers ; cochers ; déménagements ; entrepreneurs de pompes funèbres ; garde-meubles ; laveurs de voitures ; loueurs d'automobiles ; loueurs de cycles et de motocycles ; messageries ; services rapides ; taxis ; transporteurs routiers.

**F/22/2232.** Entreprises de transport par terre (décret 43). Rubriques 1 à 8.

**F/22/2233.** Entreprises de transport par terre (suite) — Chemins de fer.

- Entreprises de transport par terre (suite). Rubrique 9.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 402.*

- Chemins de fer et tramways en métropole (décrets 12, 46-48, 70 et 81) :
  - Généralités ;
  - Chemins de fer. Grands réseaux (décret 12) ;
  - Tramways (décret 46) ;
  - Chemins de fer. Réseaux secondaires d'intérêt général et réseaux d'intérêt local (décret 47).
  - Chemin de fer métropolitain de Paris (décret 48) ;
  - Wagons-lits (décret 81) ;
  - Société des Transports en commun de la Région parisienne (décret 70). *Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 507.*

*N.B. : une correspondance relative à la situation des salles d'accueil dans les gares parisiennes (particulièrement "Omnium Hôtels Métropolitains", gare de l'Est, hébergeant des salons de coiffure) est conservée en F/22/2205, "Coiffure", dossier 5.*

– *Chemins de fer. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 405, 411 et 507. Source complémentaire : F/60/626.*

– *Chemins de fer et tramways d'Algérie. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 402.*

– *Manutention dans les chemins de fer. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 412 et 414.*

– *Tramways. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

**F/22/2234. Radio. — Vannerie.**

- T.S.F., Radiodiffusion (dossier intitulé "Entreprises de câbles télégraphiques et de radiocommunication"). Ce dossier contient en outre des documents relatifs à la loi de huit heures. 1933-1938.

- Vannerie (décret 68). La rubrique 2 manque.

*Produits ou matières concernés :* articles de voyage ; bambous ; coco ; crins et plumes ; jardinières ; chaises longues ; emballage ; fibres textiles ; guéridons ; literie ; meubles de jardin ; osier ; paille ; portemanteaux ; rotin ; sisal ; sparterie ; stores ; tapis-brosse.

**F/22/2235. Verrerie** (décret 13).

La rubrique 9 contient notamment un dossier relatif à l'enquête sur la réduction du travail dans les verreries à bouteille, demandée par la Conférence internationale du Travail de 1935 (rapport imprimé joint).

*Produits concernés* : bouteilles ; carafes et bocaux ; cristallerie ; flacons ; glaces ; gobeletterie ; lampes électriques ; miroirs ; mosaïques ; verres à vitres ; vitraux.

*Cf. aussi Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 402.*

**F/22/2236. Vêtement** [industries du vêtement et travail des étoffes] (décret 20).

*Activités ou produits concernés* : bonneterie ; bretelles ; broderie ; ceintures ; chapellerie ; corset ; couture ; cravates ; cuir ; fleurs et plumes ; fourrure ; ganterie ; haute-couture ; lingerie ; mode ; nouveautés ; parapluies ; tailleurs ; tissu d'ameublement.

*Voir aussi "Maîtres tailleurs, maîtres bottiers des corps de troupe".*

*– Voyageurs de commerce. Pas de dossier au CHAN. Cf. Annexe II, C.A.C., versement 760121, art. 406.*

**F/22/2237-2238. Récupération de mortes-saisons, heures perdues, jours fériés. — Régimes uniformes.****F/22/2237.** Récupération de mortes-saisons, heures perdues, jours fériés.

- Généralités. 1937-1939.
- Bâtiment. 1938.
- Biscuiterie : pain d'épices. 1937-1938.
- Chauffage urbain. 1938.
- Commerce de détail. 1937-1938.
- Commerce de gros et ½ gros : généralités ; alimentation ; bibelots et articles de bazar ; halles ; tissu imprimé. 1937-1938.
- Distilleries. 1937.
- Édition. 1937-1938.
- Industries chimiques. Notamment : acides carboniques liquides ; colles animales et gélatines ; extraits de fleurs, parfumeries ; engrais azotés, superphosphates. 1937-1938.

**F/22/2238.** Récupération (suite). — Régimes uniformes.

Récupération de mortes-saisons, heures perdues, jours fériés (suite).

- Métallurgie. 1937.
- Papier. 1938.
- Pâtes alimentaires. 1937-1938.
- Photographie (commerce de détail). 1936-1938.
- Teinture-dégraissage. 1937.
- Textiles. 1938.
- Verrerie. 1937-1938.
- Vêtements, cuirs et peaux. 1937-1938.
- Vinaigre. 1937-1938.

Régimes uniformes de répartition des heures de travail : tannage, coiffure, brasseries. 1937-1938.

**F/22/2239-2240. Défense nationale. — Services publics.****F/22/2239.** Défense nationale.

- "Dossier antérieur à la circulaire du 21 septembre 1938". 1935-1938.
- "Circulaire du 21 septembre 1938" :
- "Reclassement professionnel des chômeurs" ;
- "Dossier de préparation [de la circulaire] pour la région parisienne" ;
- "Extension aux autres départements" ;
- "Accusés de réception des ingénieurs en chef des mines et des inspecteurs divisionnaires" ;
- "Première application : modèles intéressants à conserver" ;

- "Copies des autorisations accordées par les inspecteurs divisionnaires" ;
- "Affaires normalement traitées" ;
- "Courrier traité mais non parti" ;
- "Difficultés d'application auprès des organisations ouvrières. Rapports" ;
- "Difficultés d'application. Rapports des préfets".

**F/22/2240. Défense nationale (suite). — Services publics**

Défense nationale (suite).

- "Dérogation Défense nationale : Heures supplémentaires". 1935-1939.
- "Sous-comité de production. Composition ; travaux ; comptes-rendus". 1938.
- "Conclusions du Comité d'enquête sur la production". 1938.
- Dossiers sans suite. 1936-1938.

Services publics : Ouvriers auxiliaires des jardins des bâtiments civils et palais nationaux. 1936-1938.

*Voir aussi F/22/2228.*

**F/22/2241. Observations et réclamations relatives à l'application de la loi. —**

**Documentation.**

- Observations et réclamations relatives à l'application de la loi. 1936-1939.  
*Ces correspondances semblent ne pas avoir fait l'objet de mesures particulières.*  
*Voir aussi F/22/2193.*
- Documentation. Collection de décrets, d'arrêtés et d'avis relatifs à la durée du travail : extraits du *J. O.* 1938.

**F/22/2242. Aménagements du champ d'application de la loi. 1938-1939**

Promulgation de décrets-lois revenant à titre temporaire sur le principe de la durée de travail de quarante heures :

- Dossier relatif à l'insertion dans le *Code du Travail* du décret-loi du 15 juin 1938 autorisant la promulgation de décrets fixant "certaines modalités d'application (...) pour l'ensemble des professions ou pour certains groupes de professions" (à l'origine des décrets-lois ci-dessous).
- Rapports mensuels des inspecteurs divisionnaires du Travail sur l'application du décret-loi du 12 novembre 1938. Janvier-juin 1939.
- Protestations contre les différents décrets-lois des 12 novembre, 31 décembre 1938 et 21 avril 1939 revenant à titre temporaire sur le principe de la durée de travail de quarante heures. 1938-1939.

# ANNEXE I

F/22/401 à 428

Tiré à part de  
l'État sommaire  
des versements des Ministères  
et des Administrations qui en dépendent,  
Tome III, fascicule 2, pages 251 et 252

*L'État sommaire des versements des Ministères et des Administrations qui en dépendent, dans le fascicule 2 de son tome III, publié en 1957, fait état, dans sa description des fonds du ministère du Travail, F<sup>22</sup>, d'archives relatives à la loi de huit heures. Nous en avons reproduit ci-dessous la description.*

*En préparant son inventaire des dossiers reçus postérieurement sur cette même loi de huit heures, Madame Poulle avait eu le souci de signaler ces références complémentaires. Éditant son travail, nous les avons naturellement conservées.*

**F/22/401.** Journée de huit heures. Préparation de la loi du 23 avril 1919.

**F/22/402 et 403.** Durée du travail à l'étranger. 1919-1930.

402. Enquêtes diverses.

403. Renseignements relatifs à la Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, à la Suède, à la Suisse et à la Russie.

**F/22/404 à 406.** Journée de huit heures. 1920-1934.

404. Correspondance relative à l'application de la loi. 1920-1923.

405. Coupures de journaux, brochures, périodiques. 1920-1929.

406. Infractions commises envers la loi, heures supplémentaires. 1921-1934.

**F/22/407.** Semaine de quarante-huit heures. Répartition des heures de travail sur cinq jours. 1931-1935.

**F/22/408.** Journée de huit heures. Adaptation des conditions de la production (métallurgie, textiles, chaussures, défense nationale). 1919-1930.

**F/22/409 à 428.** Journée de huit heures : application de la loi dans diverses industries. 1919-1936.

409. Teintureries, dégraissage, blanchisserie, services municipaux, administrations publiques. 1919-1935.

410. Verreries, faïences, porcelaines, poteries. 1923-1926.

411. Chaussures. 1921-1931.

412. Hôtels. 1919-1934.

- 413 à 415. Bois, tableterie, ameublement.  
413. Bois. 1925-1930.  
414. Bois. 1931-1936. — Tableterie. 1924-1934.  
415. Ameublement. 1921-1935.
416. Papeterie. Maréchalerie. Confiserie et biscuiterie. 1924-1936.
417. Chapellerie. 1922-1933. — Manutention dans les ports. 1920-1935. — Épuration et distribution des eaux. 1926-1932.
- 418 et 419. Textiles.  
418. 1922-1926.  
419. 1930-1936.
420. Métallurgie. 1919-1921.
- 421 et 422. Coiffeurs.  
421. 1920-1931.  
422. 1931-1935.
- 423 et 424. Commerce de gros et ½ gros.  
423. 1921-1930.  
424. 1931-1936.
425. Industrie du gaz et de l'électricité. 1924-1935.
426. Meunerie. 1922-1934. — Alcools alimentaires, brasserie. 1927-1933.
427. Commerce des denrées alimentaires. 1929-1930. — Industrie cinématographique et théâtre. 1929-1932. — Sucrierie. 1919-1932. — Usines charbonnières. 1926-1933.
428. Livre. 1920-1936.

## ANNEXE II

### Centre des Archives contemporaines VERSEMENT 760121, ART. 380-433 ET 505-508

*Direction générale du Travail et de l'Emploi  
Service du Travail  
Sous-direction des Relations et conditions de travail  
1<sup>er</sup> Bureau*

Tiré à part du répertoire du versement de 1970  
initialement coté **TR 11050-11103 et 13996-13999**,  
avant son intégration au versement 760121,  
par Maurice Hamon  
Septembre 1973

*Un versement d'archives, relatif notamment à la loi de quarante heures, avait déjà été effectué par le ministère du Travail en 1970, et reçu par le Centre des Archives contemporaines (C.A.C.), où Maurice Hamon en a dressé l'état reproduit ci-dessous.*

*Nous avons eu le souci, lors de notre travail sur le "supplément" de ce même fonds, de rédiger un inventaire qui tente de rendre compte de la totalité de ces archives en recourant, dans le corps de notre propre texte, à de multiples renvois aux dossiers, complémentaires ou supplémentaires, conservés au C.A.C.*

#### *I – Loi du 21 juin 1936 dite "Loi des quarante heures"*

##### **Art. 380.**

Loi du 21 juin 1936 instituant la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines.

Préparation de la loi : proposition et projet de loi déposés en 1935, textes des différents projets de loi, débats parlementaires, amendements.

Application : correspondance, communiqués à la presse, coupures de presse, projet d'extension du champ d'application de la loi aux ateliers familiaux, réponses des ingénieurs en chef et ingénieurs des mines à la circulaire du 18 mai 1938, portant enquête sur les conditions d'application de la loi sur la semaine de quarante heures, réponses des inspecteurs divisionnaires du travail et de la main d'œuvre au même questionnaire, enquête sur la production (problèmes posés par l'application de la loi dans les établissements industriels et commerciaux), répertoire des décrets d'application de la loi, questions écrites sur la durée du travail, 1925-1939.



*II – Décrets d'application de la loi du 21 juin 1936*<sup>15</sup>

**Art. 381.**

— Abattage. Décret du 13 mars 1937. Application. 1937-1938. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Alimentation. Décret du 27 avril 1937. Préparation : vœux divers. – Application : correspondance. 1937-1939. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Allumettes (manufactures d'). Décret du 23 novembre 1937. Préparation : avis des sections professionnelles et de la commission permanente du Conseil national économique. Novembre 1937. – Application : projet de décret rendant applicable à l'Algérie les décrets des 23 et 27 novembre 1937.

— Banques et assurances. Décret du 31 mars 1937. Préparation et application. 1936-1937 et 1941-1949. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

**Art. 382.**

— Batellerie fluviale. Application de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures au personnel de la batellerie fluviale. Correspondance. 1925-1958.

— Bâtiment. Décret du 17 novembre 1936. Préparation : consultation des organisations patronales et ouvrières. Juin-novembre 1936. – Correspondance d'application, coupures de presse. 1936-1942. – Textes pris en application du décret, préparation : arrêté du 27 décembre 1936, arrêté du 27 octobre 1938, décret du 29 février 1940. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Blanchisserie et teinturerie-dégraissage. Décret du 13 février 1937. Préparation. – Révision du décret. 1937-1938. – Extension à l'Algérie. 1938-1939. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

**Art. 383.**

— Bois (industrie du). Décret du 31 mars 1937. Préparation. – Application : correspondance, 1936-1938 ; projets de modification, 1938. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Boulangeries et pâtisseries. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées" (boulangerie, pâtisserie).*

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne. Décrets du 27 octobre et du 17 novembre 1936. Préparation.

Gironde. Décret du 13 mars 1937. Préparation.

Autres départements. Décret du 19 mai 1937. Préparation – Application : vœux divers, rapports des préfets sur l'application de la loi de quarante heures.

Décret du 28 janvier 1940. Préparation. – Application : réponses des préfets à la circulaire du 10 février 1940.

Pâtisseries. Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne. Décrets du 27 octobre 1936 et du 19 mai 1937.

**Art. 384.**

— Industries chimiques. Décret du 2 mars 1937. Préparation. – Application et modifications. 1937-1946. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Chauffage à forfait (entreprises de ). Décret du 17 mars 1938. Préparation et application. 1937-1948.

— Chauffage urbain (entreprises publiques ou privées de distribution d'air comprimé et de chauffage urbain, d'épuration, d'élévation et de distribution des eaux). Décret du 25 août 1937. Préparation et application.

**Art. 385.**

— Coiffeurs. Décret du 20 avril 1937. Application de l'article 2 : correspondance. 1937-1941. – Demandes et projets de révision. 1937-1946. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

---

<sup>15</sup>. Voir également, plus bas, art. 505-508.

**Art. 386.**

— Commerce de gros et ½ gros. Décret du 27 avril 1937. Préparation et application : notes et correspondance. 1936-1938. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

**Art. 387-390.** Commerces de détail non alimentaires.

*Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

**Art. 387.**

Décret du 31 mars 1937. Préparation : décret du 2 mai 1924 portant règlement d'administration publique pour l'établissement d'un régime uniforme de répartition des heures de travail dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires dans la ville de Bordeaux, avis des organisations patronales et ouvrières, avant-projet et projet. — Application : correspondance, coupures de presse. 1937. — Demandes de révision. 1937.

**Art. 388.**

Décret du 31 mars 1937. Application (suite). 1938.

Décret du 31 décembre 1938. Préparation : vœux et suggestions des chambres de commerce et organismes professionnels. 1938.

Décret du 8 décembre 1948. Préparation : vœux des chambres de commerce et organisations professionnelles, avis des organisations patronales et ouvrières. 1947-1948. — Application : circulaire TR 5/49 du 8 février 1949, correspondance. 1948-1949.

Décret du 30 décembre 1949 (révision du décret du 8 décembre 1948). Préparation. 1949.

Décret du 6 janvier 1951. Préparation : réponses des inspecteurs du travail à l'enquête sur l'application du décret du 30 décembre 1939, prescrite par la circulaire TR 2/1629 du 27 septembre 1950, avis des organisations patronales et ouvrières, projets de décret.

**Art. 389.**

Décret du 20 décembre 1951. Préparation : consultation des organisations patronales et ouvrières, projets. Novembre-décembre 1951.

Décret du 30 mai 1952. Préparation : vœux des chambres de commerce, avis des organisations patronales et ouvrières. Avril-mai 1952. — Réponses des inspecteurs divisionnaires à la lettre-circulaire du 24 septembre 1952.

Décret du 24 octobre 1953. Préparation : enquêtes des inspecteurs du travail, avis des organisations syndicales, correspondance diverse. 1953.

Décret du 3 octobre 1956. Préparation : vœux des chambres de commerce, avis des organisations syndicales. Mai-octobre 1956.

**Art. 390.** Commerce de détail (suite et fin).— Conserves. — Cuirs et peaux.

— Commerce de détail de denrées alimentaires à emporter du département de la Seine. Modification du décret du 27 avril 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 au commerce de détail de denrées alimentaires du département de la Seine. Projet.

— Conserves de fruits, légumes, biscuiteries, chocolateries. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

Décret du 19 mai 1937. Application.

Arrêté du 22 octobre 1937 octroyant un crédit de cent cinquante heures de récupération des heures de travail perdues pour baisses saisonnières de travail. Préparation.

Décret du 17 mars 1938 étendant aux fabriques de produits pour l'alimentation des animaux les dispositions du décret du 19 mai 1937. Projet.

— Cuirs et peaux. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

Décret du 2 mars 1937. Application.

Arrêtés relatifs à la récupération des heures perdues pour mortes-saisons. Préparation. 1937-1938.

**Art. 391.**

— Fabriques d'alcool d'industrie. Projet de décret d'application de la loi du 21 juin 1936. Préparation. 1937.

— Halles centrales.

Application du décret du 27 avril 1937 déterminant l'application de la loi du 21 juin 1936 dans le commerce de gros et ½ gros aux Halles centrales.

Arrêté du 27 août 1937 fixant les modalités de répartition des heures de travail aux Halles centrales de Paris. Préparation : avant-projets, interventions des parlementaires, réclamations diverses. 1937. – Application : correspondance. 1937-1938.

#### **Art. 392.**

— Hôtels, cafés, restaurants. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

Décret du 16 juin 1937. Préparation : avant-projet, projet, avis des sections du Conseil national économique, coupures de presse. – Application : rapports des préfets sur le mouvement de protestation du 3 juillet 1937, décision et accord du 21 juillet 1937, projet de décret modifiant le décret du 16 juin 1937, réponses des préfets et inspecteurs du travail à la circulaire du 24 juillet 1937, notes et correspondance diverses.

Décret modificatif du 31 décembre 1938. Préparation et application. 1938-1942.

#### **Art. 393.**

— Installateurs pour fêtes. Application éventuelle de la loi du 21 juin 1936 aux installateurs pour fêtes. Enquête auprès des inspecteurs du travail (circulaire du 22 mars 1938). – Correspondance. 1938. – Consultation des organisations patronales et ouvrières (avis paru au *Journal officiel* du 14 mars 1939).

— Laiteries. Décret du 24 mai 1947. Préparation : vœux et suggestions de particuliers, avis des organisations patronales et ouvrières, textes des différents projets, correspondance échangée avec la présidence du Conseil, le ministre de l'Économie nationale et le ministre de l'Agriculture. 1938-1947. – Application : procès-verbal de la commission paritaire de l'industrie laitière tenue le 18 juillet 1947, projets de circulaires. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées" (industries laitières).*

— Liqueurs, vins. Décret du 27 avril 1937. Correspondance d'application. 1937. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Livre. Décret du 29 décembre 1936. Préparation, demandes de modification. 1936-1939. – Entreprises de presse : projet de décret d'application aux services administratifs et commerciaux des journaux et aux messageries de la presse. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

#### **Art. 394.**

— Manutention (entreprises de). Projet de décret. 1938.

— Manutention dans les ports (entreprises de). *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".* Décret du 13 février 1937. Application.

Décrets et arrêtés d'application aux ports de France. Préparation, application. 1937-1939.

Projets de loi tendant à remplacer la loi du 6 septembre 1947 modifiée par la loi du 29 septembre 1948 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. 1950-1954.

Codification des textes législatifs et réglementaires relatifs aux ports de commerce. Dossier du ministère du Travail. 1951-1954.

— Marine marchande. Décret du 8 juin 1937. Préparation.

#### **Art. 395.**

— Métallurgie.

Décret du 27 octobre 1936. Préparation : avis du Conseil national économique et des organisations patronales et ouvrières. Juillet-octobre 1936. – Application : correspondance relative à la sentence Picquenard (9 décembre 1936), demandes de dérogations pour les réparateurs de navires, projet de décret modifiant l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 octobre 1936 (sans suite). – Dérogations : avis de consultation relatif à l'application des décrets du 21 décembre 1937 portant dérogation exceptionnelle dans les industries souffrant d'une insuffisance de main-d'œuvre qualifiée. – Réponses à l'avis du 23 avril 1938 relatif à la révision éventuelle de l'article 3 du décret du 27 octobre 1936 (récupération des fêtes légales). 1938. – Demandes de récupération des heures de travail perdues par suite de baisses saisonnières.

Décret du 31 décembre 1938. Préparation.

*Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

**Art. 396.**

— Mines et carrières. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées" (carrières, mines).*

Exploitations souterraines d'ardoises.

Décret du 13 février 1937. Avant-projet et texte.

Minerais aurifères.

Décret du 25 août 1937.

Mines souterraines de charbon.

Décret du 25 septembre 1936 (service du fond).

Décret du 27 octobre 1936 (service du jour). Projets, textes, correspondance d'application. 1936-1939.

Décret du 10 septembre 1939. Texte.

Mines de fer.

Décrets du 17 novembre 1936. Préparation. – Application : avis de demandes de délais d'application parus au *Journal officiel*, correspondance relative à ces avis. 1936-1938.

Mines de potasse.

Décrets du 31 décembre 1938 (fond et jour). Projets et textes des décrets.

Carrières.

Décret du 27 avril 1937. Préparation : projet de décret, texte. – Application : projet d'extension à l'Algérie, demandes de dérogations, notes et rapports des ingénieurs des mines, préparation du décret du 25 mai 1940 sur la récupération forfaitaire des heures collectivement perdues dans les carrières à ciel ouvert et les travaux du jour de carrières souterraines.

**Art. 397.**

— Minoterie (industries de la) et fabrication des pâtes alimentaires. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

Décret du 27 avril 1937. Préparation.

Arrêté du 4 août 1945. Préparation.

— Papier. Décret du 3 avril 1937. Préparation.

— Papier-carton. Décret du 31 mars 1937. Préparation : avis des organisations patronales et ouvrières, des sections du Conseil national économique, avant-projet et projet, texte du décret.

– Modification et application. 1937-1938. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Pêche maritime industrialisée. Projet de décret. 1937.

— Pétrole (exploitations de). Décret du 15 juin 1937. Préparation.

**Art. 398.**

— Pharmacie. Décret du 19 mai 1937. Préparation : avis des organisations professionnelles, du Conseil national économique, avant-projet et projet de décret. – Application : correspondance (1937-1939), arrêtés préfectoraux (1941), coupures de presse (Seine, 1939-1941), projets d'abrogation (1942-1946). *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Pompes funèbres et funérailles. Décret du 19 mai 1937. Correspondance d'application, demandes de révision. 1937-1948. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

— Porcelaine, faïence. Décret du 27 avril 1937. Préparation, correspondance d'application. 1937-1939. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées" (faïence).*

**Art. 399.**

— Personnel des services d'incendie. Projet de décret. Avis des organisations patronales et ouvrières et des ministères intéressés. 1956. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées" (pompiers).*

— Spectacles et industrie cinématographique. Projet de décret. Réponses des organisations professionnelles à l'avis publié au *Journal officiel* du 31 août 1936, dossier des réunions de la commission mixte "Spectacle", avant-projets et projets de texte. 1936-1938.

— Sucreries, raffineries, distilleries (fabriques et raffineries de sucre, distilleries saisonnières d'alcools et fabriques de produits mélassés pour l'alimentation des animaux). *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées "*

Décret du 27 avril 1937. Dossier ancien : projets d'application de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures dans les sucreries, correspondance, enquête sur la durée du travail dans les sucreries à l'étranger. 1927-1936. – Préparation : avis des organisations professionnelles et du Conseil national économique, avant-projet et projet de décret. 1936-1937. – Application : projet de révision du décret, notes, correspondance avec les organisations professionnelles. 1938.

Décret du 12 octobre 1938 modifiant le décret du 27 avril 1937. Préparation. Juin-octobre 1938. – Application : correspondance, circulaires d'application (1939-1945), circulaires d'application relatives aux campagnes sucrières (1939-1945).

#### **Art. 400.**

— Surveillance et gardiennage (entreprises de). *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées "*.

Projet de décret sans suite. 1936-octobre 1938.

Décret du 18 décembre 1958. Préparation. 1951-1952.

— Tabac (manufactures de). *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées "*.

Décret du 9 novembre 1937. Préparation : avis des sections professionnelles du Conseil national économique, projet et texte du décret.

Projet de décret étendant à l'Algérie le décret du 9 novembre 1937. Mars-avril 1938.

— Teinture.

Application des dispositions du décret du 17 novembre 1936 portant mise en vigueur de la semaine de quarante heures dans l'industrie textile.

Projet d'arrêté autorisant le travail par relais ou par roulement dans les industries de la teinture. Demandes patronales et avis de consultation des organisations patronales et ouvrières (1936-1937), réponses des inspecteurs divisionnaires à la circulaire du 31 décembre 1936.

— Textile. Décret du 17 novembre 1936. Préparation : dossier de la commission mixte, correspondance relative au travail par équipes. Septembre-octobre 1936. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées "*.

#### **Art. 401.**

Textile (suite).

Décret du 17 novembre 1936 (suite). Application : consultation des organisations patronales et ouvrières en vue de l'octroi éventuel de délais pour la mise en vigueur du décret, avis au *Journal officiel*, correspondance avec les organisations professionnelles, arrêtés et décision, coupures de presse. 1936-1937.

Arrêté du 27 mars 1937 relatif à la récupération des heures perdues pour mortes-saisons dans le textile. 1936-1937.

Arrêté du 20 mai 1938 rapportant l'arrêté du 27 mars 1937. Préparation : demandes de révision de l'arrêté du 27 mars 1937, avis de consultation au *Journal officiel* du 13 mai 1937, réponses des organisations professionnelles à l'avis de consultation, réponses des inspecteurs du travail aux circulaires des 15 mai, 4 juin et 1<sup>er</sup> septembre 1937.

Décret du 31 décembre 1938 relatif à l'application de quarante heures pour le teillage et rouissage du lin. Application : correspondance. 1943-1945.

#### **Art. 402.**

— Théâtres cinématographiques. Décret du 22 octobre 1947. Préparation : projet de décret antérieur (1941-1942), avis au *Journal officiel*, réponses des organisations patronales et ouvrières, projet et texte du décret. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées "*.

— Tramways, chemins de fer d'Algérie.

Tramways.

Extension à l'Algérie du décret du 27 avril 1937 portant application de la semaine de quarante heures aux agents des réseaux secondaires d'intérêt général et d'intérêt local. Projet de décret.

Chemins de fer.

Extension à l'Algérie du décret du 18 janvier 1937 portant application aux agents des grands réseaux français d'intérêt général de la semaine de quarante heures. Décret du 14 octobre 1937. Préparation.

— Transports par terre. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

Décret du 27 avril 1937. Préparation et application.

Arrêté du 10 septembre 1938 relatif au carnet de route. Préparation et application. 1937-1939.

Circulaire interministérielle du 10 septembre 1938.

Circulaires du 15 mars 1944 et du 22 décembre 1945. Préparation et texte.

Révision du décret du 24 juin 1939 réglementant la durée du travail dans les entreprises de transport par terre (article 6). Projets successifs et projet définitif de décret. 1946-1949.

— Verrerie. Décret du 13 février 1937. Application : correspondance. 1937-1939. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

#### **Art. 403.**

— Vêtement. *Voir aussi infra Chapitre III, " Liste des professions signalées".*

Décret du 13 mars 1937. Préparation. – Application.

Décret du 16 juillet 1937 modifiant le champ d'application du décret du 13 mars 1937. Préparation.

Projets sans suite de révision du décret du 13 mars 1937. 1937-1938.

Arrêté du 27 novembre 1937 relatif à la récupération pour mortes-saisons dans l'industrie du vêtement. Préparation. – Projet de modification. 1938.

— Wagons-lits (personnel des services français de la Compagnie internationale des wagons-lits).

Décret du 25 août 1937. Préparation.

#### **Art. 404.**

Extension à l'Algérie de la loi du 21 juin 1936. Décrets d'application. 1936-1939.

– Correspondance diverse. 1938-1939.

*III – Correspondance relative à l'application des décrets d'application  
de la loi du 21 juin 1936, article par article*

**Liste des professions signalées**

- Abattage, voir art. 405, 407, 413 (Dérogations permanentes).
- Administrations publiques, voir art. 406.
- Agences, bureaux, voir art. 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes).
- Alimentation, voir art. 405, 407, 410, 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Apprentis, voir art. 405.
- Associations diverses, voir art. 406.
- Assurances, voir art. 413 (Dérogations permanentes).
- Banque, voir art. 405, 407, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Bâtiment, voir art. 405, 407, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Blanchisserie, voir art. 407, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes).
- Bois, voir art. 405, 407, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 414 (Heures supplémentaires).
- Boucherie, voir art. 407.
- Boulangerie, voir art. 405, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires).
- Bureaux, voir art. 405.
- Bureaux, services administratifs, voir art. 407.
- Carrières, voir art. 405, 407.
- Chemins de fer, voir art. 405, 411 (Récupération des heures perdues).
- Chimie (industries chimiques), voir art. 405, 407, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Coiffeurs, voir art. 405, 407, 410, 412 (Horaires).
- Commerce, voir art. 405.
- Commerce de gros et ½ gros, voir art. 405, 407, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Commerces de détail non alimentaires, voir art. 405, 408-409, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Concierges, voir art. 413 (Dérogations permanentes).
- Conserves, voir art. 405, 414 (Heures supplémentaires).
- Conserves (biscuiterie, chocolaterie, fruits et légumes), voir art. 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes).
- Cuirs et peaux, voir art. 410, 411 (Récupération des heures perdues), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Eaux (élévation et distribution des), voir art. 405.
- Éducation physique, voir art. 406.
- Électricité, voir art. 405, 411 (Récupération des heures perdues), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Enseignement privé, voir art. 406.
- Établissements concédés, voir art. 406.
- Faïence, voir art. 411 (Récupération des heures perdues), 414 (Heures supplémentaires).
- Gaz (industrie du), voir art. 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Gens de maison, voir art. 406.
- Gérants, voir art. 406.
- Hôpitaux (établissements hospitaliers), voir art. 405, 410, 412 (Horaires), 414 (Heures supplémentaires), 413 (Dérogations permanentes).
- Hôtels, cafés, restaurants, voir art. 405, 410, 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Industrie du gaz, voir art. 405.
- Industries laitières, voir art. 414 (Heures supplémentaires).
- Infirmières, voir art. 406.
- Liqueurs, vins et spiritueux, voir art. 406, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Livre (industrie du), voir art. 406, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Maîtres tailleurs, maîtres bottiers des corps de troupe, voir art. 406.
- Manutention dans les chemins de fer, voir art. 412 (Horaires), 414 (Heures supplémentaires).
- Manutention dans les ports, voir art. 406, 410.
- Marais salants, voir art. 406.
- Métallurgie, voir art. 406, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Dérogations temporaires, puis Heures supplémentaires).
- Meunerie, voir plutôt Minoterie.
- Mines, voir art. 406.
- Mines de charbon, voir art. 414 (Heures supplémentaires).
- Mines de fer, voir art. 414 (Heures supplémentaires).
- Minoterie, voir art. 406, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Papier-carton, voir art. 410, 411 (Récupération des heures perdues), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Dérogations temporaires, puis Heures supplémentaires).
- Pari mutuel, voir art. 406.
- Pâtisserie, voir art. 406, 411 (Récupération des heures perdues).
- Personnel des communes, voir art. 406.
- Pharmacie, voir art. 406, 410, 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Pompes funèbres, voir art. 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Pompiers, voir art. 413 (Dérogations permanentes).
- Professions agricoles, voir art. 406.
- Professions artisanales, voir art. 406.
- Professions libérales, voir art. 406.
- Sucrerie, voir art. 410, 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Surveillance et gardiennage, voir art. 413 (Dérogations permanentes).
- Tabacs, voir art. 410, 413 (Dérogations permanentes).
- Textiles, voir art. 406, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Théâtres cinématographiques, voir art. 411 (Récupération des heures perdues).
- Tramways, voir art. 406.
- Transports, voir art. 406, 410, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 413 (Dérogations permanentes), 414 (Heures supplémentaires).
- Verreries, voir art. 406, 414 (Heures supplémentaires).
- Vêtements, voir art. 406, 411 (Récupération des heures perdues), 412 (Horaires), 414 (Heures supplémentaires).

Voyageurs de commerce, voir art. 406.

**Art. 405.**

ARTICLE 1 (Champ d'application)

Correspondance générale. 1951-1960.  
Abattage. 1937-1938.  
Alimentation. 1937-1961.  
Apprentis. 1953-1963.  
Banque. 1938-1954.  
Bâtiment. 1950-1956.  
Bois. 1937-1941.  
Boulangerie. 1938-1939.  
Bureaux. 1937-1953.  
Carrières. 1938.  
Chemins de fer. 1938-1939.  
Chimie (industries chimiques). 1937-1938.  
Coiffeurs. 1938-1952.  
Commerce.  
    Commerces de détail non alimentaires. 1938-1962.  
    Commerce de gros et ½ gros. 1937-1951.  
    Revendications adressées au ministre du Travail. 1970.  
Conserves. 1938.  
Eaux (élévation et distribution des). 1938-1939.  
Électricité. 1937-1938.  
Hôpitaux (établissements hospitaliers). 1937-1954.  
Hôtels, cafés, restaurants. 1937-1959.  
Industrie du gaz. 1938.

**Art. 406.**

Liqueurs. 1937-1938.  
Livre. 1937-1939.  
Manutention dans les ports. 1937-1938.  
Marais salants. 1937-1938.  
Métallurgie. 1936-1939.  
Mines. 1950-1956.  
Minoteries. 1937.  
Pari mutuel. 1951-1960.  
Pâtisserie. 1937.  
Pharmacie. 1938-1944.  
Professions artisanales. 1947.  
    Maîtres tailleurs, maîtres bottiers des corps de troupe. 1948-1954.  
Textiles. 1937-1940.  
Tramways. 1938.  
Transports. 1937-1960.  
Verreries. 1954.  
Vêtements. 1937 et 1953.  
Voyageurs de commerce. 1939-1948.

*Professions non visées par un décret de quarante heures*

Administrations publiques. 1953-1957.  
Artistes. *Néant*.  
Associations diverses. 1943-1950.  
Éducation physique. 1942-1945.  
Enseignement privé. 1951-1960.  
Établissements concédés. 1939.  
Gens de maison. 1951-1953.  
Gérants. 1951.



Infirmières. 1955.  
Personnel des communes. 1948-1956.  
Professions agricoles. 1937-1950.  
Professions libérales. 1939-1956.

**Art. 407.**

ARTICLE 2 (Répartition du travail)

Correspondance générale.  
Vœux. 1951-1965.  
Problème de la journée continue. 1940-1944-1955.  
Correspondance diverse. 1941-1958.  
Abattage. 1937-1938.  
Alimentation. 1937-1958.  
Banques. 1937-1956.  
Bâtiment. 1937-1939.  
Blanchisserie. 1937.  
Bois. 1937-1938.  
Boucherie. 1937-1949.  
Bureaux, services administratifs. 1937-1951.  
Carrières. 1938.  
Chimie (industries chimiques). 1939-1947.  
Coiffeurs. 1937-1958.  
Commerce de gros et ½ gros. 1937-1954.

**Art. 408-409.**

Commerces de détail non alimentaires. 1937-1959.

**Art. 410.**

Cuir et peaux. 1938.  
Gaz (industrie du). 1937-1938.  
Hôpitaux (établissements hospitaliers). 1947-1955.  
Hôtels, cafés, restaurants. 1949-1959.  
Liqueurs, vins, spiritueux. 1937-1939.  
Livre (industrie du). 1938.  
Manutention dans les ports. 1937.  
Métallurgie. 1936-1957.  
Meunerie. 1938-1939.  
Papier-carton. 1938.  
Pharmacie. 1938-1954.  
Sucre. 1949-1950.  
Tabacs. 1939 et 1945.  
Textiles. 1937-1946.  
Transports. 1937-1938.

ARTICLE 2 (Équivalences)

Correspondance générale. 1946.  
Alimentation. 1938-1951.  
Boulangerie. 1942-1963.  
Coiffeurs. 1945-1950.  
Commerces de détail non alimentaires. 1939-1958.  
Hôpitaux (établissements hospitaliers). 1942-1957.  
Hôtels, cafés, restaurants. 1939-1959.

**Art. 411.**

ARTICLE 3 (Récupération des heures perdues)

Correspondance générale. 1937-1938.  
Banques. 1937-1939.  
Bâtiment. 1938-1939.  
Blanchisserie. 1937-1938.  
Bois. 1937-1940.  
Boulangerie. 1942.  
Chemins de fer. 1938.  
Chimie (industries chimiques). 1937-1938.  
Commerces de détail non alimentaires. 1937-1945.  
Commerce de gros et ½ gros. 1938-1939.  
Conserves (biscuiterie, chocolaterie, fruits et légumes). 1937-1938.  
Cuirs et peaux. 1937-1947.  
Électricité. 1938.  
Faïence. 1938.  
Gaz (industrie du). 1937-1938.  
Liqueurs. 1937-1938.  
Livre. 1937-1938.  
Métallurgie. 1937-1938.  
Minoterie. 1937-1938.  
Papier-carton. 1938-1950.  
Pâtisserie. 1938.  
Textiles. 1937-1941.  
Théâtres cinématographiques. 1948.  
Transports. 1938.  
Vêtements. 1937-1947.

**Art. 412.**

ARTICLE 4 (Horaires)

Correspondance générale. 1950-1957.  
Alimentation. 1950-1953.  
Agences, bureaux. 1951.  
Banques. 1950.  
Bâtiment. 1955.  
Blanchisserie. 1938.  
Bois. 1937-1939.  
Boulangerie. 1938-1950.  
Chimie (industries chimiques). 1949.  
Coiffeurs. 1951-1954.  
Commerces de détail non alimentaires. 1938-1958.  
Commerce de gros et ½ gros. 1937.  
Conserves, biscuiteries. 1938-1956.  
Gaz (industrie du). 1938.  
Hôpitaux (établissements hospitaliers). 1948-1951.  
Hôtels, cafés, restaurants. 1953.  
Livre. 1938.  
Manutention ferroviaire. 1947.  
Métallurgie. 1936-1955.  
Minoterie. 1938.  
Pharmacie. 1938-1948.  
Textiles. 1937-1948.  
Transports. 1938-1960.  
Vêtements. 1937-1939.

**Art. 413.**

ARTICLE 5 (Déroptions permanentes)

Correspondance générale. 1951-1954.  
Abattage. 1938-1939.  
Agences, bureaux. 1937-1939.  
Alimentation. 1938-1954.  
Banques, assurances. 1941.  
Bâtiment. 1938-1951.  
Blanchisserie. 1938.  
Cafés, hôtels, restaurants. 1947-1953.  
Chimie (industries chimiques). 1937-1945.  
Commerces de détail non alimentaires. 1939-1954.  
Commerce de gros et ½ gros. 1948.  
Concierges. 1941-1948.  
Conserves (biscuiterie, chocolaterie, fruits et légumes). 1936-1947.  
Cuirs et peaux. 1938.  
Électricité. 1937-1947.  
Hôpitaux (établissements hospitaliers). 1946-1951.  
Gaz (industrie du). 1938.  
Livre. 1951.  
Métallurgie. 1941-1954.  
Minoterie. 1943-1945.  
Papier. 1938.  
Pharmacie. 1938.  
Pompes funèbres. 1938-1949.  
Pompier. 1948-1965.  
Sucreries. 1940-1947.  
Surveillance et gardiennage. 1946-1956.  
Tabacs. 1938-1953.  
Textiles. 1949-1954.  
Transports. 1940-1954.  
Vins. 1958.

**Art. 414.**

ARTICLE 6 (Heures supplémentaires)

Correspondance générale. 1939.  
Alimentation. 1941-1946.  
Banque. 1938-1959.  
Bâtiment. 1937-1939.  
Bois. 1938-1939.  
Chimie (industries chimiques). 1937-1946.  
Commerces de détail non alimentaires. 1937-1939.  
Commerce de gros et ½ gros. 1937.  
Conserves. 1938.  
Cuirs et peaux. 1937-1939.  
Électricité. 1937-1938.  
Faïence. 1939-1940.  
Gaz. 1939-1944.  
Hôpitaux (établissements hospitaliers). 1945-1947.  
Hôtels, cafés, restaurants. 1937-1947.  
Industries laitières. 1927 et 1949.  
Liqueurs, vins et spiritueux. 1938.  
Livre. 1937-1945.  
Manutention dans les chemins de fer. 1937-1939.  
Métallurgie. 1937-1952.  
Mines de charbon. 1938.  
Mines de fer. 1940.  
Minoterie. 1945-1946.

Papier-carton. 1939.  
Pharmacie. 1937-1939.  
Pompes funèbres. 1939.  
Sucrierie. 1939-1940.  
Textiles. 1937-1940.  
Transports. 1939-1946.  
Verreries. 1938-1939.  
Vêtements. 1938-1942.

ARTICLE 9 (Dérogations temporaires)

Métallurgie. 1937-1938.  
Papier-carton. 1937.

*IV – Modifications et dérogations apportées à la loi sur la semaine de quarante heures*

**Art. 415.**

— Décrets du 21 décembre 1937. Élaboration : conclusions du rapport général du Comité d'enquête sur la production, textes des décrets du 21 décembre 1937. – Application : décrets du 6 août 1938 portant application des décrets du 21 décembre 1937 (projets et textes), réponses des inspecteurs du travail à l'enquête sur l'application éventuelle du décret pour insuffisance de main d'œuvre qualifiée (circulaire du 17 mai 1938), demande de récupération des heures perdues pour mortes-saisons, états récapitulatifs (1937-1938), demande d'application des dispositions du décret pour insuffisance de main d'œuvre qualifiée dans différentes branches d'activité, textes de l'insertion au *Journal officiel* des avis relatifs à la consultation des organisations patronales et ouvrières, réponses des organisations patronales et ouvrières.

— Décret-loi du 2 mai 1938. Exposé des motifs et texte.

— Décret du 24 mai 1938 fixant les modalités de récupération des heures perdues et la procédure d'autorisation des heures supplémentaires pour surcroît de travail.

Préparation : circulaire du 4 mai 1937 aux inspecteurs du travail, textes des différents projets. – Application : correspondance. 1938-1947.

— Décret du 30 août 1938 fixant la procédure d'autorisation d'utiliser pour surcroît de travail des heures supplémentaires prévues par les différents décrets d'application de la loi du 21 juin 1936. Projets et correspondance d'application.

**Art. 416.**

— Décrets-lois du 12 novembre 1938.

Préparation : protestations contre l'aménagement de la loi de quarante heures, consécutives au discours du président Daladier (18 août 1938), rapports des préfets (septembre 1938), textes des décrets. – Application : statistique des heures supplémentaires accordées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1939, rapports des inspecteurs divisionnaires du travail (état des mois de décembre 1938, janvier 1939, février 1939), correspondance relative à l'application des décrets, arrêté dérogatif du 23 novembre 1938 au décret du 12 novembre sur la durée du travail (projets successifs, application), rapports des services de l'inspection du travail et des mines à la suite du mouvement de grève du 30 novembre 1938, application du décret-loi du 12 novembre 1938 sur la durée du travail.

**Art. 417.**

Application du décret-loi du 12 novembre 1938 sur la durée du travail (suite).

Demandes de répartition du travail sur cinq jours de huit heures : bâtiment ; bois ; bureaux et agences ; bureaux, services administratifs ; commerce de gros ; cuirs ; industries chimiques ; livre ; métaux ; papiers ; produits de régime, conserves ; syndicats ; textiles ; vêtements. Novembre 1938.

Mêmes demandes de répartition sur cinq jours émanant de firmes accomplissant moins de quarante heures : bonneterie ; métaux ; produits alimentaires ; vêtements.

**Art. 418.**

— Décrets du 31 décembre 1938. Préparation et textes. – Dossier "Guerre" relatif à l'aménagement de la durée du travail en temps de guerre : procès-verbal de la réunion de la commission chargée de préparer les mesures à prendre (28 septembre 1938), projets de décret sur la durée du travail en période de "tension politique" (septembre-octobre 1938), projets de décret sur la durée du travail en cas de mobilisation générale (septembre-octobre 1938). 1938.

**Art. 419.**

— Décret du 24 janvier 1939. Préparation : avant-projet adressé à la Direction générale du travail par le ministère des Finances. – Application : correspondance. Janvier 1939.

— Décret du 20 mars 1939. Préparation : dossiers de la commission chargée d'examiner les modifications à la durée légale du travail en temps de guerre, comptes rendus des réunions des 17 février, 3 et 14 mars 1939, projets de décrets modifiant le régime de la durée du travail en cas de mobilisation générale (février-mars 1939). – Application : projet initial de la circulaire du 11 avril 1939, correspondance, texte de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1939.

— Décret du 21 avril 1939 relatif au régime du travail. Préparation : projets divers, modifications, texte définitif. – Application : projet initial de l'instruction n° 11, notes pour la présidence du Conseil et le ministre du Travail, élaboration et texte du communiqué à la presse (26 avril 1939), correspondance générale sur des questions de principe (mai-juin 1939), correspondance article par article (mai-août 1939).

— Arrêté du 28 juin 1939 prorogeant l'arrêté du 31 décembre 1938 relatif à la répartition des heures de travail. Préparation : correspondance, élaboration du texte.

— Décret-loi du 1<sup>er</sup> septembre 1939. Préparation : note relative aux salaires de la main d'œuvre industrielle à la mobilisation (29 juin 1939), note du 30 août 1939 sur la modification du régime du travail, états successifs du texte. – Application : texte original du décret du 26 septembre 1939 modifiant l'article 9 du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939, décret du 26 septembre 1939 modifiant le décret du 22 septembre 1939 relatif au prélèvement opéré sur les rétributions afférentes aux heures supplémentaires, projet de décret relatif au régime de la durée du travail à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, texte du décret du 26 septembre 1939 modifiant le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939 instituant un Fonds de solidarité nationale, correspondance sur des projets et questions diverses (octobre 1939-mai 1940), avis du Conseil d'État sur la validité du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939 (juillet 1947).

**Art. 420.**

— Décret du 27 octobre 1939. Application : notes et correspondance générales (novembre 1939-mai 1940), correspondance relative au champ d'application (novembre 1939-juin 1940), réponses des inspecteurs divisionnaires à la circulaire du 9 février 1940, réclamations contre la retenue de 40 % instituée sur la rémunération des heures supplémentaires par l'article 2 du décret du 27 octobre, correspondance relative à l'application de chaque article du décret (novembre 1939-juin 1940).

**Art. 421.**

— Décret du 20 mai 1940 relatif à la rémunération des heures de travail au-delà de soixante heures par semaine. Application : circulaire du 27 mai 1940 aux inspecteurs du travail, correspondance avec le ministre de l'Intérieur relative à l'extension à l'Algérie des dispositions du décret du 20 mai (31 mai-7 juin 1940).

— Décret du 1<sup>er</sup> juin 1940 sur l'indemnisation des heures perdues en cas d'alerte. Préparation et application. 1938-1944.

— Loi du 13 août 1940 sur la durée du travail. Application : dossier général (1940-1942), infractions à la durée légale du travail, enquêtes des inspecteurs divisionnaires (1940-1941), correspondance diverse (1940-1941), correspondance relative au problème des heures supplémentaires (1940-1941).

— Arrêtés préfectoraux pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 août : Ain à Territoire de Belfort. 1940-1942.

— Circulaire du 19 août 1940. Rapports des préfets et des inspecteurs divisionnaires (1940), tableaux récapitulatifs des arrêtés préfectoraux pris en exécution de la loi du 13 août 1940 (zone occupée, zone libre, 1940).

— Circulaire du 13 janvier 1942. Liste récapitulative des arrêtés préfectoraux (zone libre, zone occupée, février 1941-avril 1942), textes des arrêtés limitant la durée du travail dans l'industrie textile (1940-1942), recensement et textes des arrêtés préfectoraux pris, rapportés ou modifiés jusqu'au 13 janvier 1942.

— Arrêté du 24 juin 1942 abrogeant les arrêtés pris en application de la loi du 13 août 1940. Préparation. – Application : circulaire du 27 juillet 1942 aux inspecteurs divisionnaires.

**Art. 422.**

— Loi du 21 mars 1941 relative à la situation, au regard de la législation du travail, de certaines catégories de travailleurs. Application : correspondance. 1958-1961.

— Loi du 25 mars 1941. Application : coupures de presse, texte du décret du 18 juillet 1941 étendant à l'Algérie les dispositions de la loi du 25 mars 1941, projets successifs de circulaire d'application aux inspecteurs du travail, correspondance et vœux relatifs à l'abrogation de la loi du 25 mars 1941 adressés au ministère du Travail (1944-1946), correspondance diverse (1941-1942), liste des arrêtés fixant à quarante-huit heures la durée du travail (1941-1942), projets successifs et texte définitif d'instructions relatives au travail (circulaire TR 29 du 25 mars 1942).

— Arrêtés pris en application de la loi du 25 mars 1941 et portant la durée légale du travail à quarante-huit heures par semaine. Préparation : correspondance, réponses motivées des inspecteurs divisionnaires aux enquêtes prescrites par circulaires, projets et texte définitif des arrêtés.

– Cinématographie : théâtres cinématographiques et studios cinématographiques (arrêté du 16 avril 1942).

– Industries du bois (arrêté du 22 octobre 1941).

– Électrometallurgie (zone libre : arrêté du 19 juillet 1941).

– Métallurgie, bâtiments et travaux publics, matériaux de construction (zone occupée : arrêté du 26 mars 1941 ; zone libre : arrêté du 19 juillet 1941).

– Filatures de rayonne (arrêté du 17 juillet 1941).

– Scieries (arrêté du 17 juillet 1941).

– Sucreries pendant la période d'intercampagne (arrêté du 22 octobre 1941).

Application à l'industrie minérale des dispositions des lois du 13 août 1940 et du 25 mars 1941 :

— Loi du 18 septembre 1940 rendant applicables à l'industrie minérale les dispositions de la loi du 13 août 1940. Application : correspondance. 1940-1942.

— Loi du 18 juillet 1941 abrogeant l'article 3 de la loi du 13 août 1940 dans l'industrie minérale. Préparation : correspondance, textes. – Application : préparation d'un projet d'arrêté relatif aux modalités d'application de la loi du 18 juillet 1941 aux exploitations de pétrole par puits ou sondages et aux travaux de recherches (1942), préparation des arrêtés du 18 juillet 1941 et du 14 décembre 1943 relatifs à la durée du travail dans les carrières d'ardoises.

Extension des dispositions de la loi du 25 mars 1941 aux chemins de fer, au Métropolitain et à la S.T.C.R.P. (Société des Transports en commun de la Région parisienne).

— Projets de loi complétant la loi du 3 octobre 1940 relative au régime de travail des agents de chemin de fer. Avril 1942.

— Circulaire du 24 juillet 1942 aux inspecteurs du travail sur le chargement et le déchargement des wagons.

— Projet de loi relatif aux mesures pour l'accélération de la manutention des wagons. Août 1942-mai 1943.

— Circulaire TR 10 du 28 janvier 1943 aux inspecteurs du travail sur la permanence dans les entreprises pour la réception des avis d'arrivée des wagons.

— Projet d'arrêté fixant à quarante-huit heures la durée du travail pour le personnel de la Compagnie du chemin de fer métropolitain. 1941-1942.

— Projet d'arrêté fixant à quarante-huit heures la durée du travail pour le personnel des réseaux secondaires d'intérêt général et des réseaux d'intérêt local. Août-septembre 1941.

— Projet d'arrêté fixant à quarante-huit heures la durée du travail pour le personnel des réseaux de tramways urbains et suburbains. Août 1941-mai 1942.

Application de la loi du 25 mars 1941. Heures supplémentaires.

— Loi du 30 juillet 1941, arrêté d'application du 20 août 1941, déterminant les modalités de perception de la cotisation de 20 % afférente aux heures supplémentaires de travail. Circulaires, correspondance d'application. 1941-1942.

**Art. 423.**

Application des lois du 13 août 1940 et du 25 mars 1941.

— Décisions des comités d'organisation de porter la durée du travail à quarante-huit heures et au-delà dans les entreprises industrielles et commerciales, transmises pour accord au secrétariat d'État au Travail.

Texte des décisions, correspondance. 1942-1944.

Préparation et correspondance d'application de la circulaire du 8 novembre 1940, relative à l'harmonisation des arrêtés préfectoraux et des décisions des comités d'organisation relatives à la durée du travail. 1940.

Correspondance relative aux demandes d'augmentation de la durée du travail formulées par les autorités occupantes. 1941.

Application de la circulaire du 31 juillet 1942 : correspondance (1942), circulaire du 9 septembre 1942.

Notes et correspondance relatives aux décisions d'augmentation de la durée du travail prises par les autorités occupantes.

**Art. 424.**

— Loi du 28 août 1942 tendant à maintenir le rendement des entreprises industrielles et commerciales. Préparation : textes des différents projets. Novembre 1941-juillet 1942. — Application : correspondance diverse.

— Loi du 25 mars 1943 relative à la durée du travail dans les services public industriels. Préparation : notes, correspondance, textes des différents projets (1941-1943), arrêtés du 25 mars 1943 fixant à quarante-huit heures par semaine la durée du travail dans les services publics industriels visés par la loi du 25 mars 1943. — Application : projets de circulaire, correspondance.

— Loi du 1<sup>er</sup> février 1944 étendant le champ d'application de la loi du 4 septembre 1942 sur l'utilisation et l'orientation de la main d'œuvre. Application : projets successifs et texte définitif de la circulaire TR 24 du 27 mars 1944, correspondance d'application (1944), projet de circulaire complémentaire à la circulaire du 27 mars 1944.

— Arrêté du 25 avril 1946 abrogeant l'arrêté du 25 mars 1943 relatif à la durée du travail dans les services publics industriels. Correspondance d'application. 1946.

**Art. 425.**

— Loi du 25 février 1946. Application :

Application du protocole du 20 mars 1946 entre les fédérations patronales et ouvrières du bâtiment et des travaux publics, relatif à l'application dans les industries du bâtiment et des travaux publics de la loi du 25 février 1943 : correspondance. 1946.

Révision du protocole du 20 mars 1946 : circulaire TR 48/46 du 23 mai 1946, correspondance, pourvoi formé par la Fédération nationale du bâtiment et des activités annexes contre la décision du ministre du Travail en date du 23 mai 1946, décision du conseil d'État en date du 30 avril 1948. Correspondance relative à la circulaire 119 MO du 21 octobre 1946, relative aux instructions sur la nécessité pour les activités essentielles de pratiquer la plus longue durée possible du travail. Novembre 1945.

Circulaire TR 07/47 du 16 janvier 1947 : correspondance relative à son application (directeurs départementaux du travail, préfets, divers). 1947.

Révision des textes réglementant la durée du travail : procès-verbaux des réunions de la commission chargée d'étudier la révision des textes réglementant la durée du travail. 3, 6 et 24 avril 1946.

*V – Durée du travail : heures supplémentaires,  
documentation et jurisprudence, dossiers particuliers, conventions internationales*

*Heures supplémentaires*

**Art. 426.**

Statistiques des heures supplémentaires accordées pour la Défense nationale et pour surcroît extraordinaire de travail. 1938-1939.

Renseignements sur le chômage. 1938-1939.

Durée du travail à l'étranger. 1938-1939.

Correspondance relative à l'utilisation des heures supplémentaires. 1946-1954.

**Art. 427.**

Correspondance relative à la rémunération des heures supplémentaires. 1946-1954.

Correspondance relative à la rémunération des heures supplémentaires de travail aux salariés bénéficiant de primes diverses.

Correspondance relative à la répercussion des charges sociales et fiscales sur les heures supplémentaires de travail. 1946-1954.

Correspondance relative au champ d'application et à l'appréciation des heures supplémentaires. 1946-1952.

*Récupération des heures perdues*

**Art. 428.**

Correspondance relative à l'application du décret du 24 mai 1938 fixant les modalités de récupération des heures supplémentaires pour surcroît de travail.

Correspondance relative à l'application de l'article 5 du décret du 24 mai 1938. 1950-1953.

Correspondance relative à l'application de l'arrêté du 31 mai 1946, relatif à la récupération des jours fériés.

Correspondance d'application de la circulaire du 6 mai 1947 concernant les instructions pour l'application de la loi du 21 octobre 1946 sur le chômage pour intempéries et complétant la circulaire du 30 décembre 1946.

*Documentation et jurisprudence, dossiers particuliers*

**Art. 429.**

Dossier jurisprudence de la Direction générale du Travail, décisions de la Cour supérieure d'arbitrage, sentences surarbitrales du Conseil d'État. 1938-1939.

**Art. 430.**

Durée du travail.

— Documentation générale, lois, décrets, arrêtés, circulaires. 1937-1948.

— Collection de circulaires. 1929-1957.

**Art. 431.**

Régime du travail. Divers.

— Documentation sur le repos hebdomadaire. 1925-1936.

— "Dossier venant d'Alger" : dossier du Comité français de libération nationale, Commissariat au Travail et à la Prévoyance sociale, relatif aux problèmes du travail.

Durée du travail : correspondance. 1943-1946.

Fêtes nationales. Ouvriers dockers. Projet de décret fixant pour les travailleurs des ports certaines modalités d'application des dispositions légales qui instituent, à l'occasion d'une fête nationale, une période de congé rémunéré : préparation. 1944.

Travail des femmes et des enfants. *Néant.*



Application de la législation du travail aux établissements requis par les autorités militaires : notes et correspondance. 1943.

Durée du travail et conditions de travail en Corse libérée : projets d'ordonnance, décret et arrêté. 1944.

— Loi du 28 août 1942 tendant à maintenir le rendement des entreprises industrielles et commerciales. Correspondance d'application. 1942-1951.

— Durée du travail de la main d'œuvre dans les coopératives agricoles : notes et correspondance. 1938-1948.

— Régime du travail en Alsace-Lorraine : recueil factice de textes (13 mars 1910-22 octobre 1918), arrêtés et statuts locaux sur le repos dominical (1893-1922), correspondance relative au repos dominical (1921-1938).

#### *Conventions internationales*

##### **Art. 432.**

— Dossier préparatoire des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail : question des quarante heures, réduction du travail dans les travaux publics, le fer et l'acier, le bâtiment et le génie civil, les verreries à bouteilles, les mines de charbon. 1935-1936.

— Dossier préparatoire de la 23<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail : réduction de la durée du travail dans l'industrie textile, réponses des inspecteurs divisionnaires du travail à la circulaire du 4 septembre 1936.

— Dossier préparatoire de la 24<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail : notes et documents imprimés. 1938.

— Conventions internationales ratifiées : rapports annuels présentés par le gouvernement français sur les mesures prises pour faire porter effet aux dispositions des conventions internationales ratifiées par la France. 1945-1951.

— Dossier de correspondance relative aux conventions internationales non ratifiées par la France (bâtiment, bureaux, industries chimiques, mines de pétrole, transports par route). 1946-1950.

— Organisation européenne de coopération économique : dossier durée du travail. 1954-1956.

##### **Art. 433.**

Organisation internationale du Travail : dossier de la réunion technique tripartite pour l'industrie du vêtement. Septembre-octobre 1969.

\*  
\* \* \*

#### *Décrets d'application de la loi du 21 juin 1936* (suite)

**Art. 505-506.** Établissements hospitaliers.

##### **Art. 505.**

Demandes d'enquête aux préfets au sujet de l'application du décret du 31 décembre 1936 et du décret du 21 avril 1939, réponses des préfets. — Préparation du décret du 22 mars 1937 : demandes des organisations ouvrières, circulaire aux organisations patronales, avant-projet et projet, correspondance. 1936-1937.

##### **Art. 506.**

Projet de décret tendant à modifier l'article 2 du décret du 22 mars 1937 : demandes de révision émanant des organisations patronales et ouvrières, réponses des préfets à la circulaire du 31 août 1937, correspondance. 1937. — Préparation des décrets des 31 décembre 1938, 28 janvier 1940, 9 novembre 1946, 2 décembre 1949 : avant-projets, projets, correspondance.

**Art. 507.**

— Établissements thermaux. Correspondance, consultation des organisations patronale et ouvrières, réunion de la Commission mixte chargée d'étudier les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936. 1937-1946.

— Bains, bains-douches, piscines. Correspondance, avis d'organisations patronales et ouvrières, projet de décret relatif aux modalités d'application de la loi du 21 juin 1936. 1938.

— Chemins de fer. Commission mixte du 11 août 1938, réunie pour statuer sur le cas des agents des réseaux secondaires d'intérêt général et d'intérêt local, circulaire du 12 décembre 1938 relative à la manutention des marchandises dans les gares.

— Société des Transports en commun de la Région parisienne (S.T.C.R.P.). Correspondance, projet de décret, 1938-1939 ; avis au *J. O.* du 20 avril 1948 sur la durée du travail dans les tramways.

**Art. 508.**

— Gaz et électricité. Préparation du décret du 20 avril 1937 : réunion d'une commission mixte, avant-projet et projet, correspondance. – Préparation de l'arrêté du 8 août 1937 prévoyant un roulement à quarante heures sur vingt-huit jours consécutifs pour garantir un service continu. – Préparation du décret du 11 janvier 1938 modifiant le décret du 20 avril 1937 relatif à la récupération des jours fériés. – Application de l'article 6 du décret-loi du 21 avril 1939 : correspondance, 1938-1939.

# ANNEXE III

## Présidents du Conseil, ministres et secrétaires d'État chargés du Travail en exercice de novembre 1917 à juin 1936

	Président du Conseil	Ministre du Travail
16 novembre 1917	Georges <b>Clemenceau</b>	Pierre <b>Colliard</b>
		Paul <b>Jourdain</b> , 2 décembre 1919
20 janvier 1920	Alexandre <b>Millerand</b>	Paul <b>Jourdain</b>
18 février 1920	Alexandre <b>Millerand</b>	Paul <b>Jourdain</b>
24 septembre 1920	Raphaël <b>Leygues</b>	Paul <b>Jourdain</b>
16 janvier 1921	Aristide <b>Briand</b>	<b>Daniel-Vincent</b>
15 janvier 1922	Raymond <b>Poincaré</b>	Albert <b>Peyronnet</b>
29 mars 1924	Raymond <b>Poincaré</b>	<b>Daniel-Vincent</b>
9 juin 1924	Frédéric <b>François-Marsal</b>	Paul <b>Jourdain</b>
14 juin 1924	Édouard <b>Herriot</b>	Justin <b>Godart</b>
17 avril 1925	Paul <b>Painlevé</b>	Antoine <b>Durafour</b>
29 octobre 1925	Paul <b>Painlevé</b>	Antoine <b>Durafour</b>
28 novembre 1925	Aristide <b>Briand</b>	Antoine <b>Durafour</b>
9 mars 1926	Aristide <b>Briand</b>	Antoine <b>Durafour</b>
23 juin 1926	Aristide <b>Briand</b>	Antoine <b>Durafour</b>
19 juillet 1926	Édouard <b>Herriot</b>	Louis <b>Pasquet</b>
23 juillet 1926	Raymond <b>Poincaré</b>	Armand <b>Fallières</b>
		Louis <b>Loucheur</b> , 1 <sup>er</sup> juin 1928
11 novembre 1928	Raymond <b>Poincaré</b>	Alfred <b>Oberkirch</b>
29 juillet 1929	Aristide <b>Briand</b>	Louis <b>Loucheur</b>
3 novembre 1929	André <b>Tardieu</b>	Louis <b>Loucheur</b>

21 février 1930	Camille <b>Chautemps</b>	Louis <b>Loucheur</b>
2 mars 1930	André <b>Tardieu</b>	Pierre <b>Laval</b>
13 décembre 1930	Théodore <b>Steeg</b>	Édouard Joseph Auguste <b>Grinda</b>
27 janvier 1931	Pierre <b>Laval</b>	Maurice <b>Foulon</b> , secrétaire d'État
13 juin 1931	Pierre <b>Laval</b>	Maurice <b>Foulon</b> , secrétaire d'État
14 janvier 1932	Pierre <b>Laval</b>	Maurice <b>Foulon</b> , secrétaire d'État
20 février 1932	André <b>Tardieu</b>	Pierre <b>Laval</b>
3 juin 1932	Édouard <b>Herriot</b>	Albert <b>Dalimier</b>
18 décembre 1932	Joseph <b>Paul-Boncour</b>	Albert <b>Dalimier</b>
31 janvier 1933	Édouard <b>Daladier</b>	<b>François-Albert</b>
26 octobre 1933	Albert <b>Sarraut</b>	Eugène <b>Frot</b>
26 novembre 1933	Camille <b>Chautemps</b>	Lucien <b>Lamoureux</b>
		Eugène <b>Frot</b> , 9 janvier 1934
30 janvier 1934	Édouard <b>Daladier</b>	Jean <b>Valadier</b>
9 février 1934	Gaston <b>Doumergue</b>	Adrien <b>Marquet</b>
8 novembre 1934	Pierre-Étienne <b>Flandin</b>	Paul <b>Jacquier</b>
1 <sup>er</sup> juin 1935	Fernand Émile Honoré <b>Bouisson</b>	Oscar Louis <b>Frossard</b>
7 juin 1935	Pierre <b>Laval</b>	Oscar Louis <b>Frossard</b>
24 janvier 1936	Albert <b>Sarraut</b>	Oscar Louis <b>Frossard</b>

**Présidents du Conseil et ministres du Travail en exercice de juin 1936 à mars 1940**

	Président du Conseil	Ministre du Travail
4 juin 1936	Léon <b>Blum</b>	Jean-Baptiste <b>Lebas</b>
22 juin 1937	Camille <b>Chautemps</b>	André <b>Février</b>
18 janvier 1938	Camille <b>Chautemps</b>	Paul <b>Ramadier</b>
13 mars 1938	Léon <b>Blum</b>	Claude <b>Sérol</b>

10 avril 1938	Édouard <b>Daladier</b>	Paul <b>Ramadier</b>
		Charles <b>Pomaret</b> , 23 août 1938

# INDEX GÉNÉRAL

- Abats : [40 h] F/22/2206.  
Abattage : [40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande). — F/22/2196.  
  abattoirs : [8 h] F/22/2283.  
Abrasifs : [40 h] F/22/2216.  
Acide :  
  — carbonique : [40 h] F/22/2216.  
  — carboniques liquides : [40 h] F/22/2237.  
Acier : [40 h] F/22/2220.  
A.E.F. : [8 h] F/22/2316.  
Aéronautique : [40 h] F/22/2220.  
Affichage : [40 h] F/22/2189, décret 54 (services administratifs). — F/22/2204.  
AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE : [8 h] F/22/2316.  
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : [8 h] F/22/2316.  
AGEN (Lot-et-Garonne) : [8 h] F/22/2299.  
Agences : [40 h] F/22/2204.  
  — artistiques : [40 h] F/22/2204.  
  — immobilières : [40 h] F/22/2204.  
  — d'affichage : [40 h] F/22/2189, décret 54 (services administratifs). — F/22/2204.  
Air comprimé : [40 h] F/22/2190, décret 75 (distribution d'air). — F/22/2212, 2196.  
AISNE, département : [8 h] F/22/2262.  
AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône) : [8 h] F/22/2266.  
Albâtre : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
ALBI (Tarn) : [8 h] F/22/2299.  
Alcool :  
  — alimentaire : [40 h] F/22/2189, décrets 40 (alcools alimentaires), 45 (sucre). — F/22/2212.  
  — d'industrie : [40 h] F/22/2189, décret 39.  
ALÈS (Gard) : [8 h] F/22/2260.  
ALGÉRIE .  
  [8 h] F/22/2316-2317.  
  [40 h] F/22/2226. — *Chemins de fer et tramways d'Algérie. Cf. C.A.C., versement 760121, article 402.*  
*Alcool d'industrie* [40 h]. *Cf. C.A.C., versement 760121, article 391.*  
Alimentation :  
  [8 h] F/22/2269.  
  [40 h] F/22/2189, décrets 36 et 37. — F/22/2197, 2206, 2237.  
  — animale : [40 h] F/22/2190, décret 99.  
  Voir aussi : Denrées alimentaires, Industries alimentaires.  
Allumettes : [40 h] F/22/2190, décrets 85 et [87bis]. — F/22/2197.  
ALSACE-LORRAINE : [8 h] F/22/2315.  
Ambulances : [8 h] F/22/2278-2279.  
Ameublement :  
  [8 h] F/22/2254, 2317 (Algérie).  
  [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires). — F/22/2202-2203 (bois), 2206.  
Amidon : [40 h] F/22/2190, décrets 78 et 79.  
AMIENS (Somme) : [8 h] F/22/2266.  
  banques d'— : [8 h] F/22/2247.  
ANGERS (Maine-et-Loire) : [8 h] F/22/2261, 2271.  
ANNECY (Haute-Savoie) : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
A.O.F. : [8 h] F/22/2316.  
*Apprentis* [40 h]. *Cf. C.A.C., versement 760121, article 405.*  
Apprêts : [40 h] F/22/2230-2231 (textiles).  
  — de cheveux : [40 h] F/22/2205.  
Approvisionneurs : [40 h] F/22/2206.  
ARC-LÈS-GRAY (Haute-Saône) : [8 h] F/22/2267.  
ARDENNES, département : [8 h] F/22/2259, 2262.  
Ardoisières : [40 h] F/22/2188, décrets 16 et 17. — F/22/2197.  
ARGENTEUIL (Val-d'Oise) : [8 h] F/22/2266.

Armateurs : [40 h] F/22/2204, 2206.  
 Arsenaux : [8 h] F/22/2295.  
 Articles.  
   — de bazar : ☞ Bazar.  
   — de voyage : [40 h] F/22/2211, 2234.  
 Artisans : [40 h] F/22/2197.  
 Asiles d'aliénés : [40 h] F/22/2213.  
 Asphalte : [40 h] F/22/2188, décrets 6 et 7, F/22/2191. — F/22/2224 (mines).  
   Voir aussi : Mines.  
*Association syndicale et professionnelle des agents en douane* : [40 h] F/22/2204.  
 Assurances :  
   [8 h] F/22/2248, 2317 (Algérie).  
   [40 h] F/22/2188, décret 29 (banques). — F/22/2197, 2204.  
 Ateliers familiaux : [8 h] F/22/2246.  
 Attractions (spectacles d') : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.  
 AUBAGNE (Bouches-du-Rhône) : [8 h] F/22/2266.  
 AUBE, département : [8 h] F/22/2260, 2266.  
 AULNAY-SOUS-BOIS (Seine-Saint-Denis) : [8 h] F/22/2266.  
 Autobus : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Autocars : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Automobiles : [40 h] F/22/2206, 2207, 2220.  
   loueurs d'— : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Aviation : [8 h] F/22/2291.  
 AVIGNON (Vaucluse) : [8 h] F/22/2262.  
 Azote : [40 h] F/22/2216.  
  
 Bâches imperméables : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Bains (établissements de), bains-douches : [40 h] F/22/2191.  
 Bakélite : [40 h] F/22/2216.  
 Bals : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.  
 Bambous : [40 h] F/22/2234.  
 Banques :  
   [8 h] F/22/2247, 2317 (Algérie).  
   [40 h] F/22/2188, décret 29 (banques). — *Application. Cf. C.A.C., versement 760121, article 381.*  
 Baptiste : [40 h] F/22/2230-2231.  
 BAR-LE-DUC (Meuse) : [8 h] F/22/2256-2257, 2259.  
 Bas : [40 h] F/22/2230-2231.  
 BAS-RHIN, département : [8 h] F/22/2251.  
   Voir aussi : Régions libérées.  
 BASSES-PYRÉNÉES, département : ☞ Pyrénées-Atlantiques.  
 Batellerie fluviale :  
   [8 h] F/22/2310.  
   [40 h] F/22/2190, décret 69. — F/22/2198-2199.  
 Bâtiment et Travaux publics :  
   [8 h] F/22/2249-2251.  
   [40 h] F/22/2188, décret 8. — F/22/2200, 2237.  
 Bazar : [40 h] F/22/2207.  
   articles de — : [40 h] F/22/2206, 2237.  
 BEAUVAIS (Oise) : [8 h] F/22/2299.  
 Béguins : [40 h] F/22/2230-2231.  
 BELGIQUE : [8 h] F/22/2244.  
 BERGERAC (Dordogne) : [8 h] F/22/2271.  
 Betteraves (râperies de) : [40 h] F/22/2190, décret [103].  
 Beurre : [40 h] F/22/2206.  
 BÉZIERS (Hérault) :  
   [8 h] F/22/2262, 2299.  
   [40 h] F/22/2213.  
 BEZONS (Val-d'Oise) : [8 h] F/22/2266.  
 Bibelots : [40 h] F/22/2237.  
 Bijouterie :  
   [8 h] F/22/2293.  
   [40 h] F/22/2188, décret 5 (métallurgie). — F/22/2207.  
 Bimbeloterie : [40 h] F/22/2206.  
 BISCHHEIM (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2266.  
 Biscottes : [8 h] F/22/2282.

## Biscuiterie :

[8 h] F/22/2282.

[40 h] F/22/2189, décret 51 (confiserie). — F/22/2201.

## Blanchiment : [40 h] F/22/2230-2231 (textiles).

## Blanchisserie-teinturerie :

[8 h] F/22/2252.

[40 h] F/22/2188, décret 15, F/22/2190, décret [100]. — F/22/2201.

## Bocaux : [40 h] F/22/2235.

## Bois :

[8 h] F/22/2253-2254.

[40 h] F/22/2188, décret 27 (bois), F/22/2191. — F/22/2202-2203.

— et charbons : [8 h] F/22/2269.

— exotiques : [40 h] F/22/2206.

## Boissons gazeuses : [40 h] F/22/2212.

*Bon Marché (Le)* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").

## Bône (Constantine), aj. Annaba (Algérie) : [8 h] F/22/2267.

## Bonneterie : [40 h] F/22/2230-2231, 2236.

## BORDEAUX (Gironde) : [8 h] F/22/2256, 2259-2260, 2266, 2271, 2280.

## Bottes : [40 h] F/22/2211.

Bottons d'enfants : [40 h] F/22/2230-2231.

## Boucheries :

[8 h] F/22/2256-2257.

[40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande). — F/22/2207.

## BOUCHES-DU-RHÔNE, département : [8 h] F/22/2251, 2281.

## Bouchons : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).

## Bougies : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique).

## Bouillie (pour travaux vinicoles) : [40 h] F/22/2216.

## Boulangeries :

[8 h] F/22/2258-2259.

[40 h] F/22/2187 (documents préparatoires). — F/22/2188, décrets 4, 9, 24, F/22/2189, décret 52. — F/22/2204, 2207.

## BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) :

[8 h] F/22/2284.

[40 h] F/22/2197.

## BOURG-DE-PÉAGE (Drôme) : [8 h] F/22/2298.

## Bourrellerie :

[8 h] F/22/2274, 2317 (Algérie).

[40 h] F/22/2211 (cuirs et peaux).

## Bouteilles : [40 h] F/22/2235.

## Boutons : [40 h] F/22/2202-2203 (bois), 2230-2231.

## Brasseries :

[8 h] F/22/2284.

[40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires). — F/22/2212, 2238.

*Breguet (Louis), société des ateliers d'aviation* : [8 h] F/22/2291.

## BREST (Finistère) : [8 h] F/22/2299.

## Bretelles : [40 h] F/22/2211, 2236.

## Briques : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

## Briqueteries : [8 h] F/22/2311.

## BRIVE-LA-GAILLARDE (Corrèze) : [8 h] F/22/2299.

## Broderie : [40 h] F/22/2188, décret 10 (textile). — F/22/2230-2231, 2236.

## Bronze : [40 h] F/22/2220.

## Brosserie : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois). — F/22/2202-2203 (bois).

## Broyage : [8 h] F/22/2264 (Chaux, plâtre et ciment).

## BRUMATH (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2266.

## Bureaux :

[8 h] F/22/2248.

[40 h] F/22/2189, décret 54 (services administratifs). — F/22/2204.

## Cabarets : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.

## Câbles électriques : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie).

## Cacao : [40 h] F/22/2206.

## CAEN (Calvados) : [8 h] F/22/2271, 2298-2299.

## Café (produit) : [40 h] F/22/2206.

## Cafés (établissements) :

[8 h] ☞ Hôtels, cafés, restaurants.



- [40 h] F/22/2191. — F/22/2207, 2214-2115.  
 cafés (partie artistique) : [40 h] F/22/2191.  
 CANNES (Alpes-Maritimes) : [8 h] F/22/2267.  
 Caoutchouc : [40 h] F/22/2188, décrets 18 (industrie chimique), 25 (métallurgie). — F/22/2216.  
 Carafes : [40 h] F/22/2235.  
 Carburants : [40 h] F/22/2216.  
 CARPENTRAS (Vaucluse) : [8 h] F/22/2267.  
 Carrières : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics), F/22/2189, décret 41 (carrières). — F/22/2204.  
 Carrosserie :  
 [8 h] F/22/2293.  
 [40 h] F/22/2188, décrets 5 et 27 (bois).  
 Carton : [40 h] F/22/2188, décret 28 (papier et carton). — F/22/2226.  
 Casinos : [40 h] F/22/2229.  
 casinos (partie artistique) : [40 h] F/22/2191.  
 Casquettes : [40 h] F/22/2230-2231.  
 CASTRES (Tarn) : [8 h] F/22/2299.  
 Cavistes : [40 h] F/22/2190, décret 73.  
 Ceintures : [40 h] F/22/2211, 2236.  
 Celliers : [40 h] F/22/2190, décret 73.  
 Celluloïd : [40 h] F/22/2216.  
 Céramique :  
 [8 h] F/22/2276.  
 [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 C.G.T. : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
 Chaises longues : [40 h] F/22/2234.  
 CHALON-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire) : [8 h] F/22/2271.  
 CHÂLONS-SUR-MARNE, *auj.* Châlons-en-Champagne (Marne) : [8 h] F/22/2271, 2299.  
 Chambre des députés : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
 Voir aussi : Parlementaires.  
*Chambre syndicale...*  
*de l'affichage* : [40 h] F/22/2204.  
*des constructeurs d'automobiles* : [40 h] F/22/2220.  
*des constructeurs de navires et de machines marines* : [40 h] F/22/2220.  
*des entrepreneurs de construction métallique de France* : [40 h] F/22/2220.  
*des fabricants d'étalages et vitrines* : [40 h] F/22/2220.  
*des fondeurs en cuivre et bronze de France* : [40 h] F/22/2220.  
*des métaux* : [40 h] F/22/2220.  
*du matériel de chemins de fer* : [40 h] F/22/2220.  
 Chamoiserie : [40 h] F/22/2211.  
 Champagne (vins de) : [40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires), F/22/2190, décret 73. — F/22/2206.  
 CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne) : [40 h] F/22/2188, décret 33 (gaz).  
 Change : [40 h] F/22/2188, décret 29 (banques).  
 Chantiers navals : [8 h] F/22/2295.  
 Chanvre : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Chapellerie :  
 [8 h] F/22/2263.  
 [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement). — F/22/2236.  
 chapeaux piqués de Paris : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Charbon :  
 [8 h] ☞ Bois.  
 [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires). — F/22/2188, décrets 1 et 3, F/22/2190, décret 92 (mines). — F/22/2191, 2206, 2222-2223 (mines).  
 Voir aussi : Mines.  
 Charcuteries :  
 [8 h] F/22/2256-2257.  
 [40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande). — F/22/2207.  
 Charentaises : [40 h] F/22/2211.  
 CHARENTE-MARITIME, département :  
 [8 h] F/22/2267.  
 [40 h] F/22/2221.  
 CHARLEVILLE, *auj.* Charleville-Mézières (Ardennes) : [8 h] F/22/2271.  
 Charpentes métalliques : [40 h] F/22/2191.  
 Charretiers : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Charronnage :  
 [8 h] F/22/2293, 2295.  
 [40 h] F/22/2188, décrets 5 (métallurgie) et 27 (bois).

- Chasse, sellerie : [40 h] F/22/2211 (cuirs et peaux).  
 CHÂTEAURoux (Indre) : [8 h] F/22/2299.  
 CHÂTELLERAULT (Vienne) : [8 h] F/22/2266.  
 Chauffage : [40 h] F/22/2188, décrets 32 et 33 (gaz), F/22/2190, décret 97. — F/22/2204.  
 — urbain : [40 h] F/22/2190, décret 75 (air). — F/22/2196, 2212, 2237.  
 CHAUMONT (Haute-Marne) : [8 h] F/22/2267.  
 Chaussettes : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Chaussons :  
 [8 h] F/22/2274.  
 [40 h] F/22/2211.  
 Chaussures :  
 [8 h] F/22/2274.  
 [40 h] F/22/2188, décret 19 (cuirs et peaux). — F/22/2207, 2211.  
 — en gros : [8 h] F/22/2317 (Algérie).  
 Chaux :  
 [8 h] F/22/2264.  
 [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Chemins de fer :  
 [8 h] F/22/2306-2308, 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2188, décret 12, F/22/2189, décret 47. — F/22/2220, 2233.  
 [40 h] *Chemins de fer et tramways d'Algérie*. Cf. C.A.C., versement 760121, article 402.  
 CHERBOURG (Manche) : [8 h] F/22/2299.  
 Chevaux : [40 h] F/22/2206.  
 Voir aussi : Écuries, Harnachement.  
 Chiffons : [40 h] F/22/2206.  
 — en gros : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Chimie : [8 h] <sup>☞</sup> Industries chimiques.  
 Chocolateries :  
 [8 h] F/22/2282.  
 [40 h] F/22/2189, décret 51 (confiserie).  
 CHOISY-LE-ROI (Val-de-Marne) : [8 h] F/22/2267.  
 CHOLET (Maine-et-Loire) : [8 h] F/22/2271.  
 Cidre : [40 h] F/22/2189, décret 45 (sucre). — F/22/2206.  
 Cidreries :  
 [8 h] F/22/2284.  
 [40 h] F/22/2212.  
 Ciment :  
 [8 h] F/22/2264.  
 [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Cinéma : [40 h] F/22/2229.  
 produits cinématographiques : [40 h] F/22/2216.  
 cinémas (établissements) : [40 h] F/22/2191.  
 Cire : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Cirque : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.  
 Citroën : [40 h] F/22/2220 (dossier "Automobiles").  
 CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme) : [8 h] F/22/2266-2267.  
 Cliniques : [40 h] F/22/2188, décret 26b (hôpitaux).  
 Cochers : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Coco : [40 h] F/22/2234.  
 Coiffure :  
 [8 h] F/22/2265-2267, 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2188, décret 31 (coiffure). — F/22/2205, 2238.  
 Cokeries métallurgiques : [8 h] F/22/2294.  
 COLONIES : [8 h] F/22/2316-2317.  
 Colle : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique).  
 colles animales : [40 h] F/22/2237.  
 Combustibles : [40 h] F/22/2206.  
 Comité...  
*central des armateurs de France* : [40 h] F/22/2204.  
*des forges de France* : [40 h] F/22/2220.  
*électro-métallurgique de France* : [40 h] F/22/2220.  
 Commerce :  
 [8 h] F/22/2268-2271 (commerce de détail), 2272 (commerce de gros), 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires). — F/22/2188, décret 30 (commerce de détail), F/22/2189, décrets 36  
 et 37 (commerce de détail, alimentation), 44 (commerce de gros et ½ gros), F/22/2190, décrets 83, 86, [102],  
 F/22/2191. — F/22/2206-2209, 2237.

COMMERCY (Meuse) : [8 h] F/22/2256-2257, 2259.  
 Commissionnaires : [40 h] F/22/2204, 2206.  
*Compagnie des messageries maritimes* : [40 h] F/22/2204.  
 COMPIÈGNE (Oise) : [8 h] F/22/2266.  
 Comptables : [40 h] F/22/2204.  
 Concassage : [8 h] F/22/2264 (Chaux, plâtre et ciment).  
 Concerts : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.  
 Confection : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement).  
*Confédération...*  
   *générale de l'ameublement de France* : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
   *générale de la production française* : [40 h] F/22/2204.  
   *générale du Travail* : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
*Conférence internationale du Travail* : [40 h] F/22/2220.  
 Confiseries :  
   [8 h] F/22/2282.  
   [40 h] F/22/2189, décret 51. — F/22/2201, 2207 (confiseurs).  
   confiserie pharmaceutique : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique).  
 Confiture : [40 h] F/22/2189, décret 51 (confiserie).  
 Conseils juridiques : [40 h] F/22/2204.  
 Conserves :  
   — de fruits : [40 h] F/22/2189, décret 51 (confiserie).  
   — de légumes :  
     [8 h] F/22/2283.  
     [40 h] F/22/2189, décret 51 (confiserie).  
   — de poissons :  
     [8 h] F/22/2283.  
     [40 h] F/22/2190, décret [104]. — F/22/2210.  
   — de viandes :  
     [8 h] F/22/2283.  
     [40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande). — F/22/2196.  
 Construction .  
   — électrique : [40 h] F/22/2220.  
   — mécanique : [40 h] F/22/2220.  
   — métallique :  
     [8 h] F/22/2251.  
     [40 h] F/22/2220.  
   — navale : [40 h] F/22/2202-2203 (bois), 2220.  
 Coopératives : [40 h] F/22/2207.  
 Cordeaux détonants : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Corderie : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Cordonnerie : [40 h] F/22/2211.  
 Corne : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois).  
 Corps gras : [40 h] F/22/2216.  
 Corroyage : [40 h] F/22/2211.  
 Corsets : [40 h] F/22/2236.  
 CÔTE-D'OR, département : [8 h] F/22/2259.  
 CÔTES-DU-NORD, auj. Côtes-d'Armor, département : [8 h] F/22/2261.  
 Coton : [40 h] F/22/2206, 2230-2231.  
 Couleurs et vernis : [40 h] F/22/2206.  
 Couperie de poils : [8 h] F/22/2274.  
 Couronnes funéraires : [8 h] F/22/2255.  
 Courroies mécaniques : [8 h] F/22/2274.  
 Courtiers : [40 h] F/22/2206.  
 Couture : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement). — F/22/2236.  
   haute-couture : [40 h] F/22/2236.  
 Couverture (entreprises de) : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Cravates : [40 h] F/22/2236.  
 Crayons : [40 h] F/22/2216.  
 Crédit : [40 h] F/22/2188, décret 29 (banques).  
 Crèmeries : [40 h] F/22/2207.  
 Crins (travail des) : [40 h] F/22/2190, décret 65 (textile). — F/22/2234.  
 Cristallerie : [40 h] F/22/2235.  
 CROIX (Nord) : [8 h] F/22/2266.  
 Cuir : [40 h] F/22/2236.

## Cuirs et peaux :

[8 h] F/22/2273-2274, 2317 (Algérie).

[40 h] F/22/2188, décret 19 (cuirs et peaux), F/22/2191. — F/22/2206, 2211, 2238.

## Cuisine (chef de —) : [8 h] F/22/2280.

## Cuivre : [40 h] F/22/2220 (métallurgie).

## Cuivres : [40 h] F/22/2206 (commerce).

## Cure : [40 h] F/22/2188, décret 26b (hôpitaux).

## Cycles (loueurs de) : [40 h] F/22/2232-2233.

## Dactylographes : [40 h] F/22/2204.

## Dancings : [40 h] F/22/2191.

## DAX (Landes) : [8 h] F/22/2267.

## Débits de boissons : [40 h] F/22/2189, décret 62 (Hôtels, Cafés, Restaurants). — F/22/2207.

## Déclarants en douane : [40 h] F/22/2206.

## Dégraissage : [40 h] F/22/2188, décret 15 (blanchisserie, teinturerie), F/22/2190, décret [100]. — F/22/2238.

## Délainage : [40 h] F/22/2211.

## Déménagement :

[8 h] F/22/2309-2310.

[40 h] F/22/2232-2233.

## Denrées alimentaires : [40 h] F/22/2189, décrets 36 et 37.

## Dentelles : [40 h] F/22/2230-2231.

— à la main : [40 h] F/22/2188, décret 10 (textile).

## Dents : ☞ Mécanique dentaire.

## Députés : ☞ Parlementaires.

## Désinfection : [40 h] F/22/2188, décret 15 (blanchisserie, teinturerie).

## Dessin (bureaux de) : [40 h] F/22/2190, décret 96.

## Dessinateurs pour tissus : [40 h] F/22/2231.

## DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime) : [8 h] F/22/2299.

## DIEPPE (Seine-Maritime) : [8 h] F/22/2267, 2314.

## DIJON (Côte-d'Or) : [8 h] F/22/2284.

## DINARD (Ille-et-Vilaine) : [8 h] F/22/2251.

## Dispensaires : [40 h] F/22/2188, décret 26b (hôpitaux).

## Distilleries :

[8 h] F/22/2285.

[40 h] F/22/2189, décret 45 (sucre). — F/22/2212, 2237.

## Docks : [40 h] F/22/2188, décret 14 (manutention).

## Dorure : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).

## Douane : ☞ Association syndicale et professionnelle des agents en douane, Déclarants en douane.

## DOUARNENEZ (Finistère) : [8 h] F/22/2266.

## Doublures de Paris : [40 h] F/22/2230-2231.

## Dragage (entreprises de —) :

[8 h] F/22/2310.

[40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

## Draperie : [40 h] F/22/2230-2231.

## Drogueries : [40 h] F/22/2207.

droguistes : [40 h] F/22/2206.

## DUNKERQUE (Nord) : [8 h] F/22/2304.

## Duvets : ☞ Plumes.

**E**aux.

## distribution des — : [8 h] F/22/2275.

épuration, élévation et distribution des — : [40 h] F/22/2190, décret 74. — F/22/2212.

## Eaux gazeuses et minérales :

[8 h] F/22/2284.

[40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires). — F/22/2206, 2212.

## Ébénisterie : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois).

## Éclairage : [40 h] F/22/2188, décrets 32 et 33 (gaz). — F/22/2220.

## Écurie (articles d') : [40 h] F/22/2211.

## Éditeurs : [40 h] F/22/2206, F/22/2237 (édition).

— de musique : [40 h] F/22/2206.

## Électricité :

[8 h] F/22/2275.

[40 h] F/22/2188, décret 34, 35 (électricité), F/22/2190, décret 93 (gaz, électricité). — F/22/2213.

Voir aussi : Matériel électrique.

## Électrochimie : [40 h] F/22/2188, décret 5 (métallurgie).

## Électro-métallurgie : [8 h] F/22/2295.

- Émaillerie : [40 h] F/22/2220.  
 Emballage : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois), F/22/2190, décret 67. — F/22/2234.  
 Embauchoirs : [40 h] F/22/2211 (cuirs et peaux).  
 Emboutissage : [40 h] F/22/2220.  
 Employés : [40 h] F/22/2206.  
 Encadrement : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).  
 Énergie électrique : [40 h] F/22/2213.  
 Engrais : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique). — F/22/2216.  
 — azotés : [40 h] F/22/2237.  
 Entrepôts :  
 — et magasins généraux : [40 h] F/22/2206.  
 — frigorifiques :  
   [8 h] F/22/2284.  
   [40 h] F/22/2206.  
 Épargne :  
 [8 h] ☞ Sociétés d'épargne et de prévoyance.  
 [40 h] F/22/2188, décret 29 (banques).  
 ÉPERNAY (Marne) : [8 h] F/22/2271.  
 Épiceries : [40 h] F/22/2206, 2207.  
 ÉPINAL (Vosges) : [8 h] F/22/2271.  
 Éponges en caoutchouc : [8 h] F/22/2288.  
 Équarrissage :  
 [8 h] F/22/2288.  
 [40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande). — F/22/2216.  
 Espadrilles : [40 h] F/22/2211, 2230-2231.  
 Essence : [40 h] F/22/2207.  
 Étalages et vitrines (fabricants d') : [40 h] F/22/2220.  
 Étoffes (travail des) : [40 h] F/22/2236.  
 EURE, département : [8 h] F/22/2259.  
 Éventails : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).  
 ÉVREUX (Eure) : [8 h] F/22/2299.  
 Exploitants forestiers : [40 h] F/22/2202-2203.  
 Exposition coloniale : [8 h] F/22/2251.
- F**aïence :  
 [8 h] F/22/2276.  
 [40 h] F/22/2189, décret 42. — *Application. Cf. C.A.C., versement 760121, article 398.*  
 FALAISE (Calvados) : [8 h] F/22/2267.  
 Farine : [40 h] F/22/2206.  
 Fécule : [40 h] F/22/2190, décrets 78 et 79 (amidon).  
*Fédération...*  
*française de la publicité* : [40 h] F/22/2204.  
*française des syndicats chrétiens d'employés* : [40 h] F/22/2204.  
*nationale des négociants en matériaux de construction* : [40 h] F/22/2204.  
*nationale des Syndicats de Fabricants de Boissons gazeuses (...)* : [40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires).  
*nationale du Bâtiment* : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Fer : [40 h] F/22/2188, décrets 6 et 7. — F/22/2220, 2224 (mines).  
 minerais de fer : [40 h] F/22/2191.  
 Voir aussi : Mines.  
 Ferblanterie : [40 h] F/22/2220.  
 Fermetures : [40 h] F/22/2189, décret 56 (persiennes).  
 — métalliques : [40 h] F/22/2189, décret 57. — F/22/2221.  
 Feutre : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement).  
 — pour papeteries : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Fibres textiles : [40 h] F/22/2234.  
 Fils : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie).  
 — élastiques : [40 h] F/22/2230-2231.  
 FINISTÈRE, département : [8 h] F/22/2261.  
 Flacons : [40 h] F/22/2235.  
 FLERS (Orne) : [8 h] F/22/2299.  
 Fleurs : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement). — F/22/2236.  
 extraits de — : [40 h] F/22/2237.  
 — et plumes : [40 h] F/22/2206.  
 Foire de Paris : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
 Fonderies : [8 h] F/22/2295.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne) : [8 h] F/22/2267.  
 FONTENAY-LE-COMTE (Vendée) : [8 h] F/22/2299.  
 Forge : [8 h] F/22/2295.  
 Formes et embauchoirs : [40 h] F/22/2211 (cuirs et peaux).  
 FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine) : [8 h] F/22/2266.  
 Fourrure : [40 h] F/22/2236.  
 Fromagerie : [8 h] F/22/2286.  
 Fromages : [40 h] F/22/2206.  
 Fruits et légumes : [40 h] F/22/2206, 2207.  
 Funérailles : ☞ Pompes funèbres.

## Gaineries :

[8 h] F/22/2274 (Cuirs et peaux).  
 [40 h] F/22/2211.  
 Galeries : [40 h] F/22/2207 (commerces).  
*Galleries Lafayette* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
 Galoches :  
 [8 h] F/22/2274.  
 [40 h] F/22/2188, décret 19 (cuirs et peaux). — F/22/2202-2203 (bois), 2211.  
 Galvanoplastie : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie). — F/22/2221.  
 Ganterie : [40 h] F/22/2188, décret 19 (cuirs et peaux). — F/22/2211, 2230-2231, 2236.  
 — de peau : [8 h] F/22/2274.  
 Garages :  
 [8 h] F/22/2295.  
 [40 h] F/22/2220, 2221.  
 Garde-meubles : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Gardiennage : [40 h] F/22/2191. — *Application*. Cf. C.A.C., versement 760121, article 400.  
 garde de nuit : [8 h] F/22/2300 (Tabac).  
 Gares (service de nettoyage dans les) : [40 h] F/22/2191.  
 GARONNE (Haute—), département : [8 h] F/22/2259.  
 Gaz :  
 [8 h] F/22/2277.  
 [40 h] F/22/2188, décrets 32 et 33, F/22/2190, décret 93 (gaz, électricité). — F/22/2213.  
 Gazes à bluter : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Gélatines : [40 h] F/22/2237.  
 Gibier : [40 h] F/22/2206.  
 GIRONDE, département : [40 h] F/22/2188, décret 24 (boulangeries).  
 Glace : [40 h] F/22/2206.  
 — artificielle :  
 [8 h] F/22/2284.  
 [40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires). — F/22/2212.  
 glacières : [40 h] F/22/2197.  
 Glacerie : [40 h] F/22/2188, décret 13 (verrerie).  
 glaces : [40 h] F/22/2235 (verrerie).  
 Gobeleterie : [40 h] F/22/2188, décret 13 (verrerie). — F/22/2235.  
 Goudrons : [40 h] F/22/2216.  
 Graise alimentaire : [40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande).  
 graisses animales : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique).  
 Grands Magasins : [40 h] F/22/2209.  
 GRAY (Haute-Saône) : [8 h] F/22/2267.  
 GRENOBLE (Isère) : [8 h] F/22/2266, 2271, 2298-2299, 2314.  
 GUADELOUPE : [8 h] F/22/2316.  
 Guéridons : [40 h] F/22/2234.  
 Guimperie : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Guipure : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Gutta-percha : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie).  
 GUYANE FRANÇAISE : [8 h] F/22/2316.  
 Habillement : [40 h] F/22/2206.  
 HAGUENAU (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2267.  
 Halles : [40 h] F/22/2206, 2237.  
 — centrales :  
 [8 h] F/22/2272.  
 [40 h] F/22/2213.  
 Harnachement : [40 h] F/22/2211.  
 Voir aussi : Chevaux.

Haute-couture : [40 h] F/22/2236.  
 HAUTE-GARONNE, département : [8 h] F/22/2259.  
 HAUTE-SAVOIE, département : [8 h] F/22/2251.  
 HAUT-RHIN, département : [8 h] F/22/2251, F/22/2315.  
 Voir aussi : Régions libérées.  
 Havas (*agence*) : [40 h] F/22/2204.  
 HÉRAULT, département : [8 h] F/22/2259.  
 Heures supplémentaires : [8 h] F/22/2246, 2250, F/22/2291-2292 (métallurgie).  
 HIRSON (Aisne) : [8 h] F/22/2259.  
 HOCHFELDEN (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2266.  
 HOENHEIM (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2266.  
 HONFLEUR (Calvados) :  
 [8 h] F/22/2267.  
 [40 h] F/22/2227.  
 Hôpitaux :  
 [8 h] F/22/2246, F/22/2278-2279.  
 [40 h] F/22/2188, décret 26b. — F/22/2213.  
 Horlogerie :  
 [8 h] F/22/2293.  
 [40 h] F/22/2188, décret 5 (métallurgie). — F/22/2206, 2207.  
 Hospices : [40 h] F/22/2188, décret 26b (hôpitaux). — F/22/2213.  
 HOSTENS (Gironde) : [40 h] F/22/2225 (mines).  
 Hôtels, cafés, restaurants :  
 [8 h] F/22/2246 (généralités). — F/22/2280-2281.  
 [40 h] F/22/2191, F/22/2189, décret 62. — F/22/2207 (hôtels), 2214-2115 (hôtels).  
 Houblon : [40 h] F/22/2206.  
 Houille : [40 h] F/22/2206.  
 agglomérés de — : [40 h] F/22/2216.  
 Huiles : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique). — F/22/2216.

ILLE-ET-VILAINE, département : [8 h] F/22/2261.  
 Importateurs : [40 h] F/22/2206.  
 Imprimerie sur métaux : [8 h] F/22/2289.  
 INDE FRANÇAISE : [8 h] F/22/2316.  
 Indiennes : [40 h] F/22/2230-2231 (textile).  
 INDOCHINE : [8 h] F/22/2316.  
 INDRE-ET-LOIRE, département : [8 h] F/22/2262.  
 Industries : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
 Industries alimentaires : [8 h] F/22/2282-2286.  
 Industries chimiques :  
 [8 h] F/22/2287-2288.  
 [40 h] F/22/2188, décret 18. — F/22/2216, 2237.  
 Insecticides : [40 h] F/22/2216.  
 Installation électrique : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Instituts de beauté : [40 h] F/22/2205.  
 Isolateurs : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie).  
 ITALIE : [8 h] F/22/2244.  
 IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) : [8 h] F/22/2266.

Jardinières : [40 h] F/22/2234 (vannerie).  
 Jeux, jouets : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois). — F/22/2202-2203 (bois), 2220.  
 Jongs : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois), F/22/2190, décret 68 (vannerie).  
 Journaux : [40 h] F/22/2189, décret 55 (services administratifs). — F/22/2217.  
 JURA, département : [8 h] F/22/2246 (ateliers familiaux de tournerie).  
 Jus de fruit : [40 h] F/22/2189, décret 45 (sucre).  
 Jute : [40 h] F/22/2230-2231.

Lacets : [40 h] F/22/2230-2231.  
 LA FLÈCHE (Sarthe) : [8 h] F/22/2266.  
 Laine : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement). — F/22/2206, 2230-2231.  
 Lait : [40 h] F/22/2206.  
 LA MADELEINE (Nord) : [8 h] F/22/2314.  
 Laminoirs : [8 h] F/22/2295 (Métallurgie).  
 Lampes électriques : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie). — F/22/2235.  
 Lanoma : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE (Bouches-du-Rhône) : [8 h] F/22/2266.

LA ROCHE-SUR-YON (Vendée) : [8 h] F/22/2266.  
 LA SEYNE-SUR-MER : [8 h] F/22/2266.  
 Latil : [40 h] F/22/2220 (dossier "Automobiles").  
 Lavoirs : [40 h] F/22/2201.  
 LE BLANC-MESNIL (Seine-Saint-Denis) : [8 h] F/22/2266.  
 LE CHESNAY (Yvelines) : [8 h] F/22/2266.  
 LE CREUSOT (Saône-et-Loire) : [8 h] F/22/2267.  
 LE HAVRE (Seine-Maritime) :  
   [8 h] F/22/2256, 2260, 2267, 2271, 2298-2299.  
   [40 h] F/22/2204, 2228 (port).  
 LE PETIT-QUEVILLY (Seine-Maritime) : [8 h] F/22/2299.  
 LES SABLES-D'OLONNE (Vendée) : [8 h] F/22/2267, 2299.  
 Libraires : [40 h] F/22/2207.  
 Liège : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois).  
 Lignite : [40 h] F/22/2190, décret 94, F/22/2191. — F/22/2225 (mines).  
   Voir aussi : Mines.  
 LIGNY-EN-BARROIS (Meuse) : [8 h] F/22/2256-2257, 2267.  
 LILLE (Nord) : [8 h] F/22/2267, 2271, 2281, 2314.  
 LILLEBONNE (Seine-Maritime) : [40 h] F/22/2231.  
 LIMOGES (Haute-Vienne) : [8 h] F/22/2299.  
 Lin : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Linge de maison : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Lingerie : [40 h] F/22/2236.  
   — fine : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Linons : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Liqueurs : [40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires). — F/22/2206, 2212.  
 Literie : [40 h] F/22/2234.  
 Livre :  
   [8 h] F/22/2289, 2317 (Algérie).  
   [40 h] F/22/2188, décret 11 (livre). — F/22/2217.  
   industries du — : [40 h] F/22/2191.  
 Location :  
   entreprises de — : [8 h] F/22/2272.  
   — de voitures : [8 h] F/22/2309-2310.  
 LOIRE-ATLANTIQUE (anc. Loire-Inférieure), département : [8 h] F/22/2261, 2281.  
 LOIRET, département : [8 h] F/22/2251.  
 Lorraine : [40 h] F/22/2220 (dossier "Automobiles").  
 LOURDES (Hautes-Pyrénées) : [40 h] F/22/2209.  
 LUÇON (Vendée) : [8 h] F/22/2299.  
 Luminaires : [40 h] F/22/2220.  
 LUNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle) : [8 h] F/22/2271.  
 LURE (Haute-Saône) : [8 h] F/22/2267.  
 LUXEUIL-LES-BAINS (Haute-Saône) : [8 h] F/22/2267.  
 LYON (Rhône) : [8 h] F/22/2256-2257, 2259-2260, 2266, 2280, 2284, 2298-2299, 2314.  
   tissage de — : [8 h] F/22/2246.

MÂCON (Saône-et-Loire) : [8 h] F/22/2298.  
 Magasins : [40 h] F/22/2207.  
   — à prix unique : [40 h] F/22/2209.  
   — d'alimentation : [40 h] F/22/2207.  
   *Magasins du Louvre* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
 Maisons de santé : [40 h] F/22/2188, décret 26b (hôpitaux). — F/22/2213.  
 Malteries :  
   [8 h] F/22/2284.  
   [40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires). — F/22/2212.  
 MANCHE, département : [8 h] F/22/2261.  
 Mandataires : [40 h] F/22/2206.  
   — en vente : [40 h] F/22/2204.  
 Manucures : [40 h] F/22/2188, décret 31 (coiffure). — F/22/2205.  
 Manutention :  
   [40 h] F/22/2191.  
   — dans les ports :  
     [8 h] F/22/2289, 2317 (Algérie).  
     [40 h] F/22/2188, décret 14.  
 Marbrerie : [8 h] F/22/2290.  
 Marchés : [40 h] F/22/2207.



**Maréchalerie :**  
 [8 h] F/22/2294.  
 [40 h] F/22/2197.

**Marine marchande :** [8 h] F/22/2243.

**MARNE, département :** [8 h] F/22/2259, 2298.

**MAROC :** [8 h] F/22/2316.

**MAROMME (Seine-Maritime) :** [8 h] F/22/2299.

**Maroquinerie :**  
 [8 h] F/22/2274.  
 [40 h] F/22/2211.

**MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) :**  
 [8 h] F/22/2256-2257, 2259, 2261, 2267, 2271.  
 [40 h] F/22/2228.

**Massage :** [40 h] F/22/2205.

**Matelasserie :** [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement).

**Matériaux de construction :** [40 h] F/22/2200, 2204, 2206.

**Matériel électrique :** [40 h] F/22/2206.

**Matières plastiques :** [8 h] F/22/2288.

**MAYENNE, département :** [8 h] F/22/2262, 2299.

**Mécanique dentaire :** [8 h] F/22/2294 (Métallurgie).

**Mèches de sûreté pour mineurs :** [40 h] F/22/2230-2231 (textiles).

**Mégisserie :** [40 h] F/22/2211.

**MELUN (Seine-et-Marne) :** [8 h] F/22/2267, 2314.

**Mercerie :** [40 h] F/22/2206, 2207.

**Messageries :** [40 h] F/22/2189, décret 55 (services administratifs). — F/22/2217, 2232-2233.  
 — maritimes : [40 h] F/22/2204.

**Métallurgie :**  
 [8 h] F/22/2291-2295, 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2188, décret 5, F/22/2190, décrets 76 et 77 (minerais aurifères), décret 87, F/22/2191. — F/22/2218-2221, 2238.

**Métropolitain :** [40 h] F/22/2189, décret 48 (métro parisien). — F/22/2233.

**METZ (Moselle) :** [8 h] F/22/2271.

**Meubles de jardin :** [40 h] F/22/2234.

**MEUDON (Hauts-de-Seine) :** [8 h] F/22/2264.

**Meunerie :**  
 [8 h] F/22/2286, 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2226.

**MEURTHE-ET-MOSELLE, département :** [8 h] F/22/2259-2260, 2262, 2267, 2295.

**MEUSE, département :** [8 h] F/22/2259, 2262, 2267, 2281.

**MÉZIÈRES,auj. Charleville-Mézières (Ardennes) :** [8 h] F/22/2271.

**Mines :** [40 h] F/22/2222-2225.  
 — de fer : [40 h] F/22/2190, décret 87.  
 minerais aurifères : [40 h] F/22/2190, décrets 76 et 77. — F/22/2224.

**Minoterie :** [40 h] F/22/2189, décret 38 (meunerie). — F/22/2226.

**Miroirs :** [40 h] F/22/2235.

**Mode :** [40 h] F/22/2236.

**MOHON, comm. de Charleville-Mézières (Ardennes) :** [8 h] F/22/2271.

**Monoprix :** [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").

**MONTBRISON (Loire) :** [8 h] F/22/2251.

**MONTCHANIN (Saône-et-Loire) :** [8 h] F/22/2267.

**MONTPELLIER (Hérault) :** [8 h] F/22/2260.

**MONTREUIL (Seine-Saint-Denis) :** [8 h] F/22/2299.

**MORBIHAN, département :** [8 h] F/22/2261.

**Mortes-saisons :** [40 h] F/22/2190, décret 88.

**Mosaïques :** [40 h] F/22/2235.

**MOSELLE, département :** [8 h] F/22/2251.

**Motocycles (loueurs de —) :** [40 h] F/22/2232-2233.

**Mouchoirs :** [40 h] F/22/2230-2231.

**Moulages :**  
 [8 h] F/22/2290.  
 [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

**MOUVAUX (Nord) :** [8 h] F/22/2266.

**Music-hall :** [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.

**Musiciens :** [40 h] F/22/2229.

**Musique (instruments de) :** [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois). — F/22/2202-2203 (bois).

- NANCY (Meurthe-et-Moselle) : [8 h] F/22/2256, 2267, 2271, 2280, 2299.  
 NANTES (Loire-Atlantique) : [8 h] F/22/2251, 2259, 2271, 2299.  
 Navires en cale sèche : [40 h] F/22/2190, décret [101].  
 Négociants : [40 h] F/22/2206.  
 NEMOURS (Seine-et-Marne) : [8 h] F/22/2267.  
 NEVERS (Nièvre) : [8 h] F/22/2266-2267, 2298-2299.  
 NICE (Alpes-Maritimes) : [8 h] F/22/2299.  
 NÎMES (Gard) : [8 h] F/22/2260, 2266.  
 NIORT (Deux-Sèvres) : [8 h] F/22/2259, 2267, 2299.  
 NORD, département :  
   [8 h] F/22/2251, 2259, 2262.  
   [40 h] F/22/2204.  
 NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (Seine-Maritime) : [8 h] F/22/2299.  
 Nouveautés : [40 h] F/22/2207, 2236.  
 NOUVELLE-CALÉDONIE : [8 h] F/22/2316.
- Oeufs : [40 h] F/22/2206.  
 OISE, département : [8 h] F/22/2266.  
 Omnibus : [40 h] F/22/2189, décret 46 (tramways).  
 Opéras (salles de spectacle) : [40 h] F/22/2229.  
 Opium : [8 h] F/22/2288.  
 ORAN (Oran), auj. Ouahran (Algérie) : [8 h] F/22/2267.  
 Orfèvrerie :  
   [8 h] F/22/2293.  
   [40 h] F/22/2188, décret 5 (métallurgie).  
 ORLÉANS (Loiret) : [8 h] F/22/2259, 2299.  
 Osier : [40 h] F/22/2234.  
 Ouate : [40 h] F/22/2230-2231.  
   — de cellulose : [40 h] F/22/2216.  
 Ouvrages de dames : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Ouvrages en cheveux : [40 h] F/22/2188, décret 31 (coiffure).
- Paille : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement), décret 27 (bois), F/22/2190, décret 68 (vannerie). — F/22/2234.  
 Pain d'épices : [40 h] F/22/2237.  
 Pantoufles :  
   [8 h] F/22/2274.  
   [40 h] F/22/2211.  
 Papier :  
   [8 h] F/22/2296.  
   [40 h] F/22/2188, décret 28 (papier et carton), F/22/2190, décret 98. — F/22/2206, 2226, 2238.  
   papiers peints (cylindres pour impression des —) : [8 h] F/22/2294.  
   papiers photographiques : [8 h] F/22/2288.  
 Parapluies : [40 h] F/22/2236.  
 Parfumeries : [40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique). — F/22/2216, 2237.  
 Parfums synthétiques : [8 h] F/22/2288.  
 PARIS :  
   [8 h] F/22/2256, 2265, 2280, 2314.  
   [40 h] F/22/2188, décret 32 (gaz), F/22/2189, décret 48 (métro parisien), F/22/2191. — F/22/2201, 2233.  
 RÉGION PARISIENNE : [8 h] F/22/2251.
- Parlementaires :  
   [8h] F/22/2315.  
   [40 h] F/22/2194-2195.  
   Voir aussi : Chambre des députés.
- PAS-DE-CALAIS, département :  
   [8 h] F/22/2251.  
   [40 h] F/22/2204.
- Passenterie : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Pâte à papier : [8 h] F/22/2296.  
 Pâtes alimentaires :  
   [8 h] F/22/2282.  
   [40 h] F/22/2189, décret 38 (meunerie). — F/22/2238.  
   fabrication des — : [40 h] F/22/2226.  
 Pâtisseries :  
   [8 h] F/22/2260-2262.  
   [40 h] F/22/2189, décret 52 (boulangeries) et 53 (pâtisseries). — F/22/2204, 2207.

## Pêche.

articles de — : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois). — F/22/2202-2203 (bois).  
— industrialisée : [40 h] F/22/2190, décret 82. — *Pêche maritime industrialisée (application)*. Cf. C.A.C., versement 760121, article 397.

Pédicures : [40 h] F/22/2188, décret 31 (coiffure). — F/22/2205.

Peignes : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).

Pelleterie (apprêt en) : [40 h] F/22/2211.

PÉRIGUEUX (Dordogne) : [8 h] F/22/2267.

Perles : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement).

PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales) : [8 h] F/22/2261, 2299.

Perruques : [40 h] F/22/2188, décret 31 (coiffure). — F/22/2205.

Persiennes métalliques : [40 h] F/22/2189, décret 56. — F/22/2221.

Pétrole : [40 h] F/22/2189, décret 59, 60 et 61. — F/22/2216, 2226.

*Peugeot* : [40 h] F/22/2220 (dossier "Automobiles").

## Pharmacies :

[8 h] F/22/2297-2299, 2317 (Algérie).

[40 h] F/22/2188, décret 18 (industrie chimique), F/22/2189, décret 50, F/22/2191. — F/22/2226.

Photographie : [40 h] F/22/2238.

produits photographiques : [40 h] F/22/2216.

Pierres : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

polissage, taille de pierres : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

## Pierres précieuses :

[8 h] F/22/2246.

taille des — : [40 h] F/22/2188, décret 5 (métallurgie).

Pipes : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).

Piscines : [40 h] F/22/2191.

Plastique : [40 h] F/22/2188, décret 25 (métallurgie).

## Plâtre :

[8 h] F/22/2264.

[40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

Plomberie : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

Plumeaux : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois).

## Plumes :

[8 h] F/22/2254 (plumes et duvets).

[40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement), F/22/2190, décret 66 (vêtement). — F/22/2206, 2234, 2236.

## Poiré :

[8 h] F/22/2284.

[40 h] F/22/2189, décret 45 (sucre).

Poissons : [40 h] F/22/2206.

poissonneries : [40 h] F/22/2207.

Voir aussi : Conserves de poissons.

Poivre : [40 h] F/22/2206.

Polissage de pierres : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

Pomme de terre : [40 h] F/22/2206.

fabrique de féculés de — : [40 h] F/22/2190, décret [103].

## Pompes funèbres :

[8 h] F/22/2309-2310.

[40 h] F/22/2189, décret 49 (Pompes funèbres). — F/22/2232-2233. — *Application*. Cf. C.A.C., versement 760121, article 398.

Pompiers : ☞ Services d'incendie.

## Porcelaine :

[8 h] F/22/2276.

[40 h] F/22/2189, décret 42. — *Application*. Cf. C.A.C., versement 760121, article 398.

## Portage de bagages :

[8 h] F/22/2307.

[40 h] F/22/2191.

Portemanteaux : [40 h] F/22/2234.

Ports : [40 h] F/22/2188, décret 14 (manutention), F/22/2190, décret 64 (manutention). — F/22/2227, 2228.

Postiches : [40 h] F/22/2205.

Potasse : [40 h] F/22/2188, décret 2, F/22/2191 (mines). — F/22/2225 (mines).

Voir aussi : Mines.

## Poterie :

[8 h] F/22/2276.

[40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).

Presse : [40 h] F/22/2189, décret 55 (services administratifs). — F/22/2217.

Pressoirs : [40 h] F/22/2190, décret 73.

Prévoyance : ☞ Sociétés d'épargne et de prévoyance.  
 Primeurs : [40 h] F/22/2206, 2207.  
*Printafix* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
*Printemps (Le)* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
*Prisunic* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
*Prix Uniques* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
 Produits d'entretien : [40 h] F/22/2216.  
 Produits de régime : [8 h] F/22/2282.  
 Publicité : [40 h] F/22/2204.  
 Pulvérisation : [8 h] F/22/2264 (chaux, plâtre et ciment).  
 PUY-DE-DÔME, département : [8 h] F/22/2259, 2262.  
 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (anc. Basses-Pyrénées), département : [8 h] F/22/2259, 2262.  
 PYRÉNÉES-ORIENTALES : [8 h] F/22/2259, 2262.

Quincaillerie : [40 h] F/22/2206, 2220.

## R

radio.  
 matériel radio-électrique : [40 h] F/22/2220.  
 radiodiffusion : [40 h] F/22/2234.  
 Raffineries de sucre :  
 [8 h] F/22/2285.  
 [40 h] F/22/2189, décret 45 (sucre).  
 Rayonne : [40 h] F/22/2206, 2230-2231.  
 Récupération des heures perdues :  
 [8 h] F/22/2246, 2251.  
 [40 h] F/22/2190, décrets 88 et 89. — F/22/2237-2238.  
 RÉGION PARISIENNE : [40 h] F/22/2188, décret 32 (gaz), 34 (électricité), F/22/2190, décret 70 (Société des Transports en commun de la Région Parisienne).  
 RÉGIONS LIBÉRÉES : [8 h] F/22/2249.  
 REIMS (Marne) : [8 h] F/22/2266.  
*Renault* : [40 h] F/22/2220 (dossier "Automobiles").  
 RENNES (Ille-et-Vilaine) : [8 h] F/22/2251, 2266, 2298, 2299.  
 Repos : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
 Représentants : [40 h] F/22/2206 (commerce).  
 Résine : [40 h] F/22/2216.  
 Restaurants : ☞ Hôtels, cafés, restaurants.  
 Retorderie : [40 h] F/22/2230-2231.  
 RÉUNION : [8 h] F/22/2316.  
 REZÉ (Loire-Atlantique) : [8 h] F/22/2299.  
 RHIN (Bas—), département : [8 h] F/22/2251.  
 Voir aussi : Régions libérées.  
 RHIN (Haut—), département : [8 h] F/22/2251.  
 Voir aussi : Régions libérées.  
 RHÔNE, département : [8 h] F/22/2251.  
 Rideaux : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Riz : [40 h] F/22/2206.  
 Rizeries : [8 h] F/22/2286.  
 ROANNE (Loire) : [8 h] F/22/2251.  
 ROCHEFORT (Charente-Maritime) : [8 h] F/22/2314.  
 ROGNAC (Bouches-du-Rhône) : [8 h] F/22/2266.  
 ROMANS-SUR-ISÈRE (Drôme) : [8 h] F/22/2298.  
*Rosengart* : [40 h] F/22/2220 (dossier "Automobiles").  
 Rotin : [40 h] F/22/2202-2203 (bois), 2234.  
 ROUBAIX (Nord) : [8 h] F/22/2266.  
 ROUEN (Seine-Maritime) : [8 h] F/22/2260, 2288, 2299, 2314.  
 Rouissage (industries du) : [40 h] F/22/2191.  
 rouissage de lin : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Rubans : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Sabots : [40 h] F/22/2188, décret 19 (cuirs et peaux). — F/22/2202-2203 (bois), 2211.  
 SAINT-DIÉ (Vosges) : [8 h] F/22/2271.  
 SAINT-ÉTIENNE (Loire) : [8 h] F/22/2271, 2314.  
 SAINT-MAIXENT (Sarthe) : [8 h] F/22/2267.  
 SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine) : [8 h] F/22/2251.  
 SAINT-MICHEL (Meuse) : [8 h] F/22/2256, 2257.

- SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique) : [8 h] F/22/2267, 2298, 2299.  
 SAINT-PAUL-LÈS-DAX (Landes) : [8 h] F/22/2267.  
 SAINT-QUENTIN (Aisne) : [8 h] F/22/2256, 2259.  
 SAINTE-SAVINE (Aube) : [8 h] F/22/2266.  
 SAINTES (Charente-Maritime) : [8 h] F/22/2267.  
 Salines : [40 h] F/22/2190, décrets 71 et 72 (salines), F/22/2191. — F/22/2228.  
*Samaritaine (La)* :  
   [8 h] F/22/2269.  
   [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
 Sanatoriums : [40 h] F/22/2213.  
 Sandalerie : [40 h] F/22/2211.  
 Sandales : [8 h] F/22/2274.  
 SARTHE, département : [8 h] F/22/2262.  
 SAUMUR (Maine-et-Loire) : [8 h] F/22/2271.  
 SAVERNE (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2267.  
 SAVOIE (Haute—), département : [8 h] F/22/2251.  
 Savonnerie : [40 h] F/22/2216.  
 SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2266.  
 Schistes bitumineux : [40 h] F/22/2188, décrets 22 et 23 (schistes bitumineux), F/22/2191. — F/22/2225 (mines).  
   Voir aussi : Mines.  
 SEDAN (Ardennes) : [8 h] F/22/2271.  
 SEINE, département :  
   [8 h] F/22/2257, 2260, 2265-2266, 2314.  
   [40 h] F/22/2188, décrets 4 (boulangeries), 32 (gaz), 34 (électricité), F/22/2189, décrets 36 (alimentation), 53 (pâtisseries), F/22/2191. — F/22/2201, 2213.  
   Préfecture de la Seine : [40 h] F/22/2191.  
 SEINE-ET-MARNE, département :  
   [8 h] F/22/2258.  
   [40 h] F/22/2188, décrets 9 (boulangerie), 34 (électricité), F/22/2189, décret 53 (pâtisseries). — F/22/2213.  
 SEINE-ET-OISE, département :  
   [8 h] F/22/2258, 2260, 2265-2266.  
   [40 h] F/22/2188, décrets 4 (boulangeries), 34 (électricité), F/22/2189, décret 53 (pâtisseries). — F/22/2213.  
 SEINE-INFÉRIEURE, département :  
   [8 h] F/22/2259.  
   [40 h] F/22/2213.  
 Sel gemme : [40 h] F/22/2190, décrets 71 et 72 (salines), F/22/2191. — F/22/2228.  
   sels gemmes et ignigènes : [40 h] F/22/2216.  
 Sellerie-bourrellerie :  
   [8 h] F/22/2274, 2317 (Algérie).  
   [40 h] F/22/2211 (cuirs et peaux).  
 Semaine anglaise : [8 h] F/22/2246.  
 Semelles : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).  
 Semence : [40 h] F/22/2206.  
 Sénat : [40 h] F/22/2187 (documents préparatoires).  
   Voir aussi : Parlementaires.  
 SENS (Yonne) : [8 h] F/22/2266.  
 Serrurerie :  
   [8 h] F/22/2295.  
   — du bâtiment : [40 h] F/22/2191.  
 Services :  
   — administratifs : [40 h] F/22/2189, décret 54. — F/22/2191.  
   — administratifs privés : [8 h] F/22/2248, 2317 (Algérie).  
   — *d'incendie* [40 h]. Cf. C.A.C., versement 760121, article 399.  
   — publics :  
     [8 h] F/22/2245.  
     [40 h] F/22/2228, 2240.  
   — rapides : [40 h] F/22/2232-2233.  
 SÈTE (Hérault) : [8 h] F/22/2260, 2266.  
 SEVRAN (Seine-Saint-Denis) : [8 h] F/22/2266.  
 Silice fossile : [8 h] F/22/2264.  
 Sisal (filatures de) : [40 h] F/22/2190, décret 65 (textile). — F/22/2234.  
*Société...*  
   *biterroise de force et de lumière* : [40 h] F/22/2213.  
   *des transports en commun de la région parisienne* : [40 h] F/22/2190, décret 70. — F/22/2233.  
 Sociétés d'épargne et de prévoyance : [8 h] F/22/2247.  
 Soie : [40 h] F/22/2230-2231.

Soies de porc : [8 h] F/22/2255.  
 Soins à domicile : [8 h] F/22/2278-2279.  
 Soins de beauté : [40 h] F/22/2188, décret 31 (coiffure).  
 SOISSONS (Aisne) : [8 h] F/22/2267.  
 SOMME, département : [8 h] F/22/2251, 2259, 2286.  
 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime) : [8 h] F/22/2299.  
 Sparterie : [40 h] F/22/2190, décret 65 (textile). — F/22/2234.  
 Spectacles : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229.  
 Spiritueux : [40 h] F/22/2189, décret 40 (alcools alimentaires). — F/22/2206, 2207, 2212.  
 Statuaire : [8 h] F/22/2290.  
 Sténographes : [40 h] F/22/2204.  
 Stores : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois). — F/22/2234.  
 — en bois : [40 h] F/22/2190, décret 68 (vannerie).  
 STRASBOURG (Bas-Rhin) : [8 h] F/22/2267, 2281.  
 Stuc : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Sucre : [40 h] F/22/2189, décret 45 (sucre).  
 Voir aussi : Raffineries de sucre.  
 Sucrierie : [40 h] F/22/2190, décret [103].  
 Suif : [40 h] F/22/2216.  
 Superphosphates : [40 h] F/22/2237.  
 Surveillance : [40 h] F/22/2191. — *Application. Cf. C.A.C., versement 760121, article 400.*  
 Syndicat...  
*des fabricants de ferblanterie, tôlerie, émaillerie, emboutissage* : [40 h] F/22/2220.  
*des industries mécaniques de France* : [40 h] F/22/2220.  
*général de la construction électrique* : [40 h] F/22/2220.  
*général des articles métalliques* : [40 h] F/22/2220.  
*général des contrôleurs et caissières des spectacles parisiens* : [40 h] F/22/2191.  
*général des fondeurs de France* : [40 h] F/22/2220.  
*national des fabricants de quincaillerie* : [40 h] F/22/2220.  
*professionnel des fabricants de fermetures et persiennes* : [40 h] F/22/2189, décret 57.  
*professionnel français des Halles* : [40 h] F/22/2213.  
*professionnels féminins "La Ruche"* : [40 h] F/22/2204.  
*unifié des transports* : [40 h] F/22/2190, décret 63.

**T**abac :  
 [8 h] F/22/2300, 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2190, décret 84. — F/22/2229.  
 Tableterie :  
 [8 h] F/22/2255.  
 [40 h] F/22/2202-2203 (bois).  
 TAHITI : [8 h] F/22/2316.  
 Taille de pierres : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Tailleurs : [40 h] F/22/2236 (vêtement).  
 Talons en bois : [40 h] F/22/2211.  
 Tannerie : [40 h] F/22/2211, F/22/2238.  
 Tapis-brosse : [40 h] F/22/2234.  
 Tapisserie : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement). — F/22/2230-2231.  
 TARN, département : [8 h] F/22/2259.  
 TARN-ET-GARONNE, département : [8 h] F/22/2259.  
 Taxis :  
 [8 h] F/22/2310.  
 [40 h] F/22/2232-2233.  
 Teillage de lin : [40 h] F/22/2191, F/22/2230-2231.  
 Teinture : [40 h] F/22/2190, décret [100]. — F/22/2230-2231, 2238 (récupérations).  
 Teinturerie : [40 h] F/22/2188, décret 15 (blanchisserie, teinturerie). — F/22/2201, 2211.  
 Voir aussi : Blanchisserie-teinturerie.  
 Terres au feu : [40 h] F/22/2188, décret 8 (Bâtiment et Travaux publics).  
 Textiles :  
 [8 h] F/22/2301-2305 [dont 2303-2305 (heures supplémentaires)], 2317 (Algérie).  
 [40 h] F/22/2188, décret 10 (industries textiles), F/22/2190, décret 65. — F/22/2206, 2230-2231, 2238.  
 Théâtres :  
 [8 h] F/22/2246.  
 [40 h] F/22/2191.  
*Agence des Théâtres de Paris* : [40 h] F/22/2204.  
 salles de spectacle : [40 h] F/22/2229.  
 Thermes : [40 h] F/22/2191.

Tissu : [40 h] F/22/2188, décret 20 (vêtement), F/22/2190, décret 96 (impression sur tissu). — F/22/2237.  
 tissus d'ameublement : [40 h] F/22/2230-2231, 2236.  
 Toiles fines : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Tôlerie : [40 h] F/22/2220.  
 Tonneaux : [40 h] F/22/2202-2203 (bois).  
 Torrification : [8 h] F/22/2300 (tabac).  
 TOULON (Var) : [8 h] F/22/2259, 2267.  
 TOULOUSE (Haute-Garonne) : [8 h] F/22/2260, 2266.  
 TOURS (Indre-et-Loire) : [8 h] F/22/2266-2267.  
 Tramways :  
 [8 h] F/22/2307.  
 [40 h] F/22/2189, décret 46. — F/22/2233.  
 [40 h] *Chemins de fer et tramways d'Algérie. Cf. C.A.C., versement 760121, article 402.*  
 Transports :  
 [8 h] F/22/2306-2310.  
 [40 h] F/22/2190, décret 63. — F/22/2232-2233.  
 — en commun : [8 h] F/22/2307.  
 — en commun : [40 h] F/22/2190, décret 70.  
 compagnies de transports touristiques : [40 h] F/22/2204.  
 transport par terre : [40 h] F/22/2189, décret 43.  
 transporteurs routiers : [40 h] F/22/2232-2233.  
 Travaux publics : [40 h] F/22/2188, décrets 2 (potasse), 6 et 7 (fer, asphalte), 8 (Bâtiment et Travaux publics), 22 et 23 (schistes bitumineux), F/22/2189, décret 41 (carrières). — F/22/2200.  
 Voir aussi : Bâtiment et Travaux publics.  
 Tricot : [40 h] F/22/2230-2231.  
 Triperie : [40 h] F/22/2188, décret 21 (abattage de viande). — F/22/2206.  
 Trolleybus : [40 h] F/22/2189, décret 46 (tramways).  
 TROYES (Aube) : [8 h] F/22/2266, 2298-2299.  
 T.S.F. : [40 h] F/22/2234.  
 Tuileries : [8 h] F/22/2311.  
 Tulles : [40 h] F/22/2230-2231.  
 TUNISIE : [8 h] F/22/2316.

**U***nion...*  
*des industries métallurgiques et minières de la construction mécanique électrique et métallique et des industries qui s'y rattachent* : [40 h] F/22/2220.  
*des négociants transitaires et commissionnaires du Havre* : [40 h] F/22/2204.  
*Uniprix* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").

Vannerie : [40 h] F/22/2188, décret 27 (bois), F/22/2190, décret 68 (vannerie). — F/22/2234.  
 VANNES (Morbihan) : [8 h] F/22/2271.  
 Variétés (spectacles de) : [40 h] F/22/2191. — F/22/2229 (spectacles).  
 VAUCLUSE, département : [8 h] F/22/2262.  
 VAUCOULEURS (Meuse) : [8 h] F/22/2267.  
 Velours : [40 h] F/22/2230-2231.  
 VERDUN (Meuse) : [8 h] F/22/2256-2257.  
 Vernis : [40 h] F/22/2206.  
 Verreries :  
 [8 h] F/22/2312.  
 [40 h] F/22/2188, décret 13 (verrerie). — F/22/2206, 2235, 2238.  
 Verres à vitre : [40 h] F/22/2206, 2235.  
 VERSAILLES (Yvelines) : [8 h] F/22/2266.  
 Vêtement :  
 [8 h] F/22/2313-2314.  
 [40 h] F/22/2188, décret 20, F/22/2191. — F/22/2236, 2238.  
 Viande : [40 h] F/22/2206.  
 VICHY (Allier) : [8 h] F/22/2266.  
 VIENNE (Isère) : [8 h] F/22/2256-2257, 2262.  
*Ville des Ternes* : [40 h] F/22/2209 (dossier "Grands Magasins").  
 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Rhône) : [8 h] F/22/2251, 2259, 2266.  
 VILLEMOMBLE : [40 h] F/22/2188, décret 33 (gaz).  
 Vinaigre : [40 h] F/22/2206, 2238.  
 VINCENNES (Val-de-Marne) : [8 h] F/22/2299.  
 Vins : [40 h] F/22/2206, 2207.  
 Vitraux : [40 h] F/22/2235.  
 VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne) : [8 h] F/22/2267.

VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) : [8 h] F/22/2266.

Voilettes : [40 h] F/22/2230-2231.

Voitures :

laveurs de — : [40 h] F/22/2232-2233.

— d'enfants : [40 h] F/22/2220.

peinture et vernissage de — : [8 h] F/22/2294.

Volaille et gibier : [40 h] F/22/2206.

VOSGES, département : [8 h] F/22/2262.

Voyage (agences de) : [40 h] F/22/2204.

**W**agons-lits :

[8 h] F/22/2306-2308.

[40 h] F/22/2233.

WATTRELOS (Nord) : [8 h] F/22/2266.

*Wesphalen-Lemaître (Établissements)* : [40 h] F/22/2231 (industrie textile).